

En quête d'autonomie : Analyse compréhensive d'entretiens avec des femmes d'origine marocaine dans le cadre de l'apprentissage de français

Auteur : Thomas, Sarah

Promoteur(s) : Gavray, Claire

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences de la population et du développement, à finalité spécialisée
Coopération Nord-Sud

Année académique : 2015-2016

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/1700>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Master en Sciences de la Population &
du Développement

En quête d'autonomie :

*Analyse compréhensive d'entretiens avec des femmes
d'origine marocaine dans le cadre de l'apprentissage du
français*

Présenté par : Sarah THOMAS

Membres du Jury :

Mme Claire GAVRAY
Mme Adélie MIGUEL SIERRA
Mme Fatima ZIBOUH

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ma promotrice Claire Gavray pour ses précieuses réflexions et son accompagnement qui ont contribué à la richesse de ce mémoire.

À mes lectrices, Adélie Miguel Sierra et Fatima Zibouh, pour leur disponibilité et leurs conseils.

À Vie Féminine, et tout particulièrement Hafida Bachir, Christine Weckx, Jenny de Liamchine, Julie Culot, Charlotte Chatelle et Séverine Demotte pour leur générosité et leur inspiration dans leur engagement dans la lutte des droits des femmes.

À la Maison des Femmes d'ici et d'ailleurs de Liège (FPS), ainsi que l'asbl Lire et Écrire pour leur compréhension et leur accueil au sein de leurs structures.

Aux répondantes de l'enquête, pour leur confiance et leur collaboration à ce travail.

À ma famille et mes proches, pour leur soutien et leurs encouragements.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	4
PARTIE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE	6
I. LE CONCEPT D'AUTONOMIE	6
1. D'UN CONTEXTE SOCIETAL A L'AUTRE, DU MODELE CULTUREL DU MODERNISME AU MODELE POSTMODERNE	6
2. CRITIQUES ET PROLONGEMENTS	7
3. PERSPECTIVE FEMINISTE : LA REPOSE DE VIE FEMININE	9
II. QUELQUES CONCEPTS EN PARALLELE : L'EMPOWERMENT ET LES CAPABILITIES	10
1. L'EMPOWERMENT	10
2. LES CAPABILITIES	12
III. INTERCULTURALITE ET INTERIORISATION DE L' « AUTONOMIE »	13
1. L'AUTONOMIE SOUS L'ANGLE DE L'INTERCULTURALITE : BALISER DES RISQUES THEORIQUES SOURCES D'INCOMPREHENSION	13
IV. L'AUTONOMIE EN « PRATIQUES » : L'EXPERIENCE DE VIE FEMININE	17
1. VIE FEMININE, UN MOUVEMENT EN HISTOIRE...	17
2. ... A AUJOURD'HUI	19
3. LES OUTILS D'EDUCATION PERMANENTE VISANT L'AUTONOMISATION DES FEMMES	21
PARTIE II : CADRE EMPIRIQUE	28
I. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	28
1. CHOIX DU TERRAIN	28
2. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON	30
3. CONSTRUCTION DU GUIDE DE L'ENTRETIEN	31
4. DEROULEMENT DES ENTRETIENS	31
5. ANALYSE DES TEMOIGNAGES	32
6. LIMITES ET DIFFICULTES CONSTATEES	32
II. MISE EN CONTEXTE DE L'IMMIGRATION MAROCAINE EN BELGIQUE	33
1. JALONS HISTORIQUES	33
2. FOCUS SUR L'IMMIGRATION FEMININE MAROCAINE	36
3. QUELQUES FACTEURS DE LA MIGRATION ACTUELLE FEMININE MAROCAINE	40
4. BREVE PRESENTATION DES REpondantes DE L'ENQUETE	42
III. MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES	49
1. LE MARIAGE, UNE ETAPE DECISIVE	50
2. LE DIVORCE, UNE RUPTURE A DOUBLE SENS	54
3. PERSPECTIVES FINANCIERES ET L'AUTONOMIE	56
4. L'APPROPRIATION DE L'ESPACE : REFLET DE L'AUTONOMIE DES FEMMES	64
5. L'IMPLICATION DES MÈRES DANS LA SCOLARISATION DES ENFANTS	67
6. PERSPECTIVES INSTITUTIONNELLES DE VIE FEMININE VERS LE DEVELOPPEMENT DE STRATEGIES COLLECTIVES	68
CONCLUSION GENERALE	73
BIBLIOGRAPHIE	77

INTRODUCTION

La revendication à l'émancipation des femmes a été depuis toujours un enjeu de lutte des organisations féministes. L'histoire du 20^{ème} siècle occidental a vu se succéder des périodes de lutte des femmes pour une égalité de statut et pour une place plus équitable dans la société. Apparemment, les femmes ont acquis aujourd'hui une reconnaissance égalitaire au fil des avancées des droits civils, juridiques et des politiques sociales publiques à tel point que d'aucuns affirment le combat féministe comme étant dépassé. Néanmoins, des inégalités persistent et bien des préjugés et stéréotypes subsistent : la double journée de travail, les métiers dévalorisés, le « plancher collant » et le « plafond de verre » en sont quelques illustrations.

Beaucoup de femmes issues de l'immigration font l'objet de discrimination quant à leur double « handicap » de femme et d'immigrée. Considérées comme passives, dénuées de ressources et de pouvoir, la présente recherche expose pourtant des stratégies qu'elles mettent en œuvre pour influencer sur leur destinée malgré les normes sociales en vigueur.

Cette étude se situe dans un cheminement cohérent d'apprentissage personnel. J'ai en effet poursuivi un bachelier en Langues et Littérature orientales orientation arabe avant d'entamer le master en Sciences de la Population et du Développement. Ces deux cursus m'ont ainsi permis d'envisager ce travail en m'efforçant d'éviter, autant que possible, une vision ethnocentriste. Ainsi, je ne tente pas de montrer une quelconque voie d'émancipation, une insertion « réussie » à notre société, ce qui serait non seulement présomptueux, mais romprait avec une démarche que j'ai voulu la plus rigoureuse possible.

En utilisant une approche qualitative, j'ai souhaité donner la parole à ces femmes *via* la méthode de l'entretien semi-directif. J'ai pu aborder des thématiques dites féminines, souvent peu valorisées, surtout lorsqu'elles concernent et stigmatisent les femmes issues de l'immigration maghrébine.

L'échantillon n'a pas pour vocation d'être représentatif d'une communauté de femmes, mais constitue plutôt un panel de parcours de vie singuliers. Il provient d'une présélection de femmes rencontrées dans le cadre de prestations bénévoles chez Vie Féminine, et d'ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère au sein du même mouvement et des associations Lire et Écrire et la Maison des Femmes d'Ici et d'Ailleurs qui émane des Femmes Prévoyantes Socialistes.

Cette recherche exploratoire présente des limites. Durant l'élaboration de ce travail, j'ai été amenée à réaliser des choix qui ont restreint mon champ de recherche. Envisager l'autonomie dans tous ses aspects constituerait un travail plus ambitieux, nécessitant davantage de moyens. L'intention première de cette étude consiste à saisir une parole authentique de ces femmes marocaines et tenter

une compréhension de cette parole en lui donnant du sens. Cette volonté de signifier un discours est soumise au choix de différents concepts qui nourrissent la réflexion du présent travail.

J'ai décidé de ne pas aborder la dimension religieuse que je considère suffisamment vaste et complexe pour qu'elle ne soit traitée en quelques phrases, d'autant plus que cet aspect prend place aujourd'hui dans un contexte géopolitique plus global.

Ainsi, ma question de départ est « comment les femmes issues de l'immigration marocaine disposant de peu de ressources socioéconomiques s'efforcent de développer l'autonomie ? ».

Plusieurs hypothèses ont alimenté cette question :

- Une prédominance des représentations sociales et d'un modèle culturel communautaire.
- Une mise en parallèle de modèles culturels différents.
- L'existence d'une pluralité de voies d'émancipation.
- Une mise en œuvre de stratégies où l'objectif prime sur le mode opératoire.
- L'estime de soi, comme étape fondamentale à l'autonomie.

Cette recherche contribue à montrer que des femmes faiblement dotées de ressources et de moyens bousculent des normes dont elles sont sujettes et s'efforcent de transformer activement leurs conditions sociales. Ainsi, en filigrane de ce travail, je considère que tout individu aussi peu pourvu en ressources socioéconomiques, placé dans le contexte sociétal dans une position sociale dominée, peut développer et mobiliser à sa mesure, des capacités d'émancipation sociales.

Beaucoup d'auteur(e)s partagent cette vision humaniste en réaffirmant sans cesse que tout individu dispose de pouvoir. Les concepts d'*empowerment* et de *capabilities* que j'utilise en renfort des entretiens m'ont paru judicieux, porteurs de cette vision humaniste tant individuellement que socialement.

Dans un premier temps, nous poserons les balises conceptuelles et théoriques que je m'efforcerai d'utiliser dans l'analyse empirique. Bien que d'autres grilles d'analyse auraient pu convenir, celles-ci me paraissaient pertinentes et valides dans l'étude de l'autonomie des femmes d'origine marocaine : l'*empowerment*, concept développé dans les pays du Sud, dans une perspective féministe ; le concept de *capabilities* qui souligne la multitude de moyens pour accéder au bien-être, étoffant ainsi d'autres dimensions que le modèle socioéconomique dominant. Nous présenterons une mise en réalité, par le biais de l'institution de Vie Féminine, des concepts développés.

Dans un second temps, nous nous pencherons sur une mise en contexte de l'immigration marocaine en Belgique, nous permettant ainsi d'appréhender le cadre global des répondantes de notre enquête dans notre société. Après une description sommaire du parcours de vie des répondantes, nous tenterons ensuite d'analyser et de signifier les entretiens récoltés au prisme de différentes thématiques choisies traitant du couple, de la famille, du travail et des ressources financières.

PARTIE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

I. Le concept d'autonomie

Etymologiquement, l'autonomie tire ses origines des termes grecs « *autos* », renvoyant à « soi-même », et « *nomos* » signifiant « loi, règle » (Loute, 2011 : 1). Il s'agit donc d'agir en fonction de ses propres règles.

Le concept d'autonomie apparaît néanmoins réellement au 18^{ème} siècle, durant le siècle des Lumières, avec le philosophe Emmanuel Kant. Il affirmera que l'autonomie est « le fait d'agir selon la loi que l'on s'est donnée », supposant qu'elle est déterminée par la raison (Molénat, 2010).

On retrouve le concept d'autonomie dans le contexte contestataire des années soixante. Les luttes sociales revendiqueront haut et fort une autonomie individuelle comme la condition pour être émancipé, face aux pouvoirs des institutions. Les mouvements féministes, dans cette même lignée, réclameront l'autonomie économique et sexuelle des femmes afin de lutter contre la dépendance des hommes (Molénat, 2010).

Aujourd'hui, l'autonomie est au centre des discours de toute politique sociale, qu'il s'agisse d'éducation, de santé, d'employabilité... ce terme s'est banalisé au point de ne souffrir d'aucune contradiction : être autonome est devenu une évidence pour tout un chacun.

1. D'un contexte sociétal à l'autre, du modèle culturel du modernisme au modèle postmoderne

Sans vouloir être exhaustif dans l'explication des transformations des politiques sociales en Europe occidentale, il est adéquat de se pencher sur cette question en vue d'aboutir au travail de Vie Féminine et de l'autonomisation des femmes immigrées d'origine marocaine, que nous aborderons dans la seconde partie de ce travail.

L'Etat Providence, apparu après la Deuxième Guerre mondiale, constitue un ensemble de politiques sociales dont un éventail d'assurances sociales prises en charge par l'Etat.

Par ailleurs, il se fonde sur la distinction sexuée des espaces et des activités publics et privés. Il repose sur le modèle de « l'homme gagne-pain » dont les femmes sont dépendantes (Letablier, 2009 : 103). Celles-ci sont assignées à la sphère domestique et aux activités dites maternelles (soins aux enfants et aux personnes âgées), tandis que l'homme fait figure de pourvoyeur du foyer, entraînant la mise en place d'un système de protection sociale différencié et inégalitaire : les hommes, par leur travail salarié, cotisent pour une assurance sociale (soins, retraite, vacances, etc.) alors que les femmes sont

bénéficiaires d'une assistance sociale. Les prestations liées aux assurances sociales délivrées aux hommes s'effectuent en contrepartie de l'insertion dans le marché du travail tandis que l'assistance sociale suppose une dépendance des femmes au système étatique nécessitant l'adoption de comportements prescrits. La valorisation du travail réalisé dans l'espace privé/domestique est ainsi niée (Morel, 2007 : 7-8).

L'Etat social actif dont les prémisses idéologiques émergent dans les années septante, consécutif à la fin des Trente Glorieuses, voit naître une nouvelle conception révolutionnant les politiques sociales d'alors. Il s'agit de dénoncer la passivité et la dépendance des citoyens à l'égard de la mainmise de l'Etat aboutissant à un enchaînement pervers d'exclusion sociale des individus. Dans une perspective sociétale, on est passé d'une logique de solidarité collective inconditionnelle, reposant sur des caractéristiques objectives, à un contrat individualisé d'insertion obligatoire conditionnée à la démonstration d'une volonté personnelle à s'émanciper (Astier, 2010: 19).

Le monde globalisé a multiplié les conditions d'exercices d'insertion dans les sociétés de manière telle à constater des pluralités de situations sociales (l'intégration des migrants, par exemple). L'Etat Providence qui consistait à répondre de manière uniforme, a cédé le pas à une exigence de réponses spécifiques, individualisées pour lesquelles le nouvel impératif sociétal réclame des individus de devenir entrepreneur d'eux-mêmes, de se responsabiliser, de s'assumer.

Ainsi, sous l'angle des travailleurs sociaux, on passe de l'aide sociale à l'accompagnement social, consistant à susciter les potentialités des individus, de mobiliser leurs propres ressources en vue de se réinsérer (Astier, 2010 : 38).

Le corollaire de cet impératif, de cette nouvelle norme sociétale consiste à supposer et revendiquer dans tous les domaines de la vie sociale (l'éducation, la santé, la recherche d'emploi, ...) l'autonomie, l'estime de soi en vue de l'objectif ultime : la réalisation de soi.

Les discours rendant l'autonomie impérative dans toutes les politiques sociales se justifie par la volonté de réduire l'assistanat et les dépenses publiques dans un contexte de crise économique et de déficits publics grandissants.

2. Critiques et prolongements

Nous pouvons noter une première observation quant au sens commun de l'autonomie qui signifierait « faire seul » renvoyant à l'idée d'un individu isolé, considérant « l'individu comme une instance de décision dont la souveraineté psychique serait affirmée » (Nemer, 2013 : 14). Cette conception de l'autonomie est à la fois erronée, incomplète et imprécise.

L'autonomie ne peut se concevoir sans hétéronomie, qui suppose la soumission de l'individu à des injonctions qui lui sont extérieures et collectives comme le concrétise G-N Pasquet :

« On peut conduire une voiture à la seule condition qu'on s'enregistre dans un permis, une assurance, des contrôles, des entretiens ; c'est-à-dire si l'on sait "gérer" les contraintes de cette autonomie » (Pasquet, 2013 : 9).

L'autonomie s'inscrit ainsi dans une multitude de dépendances collectives par rapport auxquelles l'individu se doit de prendre sa place ; l'autonomie ne peut donc se concevoir que dans une réelle insertion collective que ce soit au sein de groupes sociaux ou par rapport à des institutions.

Un second constat que nous pouvons relever est l'influence du contexte social dans la conception d'autonomie. En effet, l'autonomie ne s'entend pas du tout de la même manière Outre-Atlantique qu'en France. Penchons-nous brièvement sur l'analyse du sociologue A. Ehrenberg qui distingue l'autonomie aux USA comme condition, et l'autonomie en France comme aspiration (Castel, 2010 : 1-2). Ces deux conceptions ne doivent évidemment pas omettre que les individus dans leur quête d'autonomie sont d'abord tributaires des conditions sociales de réalisation de cette autonomie.

La perspective américaine repose sur l'idée que l'individu se suffit à lui-même pour atteindre l'autonomie telle « une institution », dira A. Ehrenberg (Castel, 2010 : 2). Cette dimension entend l'individu comme l'unique agent à garantir son autonomie et ses conditions ou limites pour l'y mener : « saisir les opportunités de la vie sociale, entrer en compétition comme en collaboration avec les autres en mobilisant son propre potentiel et en s'affirmant à travers la réussite de ses entreprises. » (Castel, 2010 : 3).

Cette manière de penser l'autonomie comporte évidemment des risques dans une société qui est en perpétuelle transformation et dont les structures peuvent influencer sur l'autonomie des individus. L'injonction de la réussite absolue, par l'autonomie, est à la base de multiples troubles psycho-traumatiques comme les dépressions.

La conception française de l'autonomie apparaît dans un contexte différent de revendications sociales. L'autonomie est créée haut et fort comme ultime moyen pour l'émancipation du citoyen face aux structures conservatrices de l'Etat. Il y a un glissement de valorisation du sens public et de l'intérêt général vers le privé et l'intérêt particulier (Castel, 2010 : 3).

Ceci n'est pas sans conséquence. Selon l'étude de A. Ehrenberg, les citoyens français éprouveraient un sentiment d'abandon de la part des structures étatiques et dans le cas supposé, ne rejetteraient pas la société mais réinventeraient de nouvelles formes d'actions sociales (Molénat, 2010 : 2).

L'autonomie comme injonction sociale, défendue aujourd'hui dans notre société, semble complètement paradoxale. Il est impossible d'imposer l'autonomie ou la liberté aux individus. Pourtant, les discours de politiques sociales s'y essayent, entraînant notamment des répercussions sociales, psychologiques, chez les individus comme la perte de confiance en soi ou la dépression. L'autonomie comme norme sociale, tend à devenir le critère d'évaluation de l'insertion sociale de l'individu.

L'obligation d'être autonome dans une société globalisée où le citoyen est tributaire de décisions politiques sur lesquelles il n'a pas d'emprise constitue bien sûr une contradiction au sein de notre société. L'exemple du traitement du chômage est illustratif : le chômeur se voit reprocher un manque de volonté ou de capacité comme résultant de sa situation, tandis que le système économique global dans lequel il se situe n'est pas considéré. Les problèmes collectifs sont ainsi individualisés, l'individu comme sujet isolé ne pouvant compter que sur lui-même, permettant aux pouvoirs politiques de ne pas interroger le système (Loute, 2011 : 4-6).

Par ailleurs, l'autonomie comme injonction est historiquement et sociologiquement différente pour les hommes et les femmes. Tant les petits garçons étaient voués à devenir des hommes autonomes et indépendants économiquement, portés vers l'espace public, tant le sort des petites filles était prédestiné par les commandements du patronat et de l'Eglise qui prônait la complémentarité des sexes, ce qui supposait une hiérarchie. Il y avait donc un discours opposé à celui que l'on retrouve aujourd'hui dans lequel la neutralité des genres dans l'autonomie prévaut.

3. Perspective féministe : la réponse de Vie Féminine

Après avoir replacé l'autonomie dans un contexte structurel, examinons maintenant le discours propre au Mouvement de Vie Féminine concernant l'autonomie sous deux angles complémentaires : la vision féministe qui s'inscrit dans une perspective collective.

Les politiques libérales dans lesquelles s'inscrivent aujourd'hui l'autonomie produisent plusieurs conséquences sur le plan individuel : une définition figée du concept d'autonomie qui renvoie à la capacité de l'individu de se responsabiliser, l'individualisation des problèmes sociaux annihilent la remise en question des systèmes économiques, sociaux et politiques générateurs d'inégalités.

L'association belge Vie Féminine considère essentielle la question de l'autonomie au sein de son projet de société mais refuse de penser l'autonomie dans un cadre spécifiquement féminin. Quant aux activités et projets de Vie Féminine visant l'autonomisation des femmes, je vous renvoie plus loin dans ce travail (Loute, 2011 : 7-8).

Vie Féminine défend la conception de l'autonomie comme étant un enjeu collectif. Considérée comme inhérente au contexte social et politique, le Mouvement aborde la notion de l'autonomie comme un processus dynamique participatif. Dans cette perspective, les femmes (et les individus en général) doivent prendre part en tant qu'actrices à ce processus, notamment par le choix des moyens et du temps accordés pour y parvenir.

La difficulté pour Vie Féminine, comme pour les organisations associatives ou étatiques, consiste donc à ne pas « déléguer la direction du processus d'émancipation à un meneur ou une meneuse, à un-

e expert-e militant-e » (Loute, 2011 : 8). Dans ce cas, nous rejoindrions l'idée d'injonction « sois autonome » des politiques sociales et risquerait d'imposer une voie unique à emprunter pour l'autonomisation (Loute, 2011 : 7-8).

On peut concevoir plusieurs formes d'autonomie. En réponse au contexte moderniste et libéral, la définition de l'autonomie se situe dans une acception figée entendant l'individu comme unique agent pouvant répondre à ses attentes. Théoriser l'autonomie omet une multitude de particularités, de nuances, de stratégies que les femmes peuvent articuler pour atteindre l'autonomie. Il y a un risque de définir précipitamment les conditions, les freins et les moyens pour y parvenir. En effet, l'autonomie peut prendre plusieurs formes, qui peuvent s'entrecroiser mais aussi s'opposer, et s'exprime à des intensités différentes au cours de notre vie. Nous pouvons distinguer l'autonomie fonctionnelle et psychique, relationnelle et affective (élaboration d'un réseau social, confiance en soi, choix du partenaire, etc.), économique (financière), politique (revendication de droits, dénonciation des discriminations), technique (maîtrise des nouvelles technologies, des réseaux de communication)... « Tout un univers où les formes d'autonomie se croisent et se superposent » (Nemer, 2013 : 14). L'autonomie est plurielle. (Loute, 2011 : 7).

Nous pouvons évoquer un exemple concret d'autonomie technique, mis en place par Vie Féminine, à Laeken s'inscrivant dans un processus permettant le renforcement de la confiance en soi, le fait de prendre du plaisir pour soi, développer une analyse réflexive et de dénonciation, s'affirmer sur la place publique en exposant des photos et en s'exprimant autrement que par la parole (Axelle, 2011 : 28-29).

II. Quelques concepts en parallèle : l'*empowerment* et les *capabilities*

Les concepts d'*empowerment* et de *capabilities* méritent d'être étudiés conjointement dans le cadre de l'analyse de l'individu (qui se veut sujet).

Ces concepts sont issus d'un courant de pensées post-marxistes, post-structuralistes ; ceux-ci insistaient sur la puissance des déterminismes sur les consciences individuelles au point de démobiliser, d'annihiler toutes velléités individuelles.

Ce courant aujourd'hui paraît être mis à l'écart dans les sciences humaines au profit d'une conception d'un individu plus volontariste, décideur et, dans une certaine mesure, acteur de sa destinée, sans toutefois éliminer *de facto* les facteurs de contexte social et d'environnement socio-éco-politique.

1. L'*empowerment*

Un concept que l'on traduit généralement en anglais par *empowerment*, ou *empoderamiento* en espagnol. Ses origines apparaissent dans les milieux anglo-saxons dont les premières traces se

manifestent au sein de courants féministes, psychologiques ou sociaux. Littéralement, il signifie « renforcer ou acquérir du pouvoir » (Calvès, 2009 : 735) mais nous verrons que le terme se conçoit davantage dans un sens global, tel un processus.

A partir des années '70, le terme intègre officiellement le champ de la recherche, imprégnant le jargon des acteurs de terrain. Dans un contexte contestataire et critique des approches de développement (approche *up-bottom*), le concept s'étend aux mouvements populaires des pays du Sud dont les mouvements féministes indiens et latinos le développeront et le revendiqueront comme étant :

« lié[e] à la prise de « pouvoir » en mettant principalement l'accent sur le renforcement de l'estime de soi, la confiance en soi ainsi que la capacité de choisir des orientations dans sa vie et d'autre part, liée au pouvoir collectif de changement des rapports de genre dans les différentes sphères : économique, politique, juridique et socioculturelle » (Commission Femmes et Développement, 2007 : 9).

Dans les années '90, le concept s'étend progressivement, des institutions aux organisations de développement (ONU, ONG, etc.) à une production importante de travaux – féministes surtout – (Calvès, 2009 : 739).

En définitive, l'approche de l'*empowerment* se base sur quatre niveaux, nous permettant d'évaluer le degré d'*empowerment* sous un aspect tant individuel que collectif.

Les quatre points ci-dessous sont inspirés des documents de A. Miguel-Sierra (2014 : 1-2) et de la Commission Femmes et Développement (2007 : 10).

- Le « pouvoir intérieur » : indicateur qui renvoie à l'aspect personnel et psychologique de l'individu dont l'estime de soi et la confiance en soi. Aspects fondamentaux pour une capacité de prise de décision et donc d'influence sur sa propre vie.
- Le « pouvoir de » : niveau qui s'articule autour des capacités intellectuelles (savoir et savoir-faire) comme l'acquisition d'aptitudes et de compétences, et des capacités économiques à savoir l'accès aux moyens et leur contrôle. Celles-ci favorisent dès lors le pouvoir de réflexivité et de jugement, à réaliser des choix et à entreprendre, entraînant un pouvoir d'influence et de changements dans ses choix de vie.
- Le « pouvoir avec » : fait référence aux pouvoirs sociopolitiques et entend l'individu comme pouvant être capable de s'organiser, négocier, revendiquer ou défendre ses droits dans le but d'imposer des changements au sein de la société.
- Le « pouvoir sur » : évoque les relations de domination et de subordination entre les individus, d'un point de vue négatif qui entend avoir du pouvoir sur l'autre, ou dans un sens positif à savoir orienter, inspirer l'autre. Ce type de pouvoir peut entraîner des résistances tant passives, qu'actives.

Dans l'idée de conclure ce point, voici une citation qui à mon sens, résume pertinemment bien le concept. Elle souligne l'importance de l'individu à prendre des décisions mais aussi à comprendre

l'environnement qui l'entoure, et ainsi pouvoir se réaliser en tant que sujet.

« [L'*empowerment*] s'inscrit dans une vision globale qui cherche à ne pas limiter l'*empoderamiento* à la capacité de parler, de se faire entendre, d'avoir accès à l'information et au savoir, aux processus politiques et aux ressources financières, sociales et naturelles. Elle inclut aussi la capacité de donner un sens à sa vie, une raison d'être et également une certaine vision de la société dans laquelle on veut vivre, que ce soit au niveau local ou global » (Le Monde selon les femmes, 2013 : 27).

2. Les *capabilities*

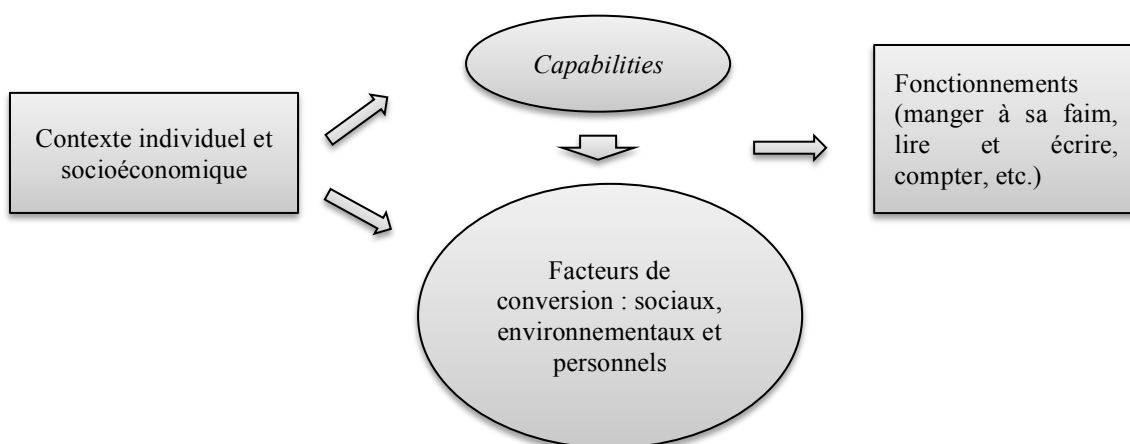
Traditionnellement, pour analyser les choix des individus, les micro-économistes utilisent les variables classiques de revenus (PNB, PIB), d'accès aux biens et services, de fonctions d'utilité, de préférences pour différents paniers de biens et services.

L'économiste indien Amartya Sen postule que ce n'est pas l'accès aux moyens qui détermine la liberté de choix des individus mais les possibilités réelles d'être ce qu'ils projettent et de faire ce qu'ils veulent ; ces possibilités constituent les *capabilities*, et les fonctionnements (*functionings*) correspondent aux résultats comme :

« le fait de savoir lire et écrire, d'avoir assez à manger, d'être en bonne santé, d'avoir reçu une éducation, de faire partie d'un réseau social, d'avoir un bon travail, de disposer d'un réseau d'ami-e-s, etc. » (Robeyns, 2007 : 45).

Le processus de transformation des *capabilities* produit des résultats qui varient selon des facteurs de conversion ; ces facteurs peuvent être sociaux (dépendent des institutions sociales, des normes sociales, des traditions et des comportements d'autrui), environnementaux et personnels (déterminés par les spécificités individuelles, les handicaps, les forces et faiblesses). Ces derniers aboutissent aux choix désirés par les individus (Robeyns, 2007 : 46).

Schématiquement, nous pouvons figurer le processus :



Ainsi, nous pouvons résumer le concept de *capabilities* par ces propos recueillis dans l'ouvrage d'Amartya Sen, 2000, *Repenser l'inégalité*, Edition du Seuil, Paris :

« Les capacités représentent les diverses combinaisons de fonctionnement que la personne peut accomplir » (Sen, 2000 : 76). « On entend ici la concentration sur la liberté d'accomplir et pas seulement sur le niveau d'accomplissement » (Sen, 2000 : 25). « La capacité est pas conséquent un ensemble de vecteurs de fonctionnements, qui indique qu'un individu est libre de mener tel ou tel type de vie » (Sen, 2000 : 76).

Le concept de *capabilities* semble intéressant dans le champ féministe dans la mesure où A. Sen privilégie les fins (choix des personnes) d'accès au bien-être plutôt que les moyens pour y parvenir. Dans cette perspective, ce concept permet de considérer les spécificités, les croyances et les modes de vie propres aux femmes.

Le modèle dominant de croyances et d'actions peut se définir comme très largement androcentrique dans le sens où les normes de masculinité des idéologies de genre dominantes conditionnent les choix d'action, comme les définitions des valeurs en vigueur. Pensons aux impératifs de l'emploi à plein temps, la quête de la possession matérielle et du statut social qui l'accompagne au mépris d'autres dimensions de la vie sociale. Pour les femmes, le conflit est souvent manifeste avec l'éducation et la prise en charge des enfants ou des parents âgés. Les *capabilities* soulignent que d'autres dimensions non négligeables que celles du modèle dominant peuvent aboutir à un bien-être global masculin tout aussi consistant (Robeyns, 2007 : 48-49).

La pertinence du concept des *capabilities* réside dans l'articulation des éléments du contexte sociale, de la conversion des biens en fonctionnements vers des choix individuels. Ces résultats individuels sont issus de facteurs de conversion individuels comme structurels (normes sociales, habitudes, traditions, etc.). « Sen inclut l'individualisme éthique » et non ontologique en vue de comprendre le bien-être de la personne (Robeyns, 2007 : 50).

III. Interculturalité et intériorisation de l' « autonomie »

1. L'autonomie sous l'angle de l'interculturalité : baliser des risques théoriques sources d'incompréhension

Travailler dans un cadre multiculturel révèle une multitude de situations, de dialogues, de comportements reflétant les différences culturelles ; que ce soit au travers des mots, des gestes, des usages relationnels ou encore dans les concepts et les valeurs sociales. Au mieux, on peut adopter une

attitude de questionnement ou, le plus couramment, une attitude de jugement négatif, voire, au pire, une attitude d'indifférence.

Nous voudrions dans ce passage marquer quelques risques dans une approche théorique, nous permettant par là même, de tenter une perspective de nature interculturelle, approche qui suppose un volontarisme mutuel de compréhension des représentations sociales de l'Autre issu d'un monde culturel différent.

Ainsi, s'efforcer de comprendre autrui dans un cadre multiculturel nécessite de reconnaître nos différences, d'opérer un changement de regard et, pour ce faire, d'éveiller notre conscience aux pièges cognitifs qui empoisonnent la relation.

a) L'ethnocentrisme

Le sens premier du terme « ethnocentrisme » renvoie au fait d'être « centré sur son peuple » (Cohen-Emerique, 2011 : 103). La définition que donne M. Cohen-Emerique dans son ouvrage sur l'interculturalité synthétise l'idée centrale du concept :

« c'est l'incapacité à se représenter ce qui nous ressemble pas, en partie parce que, dans de nombreux domaines, notre imprégnation culturelle n'est pas consciente. Si on perçoit la différence, la tendance naturelle est de la décoder avec ses propres référents culturels, avec ses valeurs et ses normes, considérées comme universelles, ce qui conduit inévitablement à un jugement à l'égard de l'autre. » (Cohen-Emerique, 2011 : 103).

En d'autres termes, la démarche ethnocentrique, spécifique à tous les peuples, envisage son propre cadre de référence (valeurs, normes, sentiments, etc.) comme facteur explicatif des actions de l'autre. Elle procède, dès lors, à la projection de son modèle – individualiste ou communautaire – et au transfert de notions propres à sa culture (au sens parfois tellement différent), entraînant ainsi des jugements de valeur et la construction de préjugés.

L'ethnocentrisme, en termes d'attitudes mentales, se différencie selon qu'il s'agit d'une projection de ses propres cadres de référence sur autrui (conception de la place de l'enfant, par ex.) ou encore d'un transfert d'un même concept mais qui comporte des significations différentes, voire opposées (Cohen-Emerique, 2011 : 104-105).

Le pendant de l'ethnocentrisme peut être motivé par les meilleures intentions en survalorisant autrui par un exotisme idéalisé ou encore, en niant les différences, au nom d'un universalisme absolu, aboutissant à la négation de sa propre culture (Cohen-Emerique, 2011 : 106-107).

L'ethnocentrisme comme attitude mentale renvoie à la notion de culture, terme tellement polysémique qu'il risque d'être vidé de sens. On distingue diverses strates dans ce mot revêtant des significations et des niveaux d'appréhensions différents.

Ainsi, dans l'observation de tous les jours, la culture peut être synonyme de productions culturelles au travers des différentes manifestations artistiques, folkloriques exprimant une façon de regarder le monde, les autres.

Sur le plan relationnel observable, les coutumes, les manières d'être, les usages, les règles de politesse, les comportements constituent la face visible de l'iceberg culturel. Cette partie de la culture qui emporte l'adhésion communément admise par tout un chacun des différences culturelles : les usages comportementaux comme la façon de se saluer, les ports vestimentaires, les manières de se comporter en public, etc.

Pour les professionnels des sciences humaines, la culture constitue plutôt la part immergée de l'iceberg, la majeure partie dont nous sommes beaucoup moins conscients : les valeurs sociales, les attitudes, les présomptions, les visions du monde, les modes de pensée et les préjugés. Par son caractère peu conscient (voire inconscient), les constituants premiers de la culture, la culture intériorisée, intégrée à notre identité, sont à la base de l'ethnocentrisme et à la source d'incompréhensions dans une perspective interculturelle (Cohen-Emerique, 2011 : 110-112).

En ce sens, la manière dont la condition des femmes arabes et musulmanes est appréhendée par les sociétés occidentales (politiques, médias) est édifiante. Perçues par celles-ci comme « privées de toute réflexion, passives, indifférentes et peut-être même inconscientes de [leur] oppression, tolérant une situation qu'aucune femme occidentale ne tolérerait » (Ahmed, 2010 : 5). L. Ahmed, professeure en étude de genre à l'Université de Harvard, poursuit en soulevant la contribution générale des féministes occidentales dans la création des stéréotypes dont les femmes issues de sociétés islamiques sont, aujourd'hui, encore enfermées. Cet exemple révèle le transfert d'un modèle et des valeurs occidentales sur ces femmes sans qu'il y ait eu d'attitude « empathique », comme le préconise la chercheuse M. Cohen-Emerique, négligeant dès lors, de s'interroger sur le bien-être des femmes, leurs aspirations, leur difficulté d'établir un choix entre tradition et modernité, ou des choix de vie pouvant les mettre à l'écart de leur groupe familial ou social (par exemple, le choix du conjoint) (Cohen-Emerique, 2011 : 234).

b) Deux modèles culturels de référence en opposition : le sujet occidental et l'individu communautaire

Nous allons nous efforcer d'aller plus loin dans l'analyse des deux modèles de l'individu. Traiter des deux conceptions suivantes semble pertinent dans le sens où l'autonomie et l'émancipation sont au cœur de la conception de l'individu. Des voies différentes peuvent donc être empruntées, les représentations sociales étant dissemblables, peuvent devenir rapidement des sources d'incompréhension.

La conception occidentale de l'individu, sujet de lui-même, apparaît fin des années 1960 sous l'impact de mode de vie confortable pour une large majorité d'individus occidentaux et baigné dans le système de croyances libérales.

La conception de l'individu, à la fois unique et différencié, destiné à se réaliser dans et par la société, transparaît au travers des normes d'autonomisation et de responsabilisation. Elles constituent la référence ultime de la conception de l'individu.

Cette référence au sujet englobe tous les aspects de la vie sociale et concerne toutes les représentations sociales essentielles : la conception de la famille (nucléaire vs élargie), le modèle éducatif consistant à révéler les potentialités de l'enfant avec un minimum de contraintes, la quasi égalité des rôles sexuels, etc. (Cohen-Emerique, 2011 : 126-127).

Le sociologue S. Lukes définit cinq valeurs fondamentales de cette idéologie de la (post)modernité :

- l'individu est considéré comme l'objectif en soi, et non comme un moyen vers d'autres objectifs ;
- l'individu se doit d'être lui-même et de se réaliser, c'est le développement de soi ;
- l'individu se doit de prendre ses décisions seul et d'en assumer les conséquences ;
- la vie privée est réaffirmée par rapport à l'espace public ;
- le système social se doit d'être agencé en fonction de la réalisation de l'individu-sujet qui est premier et ultime (personnalisation des services publics d'enseignement, par exemple) (Cohen-Emerique, 2011 : 127).

L'existence d'un modèle culturel « communautaire », majoritaire à travers le globe, vient donc s'opposer à la conception individualiste développée ci-dessus. Ce modèle privilégie l'appartenance au groupe familial ou social (ethnie, tribu, communauté nationale ou religieuse) ; l'individu ne peut se concevoir en dehors qu'au travers de ses multiples appartenances sociales, sa « destinée et [sa] fonction sociale sont programmées dans le cadre des valeurs multiples du groupe » (Cohen-Emerique, 2011 : 130). L'individu n'est donc plus du tout « sujet de lui-même », mais assujéti à sa famille et aux groupes secondaires. La perpétuation des groupes est la fin en soi, l'individu n'y est qu'un élément interdépendant. Ainsi, c'est la place et les rôles occupés au sein du groupe qui seront les composants de l'élaboration de sa conduite (Cohen-Emerique, 2011 : 130). Dans ce cadre, le choix du conjoint ou celui de divorcer par l'individu lui-même semble être un ou des facteurs allant à l'encontre des comportements induits par le groupe, pouvant entraîner le jugement négatif ou l'exclusion du membre du groupe, ce qui peut correspondre à une mort sociale.

Ces deux conceptions entraînent des différences culturelles considérables et peuvent amener à des incompréhensions en termes de valeurs, de normes sociales, de modes de vie. Ainsi, l'autonomie, dans

sa conception occidentale, peut être interprétée comme la désagrégation de l'unité familiale ou des groupes sociaux.

Pourtant, ces deux modèles peuvent coexister ; l'individu issu des deux modèles culturels ou d'un parcours migratoire, par exemple, peut se voir adopter l'un des deux modèles, selon les périodes et les domaines de sa vie. Le cas des migrants et de certains *social remittances* (transfert d'idées, de comportements, financiers, etc.) sont révélateurs d'une conjonction vécue des deux conceptions de la personne, l'individualisme et la solidarité sociale. Plus largement, le phénomène de la mondialisation, les transformations socioéconomiques et les médias de masse (toujours de plus en plus envahissants) contribuent à l'assimilation progressive de l'individualisme au sein des sociétés (Cohen-Emerique, 2011 : 131-133).

En lien avec la thématique de ce travail, notre discussion antérieure aboutit spontanément sur l'opposition manifeste qu'il peut exister entre la femme émancipée, individualiste et occidentale, et la femme émancipée, issue d'une société traditionnelle marocaine. Ainsi, l'activité professionnelle, le choix libre du conjoint, le code vestimentaire, le choix d'avoir autant d'enfants ou de ne pas en avoir constituent des critères d'émancipation autant pour les migrantes marocaines que pour les femmes occidentales mais comportent des significations, des représentations sociales et des stratégies sociales complètement différentes, voire opposées.

IV. L'autonomie en « pratiques¹ » : l'expérience de Vie Féminine

Vie Féminine est un mouvement d'éducation permanente féministe belge rassemblant des femmes de toutes origines et tranches d'âge. L'organisation milite contre les inégalités entre les hommes et les femmes notamment par la lutte contre la précarité, le sexisme et le racisme. C'est au travers de projets de sensibilisations et d'activités visant l'autonomisation individuelle et collective des femmes que le Mouvement réalise ses objectifs.

Nous avons centré notre étude sur quelques entretiens de femmes d'origine marocaine rencontrées dans le cadre d'associations dont Vie Féminine est prédominante.

Nous développerons l'aspect historique et les traits organisationnels essentiels du Mouvement dont l'atelier d'alphabétisation et de français langue étrangère occupera une attention soutenue.

1. Vie Féminine, un mouvement en histoire...

¹ Expression tirée de la publication « Ne me libère pas... je m'en charge ! Notre autonomie en pratiqueS » réalisé en 2011 par Vie Féminine.

Vie Féminine apparaît sous le nom des Ligues Ouvrières Féminines Chrétiennes (LOFC) dans le contexte d'avant-guerre et des révoltes sociales du début du 20^{ème} siècle, avec la liégeoise Victoire Cappe. Celle-ci mettra en place le premier syndicat pour les « ouvrières de l'aiguille » (Vie Féminine, 1995 : 59).

Le Mouvement d'alors organise une série d'initiatives offrant des services aux femmes afin de lutter contre la précarité. L'éducation et l'accès à la santé (mutualité, consultations prénatales et de nourrissons gratuites) sont les premiers projets que le Mouvement met en place (Vie Féminine, 1995 : 65-71). A l'époque, c'est davantage dans une perspective de charité et d'entraide qu'étaient organisées ces initiatives. Par la suite, les LOFC militeront en faveur de l'accès au logement et au droit de vote obtenu en 1948 (Vie Féminine, 1995 : 73-92).

Dès 1947, les LOFC accordent une attention particulière à l'accueil des immigrées italiennes puis, plus tard espagnoles, en mettant en place des services d'aide, des cours d'apprentissage du français et des ateliers de cuisine notamment (Vie féminine, 1995 : 89-92).

En 1969, le Mouvement devient « Vie Féminine » et se requalifie en tant que « mouvement chrétien d'action culturelle et sociale » (Vie Féminine, 1995 : 101). Il repose sur cinq objectifs visant une solidarité entre les travailleuses de Belgique francophone afin

« de réaliser entre elles, par elles, pour elles et selon les méthodes appropriées, un travail d'éducation permanente ; de promouvoir leur participation active et spécifique dans la vie économique, sociale, culturelle et politique ainsi que dans la vie de l'Eglise ; de travailler à réaliser l'égalité entre hommes et femmes, et avec eux, dans tous les secteurs de la vie en société ; de proposer des programmes d'étude et d'action et de créer des services collectifs ayant pour objectif de réduire les inégalités qui touchent les familles du monde du travail ; de représenter et de défendre les intérêts du monde du travail au plan local, régional, national et international. » (Vie féminine, 1995 : 101)

Prolongeant les mouvements sociaux de libération sexuelle, une vaste réflexion et des débats internes à Vie Féminine interrogent le sens de l'identité chrétienne de l'organisation dans les années '80. Les questions portent sur le rôle de la famille et l'égalité entre les hommes et les femmes, la reconnaissance du divorce et de la séparation, la lutte pour le droit à l'avortement (Vie Féminine, 1995 : 101-105).

Ainsi s'opère un tournant réflexif du Mouvement tant du côté de son identité chrétienne que sur son versant de la politique sociale. L'austérité économique remet en cause des acquis sociaux pour les femmes, aboutissant en 1986, à une réforme en profondeur. Cette réforme est élaborée à partir de la base des militantes sur les plans organisationnels et sur les modes opératoires d'animation (Vie Féminine, 1995 : 109-111).

Durant les années '90, Vie Féminine mettra sur pied des formations d'insertion socio-professionnelle et de promotion sociale (Vie Féminine, 1995 : 115).

2. ... à aujourd'hui

Vie Féminine se définit aujourd'hui comme Mouvement féministe d'éducation permanente. Financé par la Fédération Wallonie Bruxelles, il est présent en Wallonie et à Bruxelles, et apparaît sous formes d'« antennes », de « Maisons Mosaïques » ou d'« espaces ».

Le Mouvement lutte pour une « société égalitaire, solidaire et juste » et travaille « à l'émancipation individuelle et collective des femmes » (Vie Féminine, 2012 : 9). Pour ce faire, il met en avant la nécessaire condition de l'autonomie des femmes et porte un accent particulier aux femmes issues de milieux « populaires² ».

Le pilier chrétien dont Vie Féminine est historiquement proche n'est manifeste que par son adhésion au Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC). Le Mouvement se veut indépendant des institutions chrétiennes et se veut pluraliste sur le plan de la religion. Ainsi, il encourage les femmes à choisir et à vivre leur religion (ou non) comme elles l'entendent (Plateau, 2010 : 6).

En 1976, Vie Féminine sera reconnue comme Mouvement d'éducation permanente par la Fédération Wallonie Bruxelles, permettant ainsi l'octroi de subventions. Cette méthode entend

« assurer et développer principalement chez les adultes : une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'action, d'évaluation ; des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique. » (Vie Féminine, 2012 : 12).

a) Les objectifs de la méthode de l'éducation permanente féministe

L'objectif principal de l'Education permanente féministe

« permet aux femmes de prendre conscience que les problèmes vécus trouvent leurs origines dans les conditions économiques, politiques et sociales. Elle donne aux femmes des outils pour développer une autonomie dans les différentes sphères de la vie et pour reprendre du pouvoir sur leur existence. » (Vie Féminine, 2012 : 23).

Vie Féminine s'attache spécifiquement à « soutenir les femmes dans leurs démarches et leurs choix [...], créer des rapports égalitaires et solidaire entre les femmes [...], s'affirmer dans les

² Terme employé par Vie Féminine.

différentes sphères de la vie sociale, économique, culturelle » (Vie Féminine, 2012 : 23) notamment en favorisant la prise de décision individuelle des femmes et en les sensibilisant à la connaissance de leurs droits. En outre, le Mouvement travaille au renforcement de la confiance en soi des femmes, en luttant contre les préjugés sexistes et en les encourageant à s'en défaire pour « se définir une image propre » (Vie Féminine, 2012 : 23). La sensibilisation aux discriminations féminines et aux réalités vécues des femmes vers une action collective en constitue un aboutissement.

Pour son bon fonctionnement, la méthode d'éducation permanente féministe, selon Vie Féminine, repose sur huit moyens fondamentaux :

- le travail en groupe « qui permet de briser l'isolement, de développer des solidarités, de favoriser le partage d'expériences » (Vie Féminine, 2012 : 11) ;
- l'action collective qui permet une conscientisation et une lutte collective pour « le changement des mentalités, pour revendiquer ses droits, dénoncer les discriminations et changer les situations » (Vie Féminine, 2012 : 11) ;
- l'intervention individuelle ;
- le contrat dans la rencontre et le dialogue des femmes avec les animatrices de l'association ;
- les rapports égalitaires entre femmes ;
- l'implication de l'animatrice « comme un moyen au service de l'éducation permanente féministe et de l'autonomie des femmes [et non] comme une simple facilitatrice extérieure et neutre » (Vie Féminine, 2012 : 11) ;
- le positionnement féministe de l'animatrice ;
- la non-mixité féministe comme moyen (et non comme fin) pour une émancipation pour elles et par elles.

Vie Féminine vote en 2009 douze conditions pour une société égalitaire, juste et solidaire, touchant des domaines aussi variés que le travail salarié, la consommation, le *care*, les stéréotypes, les violences, le système politique et institutionnel (Vie Féminine, 2010 : 1-12). L'association prend aussi comme engagement la lutte contre trois types de domination, à savoir le racisme, le capitalisme et le patriarcat (Vie Féminine, 2013 : 13).

Ainsi, Vie Féminine³ déploie une série de projets d'éducation permanente :

- Le magazine Axelle : seul magazine féministe en Communauté française.
- Formations à destination des femmes demandeuses d'emploi avec l'asbl d'insertion socio-professionnelle « Mode d'emploi » ou « En route pour l'emploi » en partenariat avec le Forem.
- Formations féministes à destination de bénévoles ou professionnels.

³ Sources issues du site web de Vie Féminine, onglet « Présentation » (<http://www.viefeminine.be/spip.php?rubrique15>).

- Quatre écoles de promotion sociale à Bruxelles et en Wallonie (formations s'adressant plus spécifiquement aux femmes, tenant compte de leurs réalités sociales, culturelles et économiques : aide-soignante, accueillant(e)s d'enfant, habillement, connaissance de gestion, informatique, assistant(e)s pharmaceutico-technique, etc.). Elles s'inscrivent dans le projet pédagogique de Vie Féminine.
- Divers projets à thématiques spécifiques :
 - « Dynamique Jeunes femmes » : solidarité des réalités communes, lutte contre le sexisme, informer, débattre.
 - « La Caravelle des droits des femmes » : camionnette qui a sillonné Bruxelles et la Wallonie pour sensibiliser et informer les femmes sur leurs droits économiques (emploi), juridiques, sociaux (violences, services), logement, santé, etc.
 - Cours d'alphabétisation et de français langue étrangère. Vie Féminine lutte contre l'analphabétisme dans une stratégie plus globale d'action pour le changement des conditions de vie des femmes.
 - Des stages de créativité féministe en milieux populaires qui s'inscrivent dans une démarche d'émancipation individuelle et collective, et qui se veulent un lieu permettant la liberté d'expression et spécifiquement les dénonciations des inégalités hommes-femmes.
- Vie Féminine est active aussi sur le plan international (création de solidarités féminines, échanges et confrontations de pratiques de terrain, d'outils et de réflexions féministes, production d'une lecture féministe de l'action internationale, soutien de projets internationaux (Palestine), Marche Mondiale des femmes, camps féministe d'Europe, soutien aux femmes migrantes et réfugiées).

3. Les outils d'éducation permanente visant l'autonomisation des femmes

Selon Vie Féminine, l'émancipation individuelle et collective des femmes impose de créer des lieux d'écoute mutuelle et d'échanges qui constituent autant d'espaces de résonance que d'analyse des mécanismes producteurs de stéréotypes et d'inégalités socio-économiques à l'égard des femmes (Vie Féminine, 2008 : 6).

Cependant, le projet d'alphabétisation et de français langue étrangère constitue un des moyens fondamentaux pour atteindre les femmes issues de l'immigration ou de milieux populaires en vue d'une émancipation ultérieure dans leur existence. C'est un préalable à une action plus précise des objectifs que s'assigne le Mouvement.

Nous développons ces différents outils ci-dessous.

a) Les ateliers d’alphabétisation et de français langue étrangère (FLE)

C’est dans le cadre de l’arrivée massive des vagues d’immigration italienne, espagnole et marocaine en Belgique qu’apparaît ce projet. Il constituera un des axes fondamentaux de Vie Féminine pour l’autonomisation des femmes et deviendra une des « portes d’entrée » pour atteindre les femmes issues de l’immigration et ainsi susciter davantage ce qu’elles vivent, dénoncent ou revendiquent.

Conjointement, Vie Féminine s’engagera dans la lutte contre l’analphabétisme avec sa participation dans la création de l’asbl Lire et Ecrire.

Au cours des années ‘80, Vie Féminine lance une réflexion sur le multiculturalisme, avec « Planète, mon quartier », un projet qui vise à faire changer les mentalités concernant les questions de différence et de racisme. L’association suggère de légiférer en matière d’insertion et de participation en termes d’alphabétisation, d’enseignement et de scolarité des jeunes filles, de statut juridique, d’acquisition des revenus, de santé ou encore de logement des femmes.

Le travail interculturel de Vie Féminine se concentre à Bruxelles autour des Maisons Mosaïques (la première ouverte fut dans la commune de Schaerbeek) : au sein des quartiers populaires, ces lieux offrent aux femmes, allochtones comme autochtones, un espace commun pour échanger. Cette mixité entre les femmes devient une des particularités du Mouvement, selon Hafida Bachir, l’actuelle Présidente de Vie Féminine. Leur activité se centre sur l’alphabétisation, mais peut aussi se développer autour de projets divers liés au quotidien des usagères.

La Présidente de Vie Féminine affirme qu’à l’époque, ce nouveau projet des Maisons Mosaïques a facilité l’accès de femmes immigrées à l’association.

L’officialisation des Maisons Mosaïques a permis une reconnaissance de la part des institutions publiques et des familles, aboutissant à une structure davantage « institutionnalisée ». Nous sommes loin de l’idée que la différence de religion puisse avoir été un obstacle pour les femmes immigrées d’origine marocaine d’intégrer le Mouvement.

« C’était plutôt nouveau par rapport à ce que Vie Féminine faisait. [Ces maisons] avaient une légitimité pour les femmes auprès des familles (...) et pour les institutions qui les reconnaissaient comme lieu pour mieux s’intégrer. C’était plus facile [pour elles] de venir dans une maison que venir dans un groupe plutôt informel de Vie Féminine. » (Hafida Bachir, Présidente de Vie Féminine, propos recueillis le 24 juin 2016).

Aujourd’hui encore, les Maisons Mosaïques conservent cet aspect « légitime » chez les femmes du quartier mais nous pouvons soulever d’autres raisons : la proximité des maisons par rapport à leur domicile et leur situation dans un environnement géographique qu’elles connaissent. D’une part, ce constat pose les questions de la libre circulation et de mobilité des femmes (nous aborderons ces aspects plus tard) et d’autre part, d’accessibilité aux actions organisées par Vie Féminine dans un autre cadre que celui des Maisons Mosaïques.

« La majorité [des femmes] vient vraiment car c'est l'association de leur quartier. Elles viennent pour suivre leur activité, c'est rassurant, c'est un cadre qu'elles connaissent. C'est compliqué de les faire participer à quelque chose qui sort un peu du cadre. » (Animatrice de la Maison Mosaïque de Laeken, Bruxelles, propos recueillis le 14 juin 2016)

Par la mise en place de ces structures, Vie Féminine cherche davantage à conscientiser les femmes et à leur permettre d'acquérir du pouvoir pour leur autonomisation (Plateau, 2010 : 9).

Lors d'une journée d'étude sur l'Action Immigrée en 1993, 350 femmes se réunirent pour réfléchir sur la place et l'implication des femmes dans l'histoire de l'immigration en Belgique et de la considération par le Mouvement, des paroles spécifiques aux femmes immigrées.

Cette première réflexion sera le début d'un tournant idéologique du Mouvement. Vie Féminine approfondira son analyse du projet interculturel en l'an 2000 et procédera à la suppression de l'Action Immigrée jugée « dérangeante » selon Hafida Bachir. En effet, elle explique que les femmes de l'immigration étaient quelque fois « mises de côté » sur un plan organisationnel : les animatrices qui travaillaient avec les immigrées étaient engagées uniquement dans ce cadre. Il n'y avait pas de mixité organisationnelle comme aujourd'hui au sein du Mouvement. Suite à ce changement de cap, les femmes issues de l'immigration se sont trouvées englobées « dans le projet global » (Vie Féminine, 2008 : 5) de Vie Féminine, permettant leur implication dans l'organisme (Plateau, 2010 : 9). Le projet d'alphabétisation est repositionné comme démarche spécifique, en dynamique complémentaire à l'amélioration de la condition féminine.

Travailler avec les femmes immigrées a permis de porter des revendications qui concernaient plus particulièrement les femmes de l'immigration comme la répudiation, le droit de vote des femmes immigrées et le droit d'asile⁴. Cependant, en mélangeant les femmes issues de l'immigration avec les femmes belges dans une perspective interculturelle, la lutte contre ces injustices est devenue globale au Mouvement et a permis que ces revendications ne soient pas portées uniquement par les femmes de l'immigration, nous explique la Présidente de Vie Féminine.

Il s'est agi, pour le Mouvement, d'intégrer la démarche d'intégration multiculturelle jusque dans ses structures mêmes.

Quelques années plus tard, dans une perspective d'amélioration du projet d'alphabétisation, Vie Féminine effectua, à l'aide d'enquêtes, un bilan général⁵ de l'alphabétisation au sein de son réseau. D'une part, il contribua à une connaissance plus approfondie des initiatives d'alphabétisation et des participantes, et d'autre part, une prise en considération des préoccupations des animatrices-bénévoles dans ce cadre. Les éléments récoltés ont également permis la conscientisation, par le Mouvement, de

⁴ Par exemple, Vie Féminine a rédigé une plate-forme informative (et revendicative) dans laquelle le mouvement formule des propositions précises en vue de prendre en compte les spécificités de genre des réfugiés par le CGRA (Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides) (Mahieu, Timmerman, Vanheule, 2010 : 26).

⁵ Voir « Alphabétisation – Français langue étrangère à Vie Féminine : Etat des lieux 2003 - 2004 » disponible au Centre de documentation de Vie Féminine à Bruxelles, pour plus de précisions.

la présence de femmes déjà alphabétisées et scolarisées dans leur propre langue, aux ateliers. Ce constat entraîna l'introduction de l'approche de « français langue étrangère » (FLE) au sein des analyses et réflexions du Mouvement (Vie Féminine, 2003-2004 : 3).

Les ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère sont aujourd'hui considérés comme « une approche polyvalente, alliant des dimensions pédagogiques et politiques ainsi que l'engagement social des animatrices impliquées » (Vie Féminine, 2008 : 6). En d'autres termes, ces cours sont également l'occasion pour le Mouvement d'atteindre ces femmes issues de l'immigration et de les conscientiser à leur condition de femmes mais aussi aux mesures politiques en Belgique ou ailleurs. Cette approche n'est pas propre à ces cours, nous retrouvons le même objectif dans les autres activités proposées par Vie Féminine (cours de couture, ateliers bien-être, etc.),

« Ces cours ont l'apparence de cours occupationnels alors qu'ils sont éminemment politiques. C'est dans ce cadre que le mouvement a pris conscience de femmes qui risquaient d'être répudiées [ou] qu'il y a eu des réflexions sur les allocations familiales. » (Hafida Bachir, Présidente de Vie Féminine, propos recueillis le 24 juin 2016)

Par ailleurs, les ateliers d'alphabétisation et de FLE offrent l'occasion aux femmes d'intégrer d'autres initiatives de Vie Féminine (ou d'une autre association) comme des manifestations ou des sorties culturelles.

L'état des lieux sur le projet d'alphabétisation réalisé en 2003-2004 révèle les principales motivations des femmes à participer aux ateliers d'alphabétisation ou de FLE. Pour beaucoup, il s'agit de « développer leur autonomie personnelle (mieux se débrouiller dans les démarches quotidiennes, s'informer) ». En second constat, elles ont le « désir de rencontres, de contacts, de sociabilité, de sortie de chez soi ». « Suivre la scolarité de leur(s) enfant(s) » arrive en 3^{ème} position (d'autres raisons sont répertoriées mais nous nous concentrerons sur les trois premières. Cet état des lieux rassemble des participantes d'origines diverses et ne reprend donc pas uniquement des femmes d'origine marocaine). Ces motivations se verront confirmées dans les extraits d'entretiens ultérieurement.

Néanmoins, il faut souligner que certaines femmes suivent les ateliers en vue d'une procédure de naturalisation et subissent ainsi des contrôles de la part de l'Etat. Elles se voient octroyer des attestations ou « preuves d'intégration » pour leur présence aux cours (Vie Féminine, 2003-2004 : 11). Les résultats évoqués de cette étude correspondent en tout point aux objectifs que Vie Féminine s'est assigné en mettant en place les ateliers d'alphabétisation et de FLE : l'insertion sociale et collective, et le renforcement de l'estime de soi (Vie Féminine, 2003-2004 : 10).

Depuis 2008, Vie Féminine a décidé d'intégrer l'aspect féministe dans les ateliers d'alphabétisation et de FLE en s'inspirant « du concept d'intervention féministe » (Vie Féminine, 2008 : 6) qui repose sur quatre objectifs principaux dont

« Reconnaître l'influence des structures et des institutions sociales inégalitaires dans la vie des femmes -

Le privé est politique - ; croire aux potentiels des femmes et mettre en évidence leurs expertises ; établir des relations égalitaires entre la participante et l'intervenante et s'engager personnellement en vue d'un vaste changement social. » (Vie Féminine, 2008 : 6).

Dans un aspect plus concret, nous développerons ici, les apports et objectifs du projet d'alphabétisation et de FLE pour l'autonomisation des femmes.

Outre l'apprentissage du français, ce projet promeut le renforcement de la confiance en soi et de son estime personnelle notamment par la socialisation des femmes, leur possibilité à l'expression et à tisser des liens de solidarité entre elles. En effet, elles apprennent à « poser un regard positif sur [elles]-même, sur [leurs] valeurs et [leur] culture » (Vie Féminine, 2008 : 3) et à sortir des rôles sociaux qui leur sont imposés. Les ateliers d'alphabétisation ou de FLE sont parfois le seul lieu de sorties ou d'activités, pour ces femmes, hors du cadre familial. D'autre part, en se réunissant, les femmes prennent souvent conscience que leurs problèmes sont communs.

Par ailleurs, la connaissance de leurs droits et de leur environnement familial, de proximité locale, communautaire ou religieux permet l'acquisition de la capacité de discernement (critique). Elle leur permet d'envisager un possible pouvoir d'influence sur leur contexte comme la prise de décision et de responsabilités, l'élaboration de projets personnels ou collectifs, etc.

Les apports de ces ateliers suivent une logique d'ouverture graduelle aux autres : l'estime de soi, un partage d'expériences avec les autres femmes participantes, la prise en compte de l'environnement de proximité (communautés, quartier, ville) et une mise en perspective de la société belge. Ce processus est en adéquation avec celui de l'*empowerment*.

Vie Féminine insiste sur la nécessaire condition de partir des réalités vécues par les femmes pour alimenter les contenus des ateliers d'alphabétisation et de FLE afin de susciter un intérêt et des résultats pratiques.

Les animatrices s'efforcent de respecter les rythmes propres des participantes et de répondre à leurs attentes particulières.

Celles-ci mettent également en place des activités extérieures telles que des sorties culturelles en vue de stimuler la curiosité des participantes et de les doter d'un bagage culturel favorisant leur intégration. D'autres activités de mobilisations sont proposées comme lors de la Journée internationale des droits des femmes ou des journées d'étude propres au Mouvement (Vie Féminine, 2008 : 3-4).

b) L'accès et la connaissance de leurs droits⁶

⁶ Informations issues de la page web des activités de Vie Féminine (<http://www.viefeminine.be/spip.php?article501>, Consulté le 20 mai).

Le droit est une étape élémentaire pour l'autonomisation des femmes mais il ne se suffit pas à lui seul. L'appropriation des droits et des lois constitue l'enjeu, permettant ainsi aux femmes de les employer comme moyens d'action et de réflexion vers une autonomisation (Loute, 2011 : 8-9).

L'« Espace droit d'info »⁷ propose des séances d'informations gratuites quant aux questions juridiques en général et/ou les réformes du gouvernement. A cette occasion, Vie Féminine fait appel à des professionnel(le)s spécialisé(e)s, externes au Mouvement. Ainsi, l'« Espace droit d'info » a déjà accueilli des représentant(e)s de CPAS, de mutuelles et de plannings familiaux, des services de transport en commun... Ces séances permettent ainsi aux femmes de se familiariser avec des informations ou des lieux qui peuvent nous sembler simple d'accès, mais qui leur offre la possibilité de s'exprimer librement et de poser toutes les questions qu'elles souhaitent, sans avoir peur, dans un lieu qu'elles connaissent. Elles se trouveront dès lors renforcées et davantage confiantes pour avoir recours à ces différents services.

En outre, des consultations juridiques personnalisées gratuites (ou presque) ont été mises en place pour rencontrer les difficultés vécues à propos des questions autour du couple, du divorce, de la pension alimentaire, des allocations familiales, de la pension, etc. Dans ce cadre, un partenariat est établi avec des plannings familiaux (comme le « 37 » à Liège).

Une cellule d'accueil et d'écoute est mise en place pour les femmes qui ont le besoin de s'exprimer, de se confier ou de s'informer. En fonction des demandes, elles sont réorientées vers les services adéquats de Vie Féminine ou des organisations compétentes.

« Écouter la personne mais aussi l'accompagner dans diverses démarches. La réorienter vers le réseau en fonction de la situation. Mais nous, ont fait vraiment la centralisation avec les autres institutions (logement, violences, refuges). On fait le lien avec tout ça. Cette cellule d'écoute est aussi un lieu qui accompagne les personnes vers l'autonomie. » (Animatrice de la Maison Mosaïque de Laeken, Bruxelles, propos recueillis le 14 juin 2016).

c) Les ateliers d'informatique et de recherche d'emploi⁸

Les ateliers d'informatique et de recherche d'emploi sont complémentaires. Ils offrent aux femmes la possibilité d'apprendre à utiliser le matériel informatique, à recevoir ou envoyer des mails, à élaborer des CV et des lettres de motivation mais il permet également à celles-ci de s'entraider et/ou d'échanger des stratégies et des informations quant à la recherche d'emploi.

Enfin, ces séances constituent aussi un moment de détente leur donnant l'opportunité de naviguer sur les réseaux sociaux et, plus largement, Internet.

⁷ Sources issues de l'onglet « thématique » du site web de Vie Féminine (<http://www.viefeminine.be/spip.php?article434>, Consulté le 20 mai).

⁸ *Idem.*

d) Les ateliers de créativité et de bien-être⁹

Ces ateliers apparaissent sous différentes formes ; écriture féministe, mandalas, couture, tricot, art floral. L'objectif de ces ateliers vise le renforcement de femmes, leur confiance en soi et permet de tisser des liens de solidarité entre elles. Par ailleurs, ils permettent aux femmes de se consacrer à ce qu'elles aiment et de prendre du temps pour elles.

La question des loisirs sera développée plus tard. Néanmoins, notons que le droit aux loisirs et « au temps pour soi » fut un objet revendicatif des luttes sociales et féministes, comme la démontré Vie Féminine par ses actions au fil des années. Les femmes, souvent contraintes aux tâches domestiques et à la « double journée » de travail, peinent à consacrer une plage horaire à leurs plaisirs. Par ailleurs, le contexte actuel de crise économique et de performance de l'individu ne le facilite pas.

⁹ *Idem.*

PARTIE II : CADRE EMPIRIQUE

I. Considérations méthodologiques

La présente étude exploratoire s'appuie sur les différents ouvrages méthodologiques des auteurs R. Quivy, L. Van Campenhoudt et J-C. Combessie. Elle se place dans une approche qualitative, privilégiant dès lors la méthode de l'entretien semi-directif. L'approche qualitative et subjective s'efforce de prendre en compte la parole des interviewé(e)s dans son authenticité afin de lui donner une signification.

Dans ce chapitre, je vais m'efforcer de développer une autocritique de ma démarche dans le sens où une réflexivité méthodologique m'amène à un regard prospectif d'amélioration et d'innovation futures.

Nous aborderons les différentes étapes qui m'ont amenée à l'élaboration de ce travail, les atouts et les limites de cette méthodologie.

1. Choix du terrain

Le choix du terrain de recherche s'est porté principalement sur l'organisation Vie Féminine, bien que cinq des répondantes soient issues de la « Maison des femmes d'ici et d'ailleurs » du mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), et de l'asbl « Lire et Ecrire ». Bénévole chez Vie Féminine, j'ai naturellement préféré me pencher sur ce mouvement. Faire appel à des femmes venant d'autres associations m'a permis de connaître de plus près ces organisations.

D'autre part, celles-ci sont présentement et historiquement liées, par leurs luttes simultanées pour les droits sociaux et donc, un combat pour l'accès à l'alphabétisation par leur travail avec les migrant(e)s et leur vision féministe d'émancipation sociale des femmes.

a) Femmes Prévoyantes Socialistes – « Maison des femmes d'ici et d'ailleurs »

Les « Femmes Prévoyantes Socialistes » (FPS) est une organisation féministe d'éducation permanente, créée en 1922 en Belgique francophone. Le mouvement tire ses origines du pilier socialiste (Parti Socialiste, FGTB, Solidaris) dont il est officiellement indépendant à ce jour. Son histoire socialiste et laïque l'amène à considérer le combat des femmes « comme un sous-ensemble du combat général » (Plateau, 2010 : 10) et à percevoir la religion plutôt comme un obstacle aux « libertés démocratiques et [aux] droits fondamentaux » (Plateau, 2010 : 10). L'héritage chrétien de Vie Féminine entraîne un rapport différent à la religion, aboutissant à considérer la croyance et/ou la pratique de religions (ou non) comme un choix personnel (Plateau, 2010 : 6).

Les FPS travailleront avec les femmes issues de l'immigration à travers leurs actions en milieu populaire. Néanmoins, au départ, aucune structure spécifique ne sera mise en place pour ce type de public. Celui-ci intégrera le mouvement sans distinction avec les femmes autochtones. Ce « mode d'entrée » fut fortement critiqué par les acteurs-trices de terrain qui ont constaté son inefficacité (pas de considération des besoins spécifiques) et pris fin dans les années nonante, entraînant une critique réflexive sur l'intégration des femmes immigrées. Aujourd'hui, le mouvement tente de répondre aux besoins des femmes en travaillant à un niveau local (Plateau, 2010 : 10-11).

La Maison des Femmes d'Ici et d'Ailleurs¹⁰ est une maison de quartier interculturelle, située dans le quartier du Longdoz à Liège. Cet espace veut proposer un lieu de solidarité et de mixité. Elle offre aux femmes de toutes origines, âges et milieux sociaux un cadre leur permettant de se rencontrer, de se confier et de se réunir, notamment à travers différentes activités de nature émancipatrice. Ainsi, des cours d'alphabétisation et d'informatique, des ateliers cuisine ou « récup' », ou encore des activités ponctuelles réalisées parfois par les participantes mêmes, sont organisées.

b) L'ASBL Lire et Ecrire

Lire et Ecrire est une organisation d'éducation permanente visant l'alphabétisation et l'apprentissage du français issues de milieux sociaux populaires et des personnes étrangères. Créée en 1983 par différentes associations issues des mouvements ouvriers chrétiens et de gauche, elle répond au constat alarmant d'analphabétisme toujours présent en Belgique et revendique « une alphabétisation de qualité ».

Conjointement, l'asbl lutte également à la sensibilisation de la population belge et des pouvoirs publics à l'illettrisme, les causes et les solutions possibles.

Aujourd'hui, l'organisation chapeaute plusieurs asbl en Wallonie et à Bruxelles¹¹.

L'apprentissage du français s'inscrit ici dans une démarche d'autonomisation de l'individu. Il se veut être un outil permettant à l'acteur-trice de prendre en main sa destinée, à travers la connaissance des droits socioéconomiques et politiques, et la découverte culturelle (bibliothèques, théâtre, expositions, cinéma...)¹².

Par ailleurs, l'asbl rejoint une multitude de luttes revendicatives actuelles comme la lutte contre l'austérité et les nouvelles mesures socioéconomiques du gouvernement C. Michel telles que la

¹⁰ Informations issues du site Internet <http://www.solidaris-liege.be/fps/maison-des-femmes/index.html>, Consulté le 2 avril 2016.

¹¹ Sources venant de la page web <http://www.lire-et-ecrire.be/Notre-histoire-11096>, Consulté le 2 avril 2016.

¹² Consulté sur <http://www.lire-et-ecrire.be/Qu-est-ce-que-l-alphabetisation>, Consulté le 2 avril 2016.

généralisation du Projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) affectant de manière directe les individus peu qualifiés¹³, ou encore, l'adoption du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI, soit le TTIP) dont Lire et Ecrire suit de près l'évolution¹⁴.

2. Constitution de l'échantillon

J'ai mené une rencontre préalable avec les responsables des associations citées ci-dessus, et avec les femmes susceptibles de participer à l'enquête. Je me suis donc rendue dans chacune des organisations, pendant l'atelier de français, afin de me présenter et d'expliquer le projet de mon mémoire, comme le préconise l'ouvrage de J-C Combessie (2007).

Ainsi, je me suis adressée à des groupes de participant(e)s où les origines et les sexes se mêlaient. Concentré(e)s, sourcils froncés, les participant(e)s m'écoutèrent avec attention. J'ai commencé par employer le terme « autonomie », concept qui n'a défroncé aucun sourcil. Ce mot n'avait aucun sens pour eux/elles, faute de connaissance du français. J'ai alors expliqué – sans doute avec trop de simplicité – la signification du terme : faire des choses seul(e), savoir se débrouiller, savoir prendre des décisions. Pour finalement conclure sur « qui ne reste pas assise toute la journée sur sa chaise ! » ce qui a suscité, dès lors, rapidement une exclamation de compréhension. L'autonomie renvoyait ici étroitement à l'activité, en opposition à l'inactivité, attitude fortement critiquée dans la société marocaine et qui constituerait l'un des pires défauts pour une femme (Rodary, 2007 : 758).

Douze femmes ont répondu à l'entretien dont sept sont issues de Vie Féminine (Liège-Verviers), trois participantes de Lire et Ecrire, et deux femmes de la Maison des femmes d'ici et d'ailleurs des FPS. Le nombre d'entretiens n'a pas été déterminé antérieurement. Ces entretiens ne se voulaient pas représentatifs des femmes d'origine marocaine mais privilégiait l'aspect qualitatif des entretiens sous la forme d'une parole authentique.

Les femmes interrogées ont la caractéristique de poursuivre des ateliers d'alphabétisation ou de français langue étrangère. Néanmoins, l'une d'entre elle ne poursuit plus de cours de français et a intégré l'équipe de bénévole de Vie Féminine. Le nombre d'années de résidence en Belgique est très variable; les plus anciennes sont arrivées en 1971 et 1986, deux d'entre elles sont arrivées début 1990, cinq entre 2003 et 2006, trois entre 2010 et 2011. Le nombre d'années passées en Belgique ne figurait pas dans le choix des femmes constituant l'échantillon, ceci expliquant l'importante différence entre certaines femmes.

Je présenterai ultérieurement quelques caractéristiques d'ensemble des femmes interviewées.

¹³ <http://www.lire-et-ecrire.be/Lire-et-Ecrire-a-la-manifestation-nationale-du-24-mai-2016>, Mis en ligne le 25 mai 2016, Consulté le 10 juillet 2016.

¹⁴ <http://www.lire-et-ecrire.be/Le-Parlement-europeen-soutient-le-TTIP-mais-pose-quelques-garde-fous>, Mis en ligne le 15 septembre 2015, Consulté le 10 juillet 2016.

Les répondantes ont été informées quant aux modalités pratiques de l'entretien : le lieu et la durée de l'entretien, le respect de leur anonymat, l'enregistrement des entretiens et leur non-diffusion (Quivy et Van Campenhoudt, 1995 : 71).

Je n'ai effectué que très rarement un entretien le jour-même de la première rencontre, nous fixions plutôt une date qui nous convenait dans la semaine. J'ai souhaité que ma démarche vers l'autre se fasse dans le respect et le rythme de la personne. Néanmoins, ce procédé a suscité des refus d'entretiens. Après accord et arrangement, ces femmes ont décliné, par un manque d'intérêt de leur part pour mon projet, je pense.

3. Construction du guide de l'entretien

Le guide d'entretien se voulait semi-directif, permettant ainsi la liberté de parole des répondantes. L'entretien ne s'est pas construit comme un questionnaire rigide avec des questions fermées (Combessie, 2007 : 24). Diverses thématiques comme la vie affective et sentimentale, la décision de migration, le travail salarié et les revenus, les loisirs, et l'apprentissage du français ont structuré l'entretien. Aborder ces différents points a permis aux interviewées de répondre dans une perspective aussi large que possible (Quivy et Van Campenhoudt, 1995 : 68-69).

4. Déroulement des entretiens

Les entretiens avaient lieu au sein des associations-mêmes, accordant aux femmes interrogées un cadre familial, un cadre où il était sans doute plus aisé pour ces femmes de se confier et de poser une réflexivité (Quivy et Van Campenhoudt, 1995 : 70). Il m'a semblé que les répondantes issues des associations féministes se confiaient plus facilement. Rappelons que la liberté d'expression et le partage entre les femmes sont couramment exercés dans les activités de ces associations.

Sur un plan pratique, les entretiens se sont déroulés en français et individuellement. Néanmoins, deux des répondantes se sont exprimées en dialecte arabe, m'obligeant dès lors à recourir à une traductrice. Cette dernière faisait partie de mon échantillon.

J'ai privilégié l'enregistrement des entretiens plutôt que la prise de notes. Cette technique m'a permis de m'assurer de la fiabilité des propos énoncés par les interviewées. J'ai pu également les réécouter à ma guise et prendre en considération les différentes émotions (rires, pleurs) dégagées au travers des témoignages (Combessie, 2007 : 26-27).

La durée de l'entretien variait selon le niveau de connaissance du français de l'interviewée, allant d'une vingtaine de minutes pour celles s'exprimant le moins bien en français, à 45 minutes et plus pour les autres. Je présume que la longueur des entretiens témoigne d'un lien de confiance et du degré d'implication que manifestaient les femmes à l'égard de ce projet.

5. Analyse des témoignages

Dans toute analyse d'entretien, deux types de discours, deux niveaux de paroles sont produites par les répondantes ; on peut distinguer un contenu en tant que source d'information, le premier niveau attendu par l'enquêteur et le discours en tant que processus d'élaboration de la pensée mettant en parole tous les niveaux de la communication : émotivité, incohérence rationnelle, redondance, rupture sémantique. Je me suis efforcée, dans l'optique d'entretien semi-directif de prendre en compte ces deux niveaux (Quivy et Van Campenhoudt, 1995 : 73-76).

Ainsi, j'ai procédé au classement des données en différentes thématiques (vie sentimentale et affective, emploi et revenus, mobilité, scolarisation des enfants, motivations à poursuivre un cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère). En respectant la grille d'analyse des concepts développés et à l'aide de publications théoriques, j'ai tenté de signifier le discours de ces témoignages. J'ai opté pour une fidélisation des retranscriptions révélant dès lors, les erreurs grammaticales et syntaxiques exprimées par les répondantes. Néanmoins, pour une lecture aisée, j'ai été obligée parfois de retraduire de langues étrangères certains mots en langue française.

6. Limites et difficultés constatées

Evoquons brièvement quelques limites méthodologiques qui peuvent avoir quelque incidence sur l'interprétation du contenu.

La méthode de l'entretien semi-directif nous amène à recevoir une abondance d'informations qu'il n'est pas toujours évident de gérer. Il est également nécessaire d'être conscient que les répondant(e)s confient, exposent, affirment ce qu'ils veulent bien. Notre responsabilité, en tant que chercheur(e), n'est pas ici d'en trouver une explication mais d'en chercher le sens, au-delà des mots et des stéréotypes (Quivy, Van Campenoudt, 1995 : 75).

Dans notre cas, le niveau de connaissance du français, souvent variable, des femmes interrogées, a écourté certains entretiens. Quelques unes d'entre elles ont parfois éprouvé des difficultés à comprendre les questions m'amenant dès lors, à utiliser un vocabulaire simplifié, limitant la nuance de

mes propos. Dans une optique de neutralité, il m'est arrivé également de devoir leur soumettre des propositions de réponse. Le peu de connaissance du français a été un important obstacle, restreignant la possibilité de réponses détaillées et nuancées.

Finalement, le fait d'enregistrer les entrevues a suscité de la méfiance de quelques unes des répondantes. Plusieurs d'entre elles ont en effet manifesté une certaine crainte que les enregistrements ne soient diffusés et ne jouent en leur défaveur vis-à-vis des services de police ou d'immigration avec lesquels elles sont toujours en relation, voire de leur époux qui partagerait leur appréhension à exprimer publiquement des craintes.

Cette peur de partager ouvertement des opinions est à contextualiser dans le malaise ambiant de la communauté arabo-musulmane : elle se perçoit intensément ciblée par un certain racisme banalisé, mêlé à un climat ambiant de terrorisme.

II. Mise en contexte de l'immigration marocaine en Belgique

Avant d'aborder concrètement les stratégies élaborées par les femmes d'origine marocaine, revenons sur leur immigration en Belgique. Dressons un rapide aperçu historique des immigrés marocains en Belgique à travers ces quelques décennies.

1. Jalons historiques

En février 2014, la Belgique commémorait les cinquante ans de présence marocaine en Belgique. C'est la date du 17 février 1964, date de la convention bilatérale entre la Belgique et le Maroc sur le recrutement de travailleurs, qui a été retenue pour marquer ce phénomène.

a) Les prémisses d'une immigration marocaine

Des études démontrent aujourd'hui que l'immigration marocaine en Belgique remonte aux années '20. En effet, le Maroc sous protectorat français¹⁵ permet dès 1912, l'arrivée en métropole de travailleurs marocains pour palier au manque de travailleurs français mobilisés sur le front. Cette première vague migratoire facilite les déplacements de Marocains vers la Belgique, notamment pour

¹⁵ Le Traité de Fès de 1912 concédera la majorité du territoire marocain sous influence de la France, tandis que le Sahara et le nord du Maroc seront administrés par l'Espagne. La ville de Tanger conservera un statut international (Bousetta et Martiniello, 2003 : 95).

travailler dans le secteur du charbonnage dans les régions du Borinage et de Liège (Bousetta et Martiniello, 2003 : 95).

La crise des années '30 entraîne un manque de main d'oeuvre disponible et marque dès lors une première étape dans l'histoire de la politique migratoire belge. Un visa d'entrée (permis de séjour) se voit désormais délivré aux étrangers et marocains qui souhaitent travailler en Belgique. Ceux qui ne détiennent pas de permis de travail sont expulsés du territoire.

A l'époque, les recensements regroupent l'ensemble des immigrés africains. Il est donc difficile d'établir des statistiques sur le nombre de Marocains répertoriés précisément en Belgique mais un recensement réalisé en 1960 signale la présence de 461 Marocains (Bousetta et Martiniello, 2003 : 96). Cette période jusque début des années soixante semble marquée imprécise et désorganisée marquée par une faible présence marocaine et une immigration davantage individuelle que massive.

a) Période d'après-guerre et d'ouverture à une immigration massive

Dans un contexte de reconstruction d'après guerre et de l'élaboration du plan Marshall, les *Sixties* connaissent un afflux important de Marocains et une immigration « organisée, institutionnalisée » répondant à une forte demande de travailleurs (Attar, 1992 : 295). En 1964, la Belgique se tourne alors officiellement vers l'emploi de travailleurs marocains avec la signature de l'accord belgo-marocain. Cette forte demande concerne les secteurs miniers et manufacturiers, et aura pour conséquence un « laisser-faire » (Martiniello, Rea, 2012 : 17) de la part du gouvernement belge quant à la réglementation sur le droit d'entrée en Belgique. La majorité des Marocains arrive clandestinement ou en touriste et régularisent leur situation légale sur place. La législation ne reprend qu'en 1967 à l'heure où la croissance économique est en baisse et le taux de chômage s'accroît (Martiniello, Rea, 2012 : 17).

Au Maroc, cette migration massive vers la Belgique s'inscrit dans un contexte de crise socio-économique et politique. En effet, le Maroc obtient son indépendance en 1956 et s'en suit une période sombre où troubles politiques et émeutes ont lieu dans les villes, comme dans les campagnes (Daoud, 1993 : 261-264). En outre, le pays connaît une croissance démographique importante avec une baisse du nombre d'emplois disponibles et donc une hausse du taux de chômage (Schoonvaere, 2014 : 40). Les paysans, qui forment la majorité de la population marocaine, sont plus durement touchés par la pauvreté. Migrer devient alors une opportunité pour les Marocains en recherche de meilleures conditions financières, de travail et de vie.

b) La période charnière marquée par le regroupement familial

Jusqu'en 1974, le nombre de Marocains présents en Belgique croît de façon exponentielle. On en dénombre 40 000 nous attestent les auteurs H. Bousetta et M. Martiniello.

A partir de cette date, le gouvernement belge cesse le recrutement massif de travailleurs et privilégie une politique de regroupement familial. Ce choix repose sur des motivations démographiques mais également salariales. En Wallonie, les salaires des travailleurs sont plus bas que dans les autres régions industrielles voisines (la Lorraine, la Ruhr). Le patronat redoute le départ de ses travailleurs vers ces autres zones manufacturières davantage attractive et compense la baisse de salaire en favorisant une installation définitive des salariés et de leur famille.

Sur le plan démographique, la Belgique constate une baisse de natalité, particulièrement en Wallonie. Elle souhaite redynamiser sa population par le regroupement familial des travailleurs marocains afin d'éviter l'inertie démographique et le vieillissement de la population, avec son lot de conséquences socio-économiques néfastes. En effet, les femmes d'origine marocaine ont tendance à procréer davantage que les belges et permettent ainsi d'atteindre un renouvellement de la population plus facilement. On estimait 4,6 enfants/femme pour les maghrébines contre 1,4 enfant/femme chez les belges, pour la période de 1983 à 1988 (Ouali, 2003 : 75). Pour ce faire, le gouvernement belge mettra en place une réglementation incitant les épouses et leurs enfants¹⁶ à immigrer en subsidiant une partie des frais du voyage et en réalisant une brochure vantant le système belge (sécurité sociale, allocations familiales, liberté de religion) à destination des Marocains de Belgique (Martiniello, Rea, 2012 : 15). Nombreux sont ceux qui se marient avec un(e) Marocain(e) au Maroc et profitent du droit au regroupement familial pour vivre en Belgique. Il est possible également pour le résident d'origine marocaine vivant en Belgique de faire la demande pour faire venir la famille élargie (Martiniello, Rea, 2012 : 25).

C'est avec un nombre de 140 000 marocain(e)s que la décennie des années quatre-vingt s'achève (Bousetta, Martiniello, 2003 : 97). Jusqu'en 1991, le regroupement familial est la politique d'immigration délibérément poursuivie.

c) Immigré(e)s marocain(e)s : objets et protagonistes

A partir des années '90 jusqu'aux années 2000, les Marocains se voient projeter dans l'espace public dans un premier temps. Ils font l'objet de la part des médias et d'une certaine classe politique de toutes les attentions : l'immigration marocaine suscite de vifs débats sans qu'une parole collective

¹⁶ A condition que la famille dénombre trois enfants mineurs.

des acteurs même ne soit élaborée et inscrite dans le débat public. L'extrême droite en fait son cheval de bataille et pose des questions qui enferment les médias dans une même logique, sans que des voix alternatives ne puissent se faire entendre (Bousetta, Martiniello, 2003 : 97).

Néanmoins, ces années se caractérisent également par l'entrée d'individus d'origine marocaine sur la scène politique. De plus en plus posent leur candidature aux élections locales et certains se font élire dans les conseils communaux et régionaux (Bousetta, Martiniello, 2003 : 98).

La Belgique procédera également à la régularisation des immigrés dont la procédure d'accès à la naturalisation sera simplifiée, permettant ainsi à plus de 63 000 marocains d'obtenir la citoyenneté belge tout en conservant la nationalité marocaine (Bousetta, Martiniello, 2003 : 99).

L'émergence de la population marocaine et musulmane dans l'espace public a lieu dans le même contexte difficile de la guerre du Golfe de 1991 et des attentats du 11 septembre 2001, revendiqués au nom de l'islam. Ces événements géopolitiques accroissent un sentiment de malaise à l'égard de la communauté marocaine et renforcent la stigmatisation, forçant les musulmans à affirmer leur appartenance (loyauté) à l'Etat belge et à ses institutions. En réaction à cette stigmatisation de la culture musulmane, une crispation identitaire rejaillit dans une fraction de la population musulmane. Une « racialisation » des questions sociales apparaît tant en termes d'explication des inégalités sociales croissantes qu'en termes de réponses politiques à instaurer (Jacques, 2011 : 30).

2. Focus sur l'immigration féminine marocaine

Comme nous l'avons vu *supra*, l'immigration marocaine est d'abord une immigration masculine composée majoritairement de jeunes hommes, souvent célibataires et issus des régions rurales du Maroc (particulièrement le Rif). Néanmoins, certains arrivent accompagnés de leur épouse mais celles-ci restent minoritaires. Ainsi, l'étude démographique de Q. Schoonvaere nous indique un rapport de 42% de femmes en 1960, date du premier recensement officiel qui rassemble les immigrés marocains.

En 1960, les femmes qui migrent seules venues pour travailler restent exceptionnelles. La première explication tient au fait que les emplois destinés aux femmes ne sont pas légion. En outre, le statut que l'Etat marocain confère aux femmes dans la société marocaine les cantonne à la sphère privée et les maintient légalement mineures à vie. Les déplacements géographiques des femmes sont ainsi contrôlés et imposent une autorisation du tuteur (père, époux) pour voyager, ce qui rend la migration difficile (Ouali, 2003 : 72).

Les femmes qui arrivent en Belgique pendant cette période ont tendance à se marginaliser et reproduisent le schéma traditionnel du rôle de la femme - mère. Peu d'entre elles sont alphabétisées¹⁷ et sont originaires des campagnes marocaines. Dès lors, on peut imaginer les difficultés vécues une fois arrivées en Belgique ; elles ne connaissent pas la langue du pays et restent confinées dans leurs foyers entraînant peu de contact avec l'extérieur et la société belge. D'autant plus que le modèle de la famille traditionnelle et patriarcale, institué en 1944, sur lequel se fonde à cette époque le système de sécurité sociale belge ne favorise pas l'intégration des femmes au sein de la société belge (Jacques, 2011 : 15-16).

Par ailleurs, elles découvrent les structures modernes belges telles que « l'accès à la santé, au logement, à la scolarisation de leurs enfants, à la consommation, etc. » (Dehan, 2005 : 40). C'est par le biais d'associations féministes, syndicats et entreprises que nombreuses d'entre-elles accèdent à ces services sociaux (Jacques, 2011 : 15).

A partir de 1970, on retrouve un plus grand nombre de femmes marocaines. Cependant, les données statistiques sont très variables et lacunaires, ce qui est révélateur d'un manque d'intérêt à l'étude de la migration féminine en Belgique. L'étude démographique de Q. Schoonvaere nous indique un rapport de 61,5% de femmes alors que l'article du Collectif Formation Société nous renseigne un taux de 38%.

A nouveau, la majorité d'entre elles accompagnent leurs époux ou les rejoignent dans le cadre de la politique du regroupement familial, mais, certaines issues de la classe moyenne, arrivent seules pour étudier notamment (Schoonvaere, 2014 : 24). Beaucoup entreprennent des études d'assistante sociale et mettent à profit des immigrées marocaines (et maghrébines) leurs compétences linguistiques et socio-culturelles. En effet, elles parlent l'arabe et comprennent mieux la vie et les besoins des immigré(e)s arrivé(e)s en Belgique. Elles aident ces femmes, fraîchement arrivées, qui n'ont aucune idée du fonctionnement des démarches administratives en Belgique et qui, pour la plupart sont analphabètes et ne comprennent pas la langue. Des services administratifs dont la Police des étrangers, utiliseront cet handicap et contribueront à limiter et à précariser le séjour de ces femmes en leur refusant la carte d'identité pour étrangers au profit de l'attestation d'immatriculation renouvelable tous les trois mois (Khojini, 2014 : 2).

Des organisations privées ou publiques comme des associations et plannings familiaux¹⁸ gérées par ces nouvelles diplômées voient le jour et divers types de services d'aide sociale¹⁹ destinés aux différentes tranches d'âge des immigré(e)s maghrébin(e)s se développent (Jacques, 2011 : 16-20).

¹⁷ Dans les années '60, le Maroc recense 2% de femmes instruites, avec une grande majorité d'analphabètes en milieu rural (Daoud, 1993 : 273).

¹⁸ Par exemples, le Centre Familial Belgo-Immigré (CFBI), le Gaffi, le Nadi, le Cactus ou le Planning des Marolles, situés tous à Bruxelles.

Début des années '80, le profil des immigrés marocains évolue sensiblement : 80% d'entre eux sont des femmes (Schoonvaere, 2014 : 24).

Face au contexte de crise de cette période, des femmes de la deuxième génération sortent de leur condition de femmes au foyer et investissent la sphère publique. Le chômage des hommes grandissant, certaines femmes accèdent au marché de l'emploi pour travailler dans le nettoyage de bureaux ou dans les services de restauration et d'hôtellerie. Elles subviennent aux besoins de leur famille entraînant ainsi d'une part, leur visibilité dans la société et, d'autre part, une inversion des rôles au sein de la famille (Dehan, 2005 : 41).

Si cette dernière situation a permis aux femmes d'accéder à la sphère publique, elle a contribué à un système économique qui avait besoin de main d'œuvre flexible et à bon marché privilégiant dès lors l'emploi de femmes dans des secteurs d'activité précaires. Souvent victimes de discriminations « ethnoculturelles » à l'embauche, ces femmes n'ont d'autres choix que d'accepter l'emploi proposé. En 1977, « plus de 60% de la population active féminine marocaine occupée en Belgique (2.325 personnes) sont actives dans les professions des services domestiques, de l'hôtellerie et de la restauration » (Khoojinian, 2014 : 3). Il convient de préciser que le travail non déclaré n'est pas, par définition, inclus dans ces statistiques. Ainsi, nous supposons une plus grande part de Marocaines travaillant dans ces domaines. Il est important d'ajouter également que ces emplois précaires n'offraient habituellement pas le quota d'heures de travail pour permettre à ces travailleuses de bénéficier d'indemnités de chômage (Khoojinian, 2014 : 3).

Parallèlement à cette conjoncture économique difficile, un racisme ambiant s'installe progressivement freinant l'insertion socio-professionnelle des jeunes marocain(e)s. Sensibilisées, de jeunes femmes investissent le champ associatif (association d'immigrés, de femmes) et luttent notamment pour la valorisation de leur identité culturelle à travers le chant, la danse, la musique, les langues arabe et berbère, etc. Néanmoins, certaines ne se reconnaissent pas parmi ces associations mixtes. En effet, lorsqu'il ne s'agit pas de sexisme dans les associations d'immigrés, c'est le climat paternaliste des associations de femmes qui rebute les jeunes militantes à s'engager (Jacques, 2011 : 28).

Les années '90 et 2000 marquent un tournant dans la visibilité des femmes marocaines au sein de la société belge. Les médias et les politiques s'intéressent aux femmes musulmanes, jusque là occultées de l'espace public, et placent la question de leur statut de femmes musulmanes au centre des

¹⁹ C. Jacques relate un extrait du témoignage de Rachida El Idrissi, l'une des initiatrices de la création de ces services. Ceux-ci se concentraient aussi bien sur les questions des femmes, des hommes, des personnes âgées et des enfants (école de devoirs).

débats. Les questions qu'on assignait autrefois à la sphère privée telles que la question religieuse et le port du foulard « islamique », les mariages forcés et les violences conjugales occupent une place centrale et « se cristallisent autour de la construction des identités spécifiques et de leur reconnaissance par l'Etat » (Jacques, 2011 : 30).

Par ailleurs, à cette même période, une « convention belgo-marocaine en matière civile, signée à Rabat en juillet 1991 » (Jacques, 2011 : 31) portant atteinte aux droits des femmes marocaines résidant en Belgique est ignorée par les médias et passé sous silence par la classe politique. Cet accord bilatéral reconnaît la pratique de la répudiation et freine les Marocaines à recourir à la juridiction belge en cas de divorce. Les associations de femmes marocaines voient en l'Etat belge une complicité passive face à ces discriminations et contestent « la position ambiguë du gouvernement belge, qui n'a guère hésité à sacrifier la défense des droits des femmes sur l'autel de la politique internationale » (Jacques, 2011 : 31).

En 2004, le roi du Maroc, Mohamed VI, annonce la réforme du Code de la famille (*Moudawana*). Dans la perspective de le moderniser, il a pour objectif d'instaurer plus d'égalité entre les hommes et les femmes et entend davantage de considération pour les droits des femmes. Ainsi, la pratique de la polygamie devient limitée, le droit de répudiation est supprimé, facilitant la demande de divorce de la part de la femme, le droit de tutelle sur la femme en cas de mariage est abandonné et la responsabilité conjointe au sein du couple remplace la fonction de chef de famille que le père occupait. Malgré cette nouvelle législation, les anciennes mœurs continuent d'être appliquées, surtout dans les zones reculées du pays où le conservatisme est le plus souvent prégnant.

En Belgique, comme au Maroc, les Marocaines réagissent avec une forte opposition contre la réforme du code, ne le jugeant pas assez égalitaire (Jacques, 2011 : 31). En effet, le Code conserve des inégalités envers les femmes notamment dans le cas de l'héritage où la femme se trouve profondément défavorisée et, souvent, le Code est pourvu d'exceptions qui permettent à l'homme de contourner les nouvelles modifications de la *Moudawana*²⁰ (Bras, 2007 : 99-101).

C'est notamment dans ce contexte transnational que des associations d'immigrés d'origine marocaine luttent pour leurs droits dans le pays d'accueil et au Maroc.

Nous pouvons entrevoir également la naissance d'un féminisme islamique, mouvement où les femmes tentent de se réapproprier les textes coraniques (Dehan, 2005 : 42). Il dénote d'une volonté de remise en question du statut des femmes musulmanes au sein de leur communauté mais aussi dans le contexte occidental. En outre, il exprime la volonté de maîtriser sa propre destinée en tant que femme arabe et musulmane.

²⁰ Le cas du recul de l'âge du mariage chez les jeunes femmes à l'âge de 18 ans est un exemple édifiant : sous conditions et accord du juge, le mariage peut se voir contracter avant 18 ans (Bras : 2007 : 99).

3. Quelques facteurs de la migration actuelle féminine marocaine

La féminisation des migrations ne peut se concevoir qu'en étroite corrélation avec les législations qui encadrent les politiques d'immigration. Les effets visibles, en termes statistiques, ne se répercutent qu'après un certain délai dans la réalité sociale. Le cadre législatif impact les politiques migratoires de travail, l'immigration familiale et, de manière plus indirecte, les politiques d'asile.

D'autres dispositions de nature plus socioéconomiques exercent également une influence sur la féminisation des migrations. La définition des métiers en pénurie, l'acquisition et la pérennisation de permis de travail en sont deux exemples. La préoccupation du vieillissement démographique au sein de l'Europe occidentale et de la Belgique reste le fondement majeur d'une politique migratoire à long terme, même si des accents conjoncturels viennent contrecarrer cette préoccupation.

La féminisation des migrations est tributaire des dispositifs concernant l'acquisition de la nationalité et du regroupement familial. Deux aspects que nous allons développer ci-dessous.

a) Le mariage et la nationalité belge

Jusqu'en 1984, les mariages mixtes et la loi sur l'acquisition de la nationalité favorisaient les femmes étrangères devenant belge, au détriment des hommes étrangers. La modification législative de 1993, imposant trois ans de résidence et six mois de vie commune, a rendue plus contraignante l'acquisition de la nationalité des femmes immigrées qu'épousent d'un homme Belge (Vause, 2013 : 105). Ainsi, on voit fluctuer la part des femmes dans le total des demandes de nationalité au gré des dispositifs législatifs même si des parités statistiques ont été observées durant la première moitié des années 2000 pour fait remarquable pour atteindre, en 2012, 53% de nouveaux belges qui sont des femmes d'origine étrangère (Vause, 2013 : 126). Le rapport de féminité (part des femmes dans la population étrangère) des Marocaines en Belgique est quasi constant entre 1991 et 2010, proche des 9 femmes pour 10 hommes (Vause, 2013 : 143). « En 2014, 96% des femmes d'origine marocaine ont la nationalité belge contre 86% des hommes » (Adam, Torrekens, 2015 : 33).

Les statistiques en termes de mariages mixtes mentionnaient, en 2007, que les Marocaines étaient les premières à épouser un homme belge dans le top 10 des nationalités d'alors, avec 13,6% de mariage belgo-marocain (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2011 : 49).

En prenant les statistiques du Centre pour l'égalité des chances et de la lutte contre le racisme, on peut établir quelques constats : sur les quelques rares pays où l'immigration hommes-femmes est quasi égale, la France, le Maroc et le Japon se démarquent. On peut remarquer que seul le Maroc est considéré comme un pays en voie de développement au contraire des deux autres ; la France se

caractérise par sa proximité linguistique et géographique. Dans le cas du Maroc, nous pouvons faire l'hypothèse qu'il s'agit d'un effet direct ou indirect du regroupement familial (Vause, 2013 : 55).

b) Le regroupement familial

Les dispositions concernant le regroupement familial datant de 1974 touchent maintenant plus de deux générations. Celles-ci permettent aux familles de se (re)constituer dans le pays de résidence d'un de ses membres. Pendant longtemps, elles n'ont visé que les enfants et les conjoints, mais on remarque actuellement qu'elles concernent davantage les mariages. Il s'agit de mariages entre descendants de migrants mais également de Belges autochtones qui se marie avec un(e) étranger(e) et dont le nouveau conjoint émigre en Belgique (Lodewyckx, Timmerman, Wets, 2011 : 13). La communauté marocaine marque une préférence aiguë pour le mariage endogame, même si le partenaire possède la nationalité belge acquise ou héritée (Lodewyckx, Timmerman, Wets, 2011 : 25). On peut donc constater, ces dernières années, une diversité de plus en plus importante de la migration par le regroupement familial ce qui s'explique aisément par la *quasi* fermeture, en 1974, de l'immigration par le travail. Cette voie de la migration a entraîné une féminisation de l'immigration en général, alors que concernant le Maroc, le constat s'inverse, la masculinisation y étant prépondérante. Cela s'explique par le fait que les Belges d'origine marocaine préfèrent s'unir avec un conjoint marocain, renforçant le caractère endogame observé dans les populations d'origine étrangères. Toutefois, il apparaît qu'au sein du groupe d'Afrique du Nord, il y ait un pourcentage élevé d'isolés et de familles monoparentales (Lodewyckx, Timmerman, Wets, 2011 : 49-50).

c) La position de l'épouse dans le cadre du regroupement familial

Bien que les législations mises en place autour du regroupement familial n'intègrent pas explicitement le genre, elles peuvent s'avérer attentives à ces questions. Effectivement, les diverses dispositions ont des implications variables selon les sexes. Certaines entraînent des conditions d'émancipation et d'épanouissement restreintes pour les femmes en attente de régularisation de séjour (Mahieu, Timmerman, Vanheule, 2010 : 84). Ainsi, la période de contrôle de trois ans obligatoire pour un accès à la nationalité belge, positionne les femmes dans « une situation juridique précaire » (Mahieu, Timmerman, Vanheule, 2010 : 85-86). Le droit de séjour est alors entièrement dépendant du mariage ou du partenariat ; en cas de séparation ou de divorce, le partenaire perd ses droits et devient en situation irrégulière. Ce système facilite ainsi l'apparition éventuelle de rapport de pouvoir dans le couple ou la famille (incluant la belle-famille) dont des abus de pouvoir comme les violences intrafamiliales peuvent survenir. Celles-ci rendent la situation très délicate car l'épouse, au risque de divorcer et de se faire expulser de Belgique, est placée en situation de dépendance. Il convient de

rappeler que le divorce est officiellement autorisé par l'Etat marocain mais les pressions sociales peuvent conduire à l'isolement de ces femmes. Il s'agit, alors, d'affronter une double stigmatisation : rentrer au pays d'origine en étant divorcée renvoie à un échec douloureux.

Conscient de ce danger, la Belgique prévoit des mesures législatives à ce propos en prenant en compte les violences faites aux femmes dans ce cadre et en accordant au ministre un pouvoir discrétionnaire relatif à l'expulsion.

Néanmoins, cette disposition manque de précision quant à une définition claire des violences. Elle n'assure également aucune protection ou aide aux victimes.

L'acquisition d'un droit de séjour accrédite, dès lors, les rôles stéréotypés de genre et renforce l'image des immigrées soumises auprès de la population belge (Mahieu, Timmerman, Vanheule, 2010 : 85-86).

4. Brève présentation des répondantes de l'enquête

Après avoir porté un portrait de nature plus sociologique de l'immigration marocaine en Belgique, penchons nous sur le parcours de vie des femmes interrogées de l'enquête. L'objectif n'est pas de confronter ou de concilier les deux points de vue, mais nous estimons qu'ils se complètent.

Il ne s'agit pas d'un travail qui soutient la pratique des récits de vie de ces femmes mais nous nous baserons sur des informations qu'elles ont souhaité nous livrer.

Cette brève présentation relèvera quelques caractéristiques socio-économiques de leur vie, leur situation actuelle et les liens avec l'organisation dans laquelle je les ai rencontrées.

❖ « Je veux bien devenir une dame cultivée... »

Yasmina a 38 ans, elle nous vient d'Oujda, ville frontalière d'Algérie. Elle est élevée par ses parents dont le père travaille comme « chef de la commune », sa mère est femme au foyer. Elle a une sœur et un frère et ce dernier vit en Belgique. Elle fait des études secondaires jusqu'à la 3^{ème} secondaire et restera à la maison jusqu'à son mariage. Mariée à 28 ans, aujourd'hui divorcée et célibataire, elle n'a pas d'enfant et n'occupe aucun emploi.

En 2006, Yasmina arrive en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial avec son nouvel époux d'origine marocaine mais de nationalité belge. Elle le rencontrera 3 fois au Maroc avant de l'épouser. Elle n'est pas d'accord de migrer mais accepte sous la pression de sa famille. Malgré cette pression, elle divorcera quelques mois après son arrivée en Belgique car son époux annule le mariage, ce qui la met en difficulté pour la régularisation de ses papiers. Durant son mariage, elle subit des violences de son mari, entraînant des traumatismes et des séances de psychothérapies. Après son divorce, elle partira vivre au domicile de son frère, qu'elle finira par quitter.

Aujourd'hui, Yasmina ne visite plus sa famille restée au Maroc dans sa ville natale, mais dans une autre ville, à l'abri des regards.

A son arrivée en Belgique, Yasmina a des bases de français. La thérapeute qui la suivra après son divorce, lui suggéra de prendre des cours de français. Elle fera diverses formations jusqu'à s'inscrire aux ateliers de français de Vie Féminine, qu'elle suit maintenant depuis 6 ans.

Elle considère que venir à Vie Féminine lui a changé la vie car elle estime qu'elle y a appris ses droits et elle lui ouvre un accès à la culture et à l'information. Par ailleurs, elle participe aux nombreuses activités du Mouvement et projette des projets avec celui-ci.

Durant ces années, Yasmina travaillera également comme professeur d'arabe dans une mosquée. A ce jour, elle est sans emploi mais aimerait trouver un travail. Cependant, Yasmina est quasiment aveugle et ne peut travailler dans n'importe quel établissement. Elle a donc procédé à la régularisation de son dossier d'handicapée pour faire reconnaître ses droits.

❖ « **J'ai rêvé de travailler, être indépendante...** »

Nour, 53 ans, est originaire de Casablanca, capitale économique du Maroc. Elle est issue d'une grande famille (7 enfants), dont le père est commerçant. Sa mère est femme au foyer. Son niveau d'étude prend fin en 3^{ème} secondaire. Mariée à 28 ans, elle est aujourd'hui divorcée et célibataire, et a un enfant. Elle est actuellement sans emploi.

A l'âge de 26 ans, Nour immigre en Italie avec son frère et sa famille. Elle rencontre son époux, domicilié aussi en Italie, lors d'un voyage au Maroc. Il est un ami de son frère.

En Italie, Nour y vivra 20 ans et travaillera la durée de vie là-bas, comme ouvrière de production et/ou dans le secteur du nettoyage. Elle contribue financièrement au ménage conjugal et apprend l'italien par elle-même. Elle obtiendra la nationalité par son travail et par le niveau de revenus acquis en Italie (nécessaire à l'obtention de la nationalité italienne).

A l'appel de sa sœur malade vivant en Belgique, elle migrera avec sa famille en 2006 pour la rejoindre.

A son arrivée en Belgique, Nour parle peu le français. Pourtant, elle travaillera dans le secteur du nettoyage. Suivra ensuite une série d'événements importants dans sa vie dont la naissance de son seul enfant, le divorce de son mari et apprendra qu'elle est atteinte d'une maladie grave.

Aujourd'hui, elle a entièrement la responsabilité de son enfant et s'en occupe seule.

En 2012, Nour s'inscrit aux ateliers de français de Vie Féminine notamment pour motivation le suivi scolaire de son enfant. Elle n'hésite pas à participer aux différentes activités proposées par Vie Féminine.

❖ « L'important est qu'on me comprenne... »

Lubna a 43 ans. Née en Andalousie, sa famille est originaire de Nador. Fille unique, son père était mécanicien, sa mère femme au foyer. Elle fait ses études jusqu'à la 4^{ème} secondaire. Elle est mariée avec un espagnol d'origine marocaine et a aujourd'hui quatre enfants. Elle est sans emploi.

Elle rencontre son mari dans un restaurant, et se marie après quelques mois de fréquentation. Elle réalise une courte formation d'aide soignante mais ne travaillera jamais. Elle fait le compromis avec son mari de rester à la maison, s'occuper du foyer, en contre partie d'une somme d'argent versée régulièrement sur son compte.

En 2010, son mari part seul, chercher du travail en Belgique. Une fois la situation stabilisée, Lubna et ses enfants le rejoindront plus tard. Elle n'apprécie pas de migrer mais accepte l'idée. Son époux ouvrira un snack.

Elle s'occupe entièrement du foyer ; taches ménagères, administratives et gestion du budget familial (enfants, loisirs).

A son arrivée, elle n'a pas de connaissance du français. Elle entreprend donc des cours de français dans une association où les cours sont mixtes. Son époux ne sera pas d'accord, elle décidera de s'inscrire aux ateliers de français de Vie Féminine.

❖ « Je sors quand je veux et je rentre quand je veux »

Najoua a 48 ans et est née dans la ville d'Oujda. Son père était mineur, sa mère restait à la maison. Issue d'une famille de huit enfants, tous ont été scolarisés. Elle réalise des études en littérature arabe au Maroc, à Casablanca, à 700 km du domicile familial. Aujourd'hui, mariée avec un belgo-algérien, elle a trois enfants. Elle est au chômage.

En 1991, elle rencontre son mari avec qui elle se mariera un an plus tard. Elle immigrera par le biais du regroupement familial, en pensant travailler en Belgique avec son diplôme. Ce dernier refusé car trop arabisé, elle réalise une formation de nettoyage-repassage et travaille dans les Titres-services. Actuellement, elle se consacre au bénévolat et au monde associatif comme Vie Féminine. Elle a pour ambition de créer sa propre association pour aider les femmes d'origine arabe.

Najoua s'estime chanceuse d'être mariée avec son époux ; elle dit qu'il la respecte, affirme ne pas devoir lui demander l'autorisation pour sortir, conserve son salaire pour elle-même et met en avant les valeurs de confiance et d'amour dans son couple.

En 2015, elle choisi de faire une formation en bureautique au Forem mais ne sera pas admise, sa connaissance du français n'étant pas assez bonne. Elle effectue alors une formation de français au Forem.

❖ « Il y a des conditions qui m'a poussé à me remarier... »

Samia a 55 ans. Elle est originaire du Rif oriental, dans la région de Nador. Son père travaillait dans le secteur du sel en Allemagne, sa mère n'avait aucune profession. Elle réalise des études primaires jusqu'à la 3^{ème} année. Elle est aujourd'hui remariée avec un homme belge, d'origine marocaine. Elle a trois enfants. Elle est sans emploi.

Elle grandit dans une famille de sept enfants. Sa mère vivant entre la Belgique et l'Allemagne, délèguera son éducation au frère aîné. Pour fuir le domicile familial, elle fait le choix, à 35 ans, d'accepter la proposition de mariage de son cousin. L'ensemble de la famille est opposé à cette décision. Son mariage est tardif en raisons des mœurs traditionnelles qui poussent les filles à attendre le mariage de la fille aînée pour se marier.

Elle finira par divorcer de son époux après 7 ans de mariage dont 5 ans de séparation.

En 2003, elle immigré en Belgique pour venir vivre chez sa sœur et sa famille. Elle entreprend un emploi précaire en noir pendant quelques mois dans une pâtisserie marocaine. Elle se remarie ensuite rapidement, à l'âge de 42-43 ans, avec un homme d'origine marocaine de nationalité belge, qui lui demanda aussitôt d'arrêter de travailler. Elle n'a aucun revenu et elle est à charge de son mari. Celui-ci lui donne de l'argent en main propre quand « elle demande ». Elle lui est très reconnaissante car il pourvoit financièrement aux charges de son fils resté au Maroc.

Depuis 2012, elle poursuit à des cours de français dans une association et s'inscrit l'année passée aux ateliers d'alphabétisation de Vie Féminine avec la volonté de pouvoir se débrouiller dans la vie quotidienne (magasins, hôpital, pharmacie, etc.).

❖ « Je suis libre ici... »

Naïma a 60 ans, venue d'El Hoceima, ville située dans la chaîne montagneuse du Rif au Nord du Maroc. Elle est issue d'un couple divorcé dont elle est la fille unique. Elle a quinze demi-frères et sœurs du côté du père, et huit du côté de la mère. Son père était maçon et sa mère, femme au foyer. Elle n'a pas été scolarisée. Elle est mariée mais ne vit pas avec son époux qui vit en Espagne depuis 11 ans. Ils ont ensemble huit enfants. Elle est au CPAS.

Son mariage lui est imposé à l'âge de 16 ans. Son époux est agriculteur et travaille dans la maçonnerie. Elle travaillera avec lui dans les champs puis se consacrera à l'éducation des enfants. Elle est une des seules femmes à avoir utilisé un moyen de contraception pour des raisons de santé et financières.

Une fois ses enfants adultes, elle entreprend des cours d'alphabétisation en langue arabe. Elle est fière de dire que ses enfants ont tous été à l'école.

Sa fille qui vit en Belgique, parvient à la faire venir arguant de justifications médicales. Elle était tout à fait d'accord avec cette décision car elle considère que les conditions de vie sont meilleures en Belgique.

En 2013, elle s'inscrit dans des cours d'alphabétisation dont ceux chez Vie Féminine. Bien qu'elle ne parle presque pas le français (l'entretien se déroule en dialecte marocain), elle n'hésite pas à se déplacer dans différentes villes et régions (bus, train), et dans les divers services comme la commune, la Poste, le médecin, les magasins, etc.

❖ **« Il n'y a pas la famille ici, mais la famille à l'école... »**

Alya, 46 ans, provient de Casablanca. Elle a quatre frères et sœurs, son père était marin. Elle est scolarisée jusqu'à la 3^{ème} secondaire. Elle se marie tardivement à l'âge de 40 ans environ. Elle n'a pas d'enfant et est pour l'instant, sans emploi.

Alya travaille depuis ses 18 ans, au Maroc, comme secrétaire dans un tribunal. Elle suit un peu plus tard une formation de coiffure qui l'amène à exercer ce métier. Elle vit chez ses parents mais conserve son salaire pour ses dépenses personnelles (vêtements, bijoux, sorties). Elle sort beaucoup, entourée de ses amies.

En 2005, elle arrive en Belgique illégalement, par des moyens qui nous sont inconnus. Elle rencontre son futur mari dans une mosquée, par l'intermédiaire de son frère. Il est belge, d'origine marocaine. Elle ne parviendra pas à avoir d'enfant.

Elle est aujourd'hui sans revenu. Son mari subvient à l'ensemble de ses besoins. Elle n'a pas non plus de permis de conduire, son mari la véhicule.

En 2014, elle intègre l'atelier de français de Vie Féminine par l'intermédiaire d'une amie qui y est inscrite. Venir au cours de français est pour elle un moyen de se sociabiliser et de pouvoir s'exprimer en public.

❖ **« Moi, j'ai cherché la maison, moi je travaille... »**

Fatima a 43 ans, est née à Taza, ville du nord-est du Maroc. Elle est issue d'une famille paysanne de cinq frères et sœurs. Le père étant décédé, la mère occupe un emploi de boulangère. Elle n'a pas été scolarisée. Elle se marie à l'âge de 28 ans et n'aura pas d'enfant. Actuellement, elle est au chômage.

Au cours des années 1995, elle immigre en Belgique avec l'aide de sa sœur qui vit en Hollande. Elle s'installe chez sa tante jusqu'à son mariage.

En 2001, elle rencontre son futur époux au Maroc avec qui elle se mariera en 2004. Elle le fera venir en Belgique par regroupement familial.

Elle travaille dans le secteur du nettoyage et pourvoit aux charges du couple jusqu'à ce que son mari régularise sa situation.

Depuis 2009, elle poursuit des cours de français à l'asbl Lire et Ecrire pour un accès aux services administratifs courant. Malgré de nombreuses années d'apprentissage, sa connaissance du français est très élémentaire.

❖ « Je voudrai bien une vie normale... »

Salwa, 32 ans, arrive de la ville de Fès en 2011. Son père est commerçant et sa mère est femme au foyer. Elle a deux sœurs et un frère. Elle entame ses études secondaires jusqu'à la 4^{ème} année. Mariée mais séparée à l'heure actuelle, elle a un enfant et perçoit des revenus d'aide sociale.

Elle travaille comme « poseuse de henné » (*neqqâshat*) (Rodary, 2007 : 767) au Maroc. Dans ce cadre, elle fera la rencontre de son futur époux qui est belgo-italien. Elle se mariera à l'âge de 27 ans et immigrera en Belgique par le regroupement familial.

Actuellement, ils sont séparés et a quitté le domicile conjugal. Elle a entrepris des procédures judiciaires, avec un avocat qu'elle a contacté elle-même, pour divorcer. Salwa est seule en Belgique, elle ne peut recourir à l'aide de personne de sa famille. Elle a choisi de divorcer car elle aspire à une vie meilleure.

Salwa a appris le français durant ses humanités. Récemment, elle a décidé de prendre des cours de français à l'asbl Lire et Ecrire pour apprendre à écrire, motivée par l'objectif de trouver un emploi.

❖ « Si la femme, elle sait pas lire et écrire, elle n'a rien du tout... »

Selma, 43 ans, vient d'Oujda. Elle a deux frères et trois sœurs. Elle est venue avec sa famille en 1986 (son père a fait le regroupement familial). Aujourd'hui, elle est mariée et a quatre enfants. Elle est scolarisée à l'âge de 13 ans à son arrivée en Belgique. Elle terminera ses études secondaires dans une école de couture. Elle n'occupe pas d'emploi.

A l'âge de 17 ans, elle se marie et fait venir son époux marocain par le biais du regroupement familial. Elle sera enceinte trois ans plus tard, variable peu constatée dans notre enquête ; les femmes ont rapidement un enfant après mariage, dans l'année qui suit. Dans ce cas-ci, elle prenait un moyen de contraception et a décidé de ne pas faire d'enfant tout de suite « pour passer le temps ».

Elle ne travaillera jamais, préoccupée par la garde des enfants.

Bien qu'elle soit en Belgique depuis 30 ans, il semble que son arrivée en Belgique fut traumatisante. Sa connaissance du français est très rudimentaire et affirme que « rien ne rentrait dans sa tête ». Depuis un an, elle suit les cours de français à l'asbl Lire et Ecrire, motivée par apprendre à conduire.

❖ « Moi, je travaille à la maison... »

Amina, a 58 ans et est d'origine casablancaise. Elle est née d'un père commerçant et d'une mère au foyer. Issue d'une grande famille de huit enfants, dont elle est la seconde dans la fratrie, elle est scolarisée au Maroc jusqu'à ses 10 ans, âge de son immigration en Belgique. Elle terminera ses études

secondaires jusqu'à ses 18 ans et se mariera directement. Aujourd'hui, elle a six enfants. Elle ne perçoit aucun revenu.

En 1971, Amina arrive à Anvers avec son frère par le biais du regroupement familial. Son oncle qui vit en Belgique, propose de les accueillir et de les élever. A l'âge de 18 ans, elle épouse son mari d'origine algérienne, qui la demandera en mariage à son tuteur. Sous le poids des traditions, elle accepte le mariage sans donner son accord. Elle compare sa situation avec celles de ses enfants et affirme leur laisser le libre choix dans le choix du conjoint.

A peine mariée, elle travaillera quelques mois dans le secteur du nettoyage, puis donnera naissance à son premier enfant. Amina n'occupera plus d'emploi mais considère que son travail à la maison mérite reconnaissance et lui donne accès au salaire de son époux. Elle est, d'ailleurs, la seule femme des entretiens à posséder un compte commun avec son mari et une maison à leur noms.

Depuis 2012, elle poursuit des cours de français tous les jours de la semaine, dans des associations dont celle des Femmes Prévoyantes Socialiste. Elle aspire à davantage se débrouiller seule lorsqu'elle va dans les services de bases (hôpitaux, dentiste).

❖ « C'est ma vie à moi... »

Najet a 35 ans. Elle est née à Chefchouen, ville du nord du Maroc située sur la chaîne montagneuse du Rif. Elevée par son père, elle est issue d'un milieu rural. Elle a huit sœurs. Elle n'a pas été scolarisée faute d'école accessible. Aujourd'hui divorcée depuis 10 ans, elle n'a pas d'enfant. Elle n'occupe pas d'emploi et perçoit des revenus d'aide sociale.

Motivée par une vie en Europe, elle accepte de se marier à 19 ans avec son cousin. Il la fait venir en Belgique par regroupement familial et arrivera à l'âge de 22 ans. Trois ans plus tard, ils divorceront pour mauvaise entente. A ce jour, célibataire, elle attend la demande en mariage d'un homme.

A son arrivée, elle s'inscrit à des cours d'alphabétisation et réalise une formation de technicienne de surface mais ne trouvera pas d'emploi, son français étant insuffisant.

Actuellement, elle occupe sa semaine par des cours de français aux Femmes Prévoyantes Socialistes et dans une autre association. Apprendre le français est particulièrement important pour elle qui regrette de n'avoir pas été scolarisée. Elle tient à apprendre le français, notamment pour pouvoir s'exprimer en public et trouver un emploi.

Elle n'a pas de loisirs en particulier mais, avec le peu de revenu qu'elle perçoit, elle voyage tout les deux ans au Maroc, visiter sa famille.

a) Quelques constantes sociologiques de l'échantillon

Au travers des entretiens, nous avons pu soulever quelques caractéristiques géographiques, socio-économiques et affectives.

En 1997, on relevait qu'un quart des immigrées marocaines arrivaient de la région de Nador et trois quarts sont issues des provinces du nord et de l'est du pays ; Tanger, Tetouan, Chefchouen, Al-Hoceima, Nador, Oujda, Figuig et Taza (Bousetta, 2010 : 13). Bien que cette étude statistique soit ancienne, elle se révèle encore cohérente par rapport aux entretiens réalisés dans ce cadre. Un bon nombre de femmes de l'échantillon sont en effet originaire de la région rifaine du Maroc et plus particulièrement des villes de Nador, Oujda, Taza, Al-Hoceima et Chefchouen. Pour le reste, elles proviennent de la grande ville de Casablanca.

Notons les tranches d'âges des femmes ; trois des femmes ont dans la trentaine, cinq ont entre 43 et 48 ans, et quatre ont entre 53 et 60 ans. L'âge est significatif ; la seconde partie de leur vie adulte est le moment où elles décident de prendre leur destinée en dehors ou à l'intérieur d'une vie de couple classique.

Leur niveau de scolarité est généralement peu élevé, ne dépassant souvent pas la 4^{ème} année d'étude secondaire. Trois femmes n'ont jamais été scolarisées, ce qui explique sans doute leur faible connaissance du français, langue enseignée dès l'école primaire.

Il est intéressant également de relever le caractère endogamique des mariages : deux femmes seulement sont, ou ont été, en union avec un homme d'origine non-marocaine (belgo-italien et algérien), une seule est mariée à un homme non-maghrébin. Leurs vies sentimentales sont souvent mouvementées par des séparations, des divorces et des remariages. La moitié des femmes de l'échantillon sont aujourd'hui séparée ou divorcée. Sur base de leurs témoignages, nous pouvons constater aussi que quatre femmes de l'échantillon se sont mariées dans le cadre d'un mariage forcé, dont trois sont aujourd'hui séparées ou divorcées. Nous entendons par « mariage forcé » la non consultation de la future épouse quant à son mariage.

Quatre femmes n'ont pas d'enfant, souvent dû à un mariage réalisé sur le tard ou des raisons médicales. Aucune n'a évoqué la volonté de ne pas en avoir.

III. Mise en œuvre de stratégies

Dans un premier temps, il convient de définir le sens de « stratégie » :

« [il] exprime habituellement l'idée d'un plan réfléchi, d'un calcul rationnel mettant explicitement en rapport des objectifs définis et des moyens précis pour atteindre ces objectifs » (Accardo, 2006 : 217).

En définitive, une stratégie résulte d'une réflexion élaborée à partir de moyens vers une finalité précise. Dès lors, elle suppose des compétences, une zone de marge de manœuvre, et la poursuite

d'objectifs propres. Etudier les stratégies conduit à attribuer une place privilégiée aux individus et à leurs rapports à autrui. Les acteurs et actrices sont pourtant limités dans leurs actions, par le contexte et dépendent davantage des comportements des autres, de leurs possibilités (*capabilities*) et des contraintes. Par conséquent, les stratégies déployées en vue du but projeté varieront selon l'intensité des contraintes d'ordre familiales et socioéconomiques.

Analyser les stratégies consiste surtout à en chercher le sens et ne se base pas sur leur explication uniquement. Il nécessite aussi d'en appréhender les conditions objectives qui réduisent le champ d'action individuelle (Belhadj, 2006 : 30-31).

Les stratégies peuvent être de nature variées : individuelle, individualiste ou collective. Ces deux premières consistent en l'élaboration personnelle de stratégies mais se différencient par leur finalité. « Individualiste » fait référence à une action entreprise par soi, exclusivement pour soi.

La dimension collective renvoie au « nous », au groupe. Il suppose une solidarité entre les individus, un engagement à un projet sociopolitique révélant un état de conscience issu d'un cheminement réflexif vers un objectif de possible de « mieux être ».

Nous allons développer diverses thématiques investiguées lors des entretiens qui nous semblent révélateurs de stratégies d'un processus d'autonomie.

1. Le mariage, une étape décisive

Le contexte culturel marocain et la dimension socio-économique sont des variables qui influent sur la condition des femmes. Ces dernières font l'objet de contraintes sociales et traditionnelles qu'elles détournent par une appropriation en fonction de leurs finalités. Elles développent des stratégies « par défaut » mais extrêmement rationnelles. Ces stratégies relèvent des *capabilities* développées par A. Sen²¹. Les femmes mettent ainsi en place des moyens qui leur sont accessibles vers un objectif à long terme. Le mariage en est un objet majeur. Dans cette perspective, ces femmes opèrent un calcul rationnel : elles mettent à profit une situation *a priori* contraignante pour la transformer à leur avantage.

a) Des formes matrimoniales en histoire

Il existe plusieurs formes matrimoniales : le mariage romantique, le mariage planifié et le mariage forcé. Nous n'aborderons pas les mariages de type polygames-polygyniques (un homme qui épouse

²¹ Voir chapitre sur A. Sen page 12.

plusieurs femmes), système matrimonial souvent attribué aux sociétés musulmanes mais qui concernent très peu de personnes au Maroc. Aucune des répondantes n'y a d'ailleurs fait allusion.

Le mariage romantique se fonde sur le consentement réciproque des conjoints. Aujourd'hui système matrimonial dominant dans nos sociétés occidentales, il n'en a pas toujours été ainsi. Résultant d'une série de luttes, le mariage romantique se diffuse dans la population réellement autour des années 1950 (Hammouche, 2010 : 50). À la lecture des entretiens, plusieurs des femmes interviewées déclarent implicitement s'inscrire dans ce modèle.

Le mariage planifié repose sur la décision des parents dans le choix du conjoint « et suppose l'adhésion plus ou moins implicite des futurs conjoints » (Hammouche, 2010 : 47). Dans cette conception s'oppose un mariage perçu comme « rationnel » par les parents où la perpétuation de la famille prévaut, à un mariage d'amour qui privilégie le choix individuel et donc la remise en question de l'autorité parentale. Contester la décision familiale peut s'avérer fatale et conduire au rejet de celui qui refuse, ou à l'imposition de la volonté des parents conduisant au mariage forcé (Hammouche, 2010 : 49-51). Ceci nous amène à réfléchir sur la conception de l'enfant et la place qu'il occupe au sein de la famille. La dichotomie entre les modèles culturels individualiste et communautaire prend ici tout son sens.

Le mariage forcé consiste à contraindre un individu, ou les deux, à s'unir à un autre. La violence physique, psychologique ou sociale (isolement) peut constituer un moyen de pression que la famille n'hésitera pas à employer pour imposer le mariage (Dequire, Terfous, 2005 : 99).

Certaines des répondantes de notre enquête ont évoqué ces deux dernières formes de mariage. Najet utilise clairement le terme « arrangé » qui fait référence au mariage planifié.

« C'est un mariage arrangé, c'est sa mère qui veut moi qui me marie avec lui, c'est pas lui, parce que dans ma famille, c'est mon cousin. Chaque personne il pense vivre mieux. Par exemple, quelqu'un qui rêve toujours il vient en Europe, c'est pour ça [rire]. Ici, on vit bien, c'est pas comme... Non, au Maroc, quelqu'un qui a de l'argent vit bien, quelqu'un pas d'argent, pas de travail... Ici, beaucoup de droits, droits de l'Homme, l'hôpital c'est mieux... » (Najet, 35 ans, divorcée, sans enfant, au CPAS, analphabète).

La dimension familiale n'apparaît pas explicitement dans cet extrait. Elle explique avoir adhéré à ce système matrimonial pour des raisons individuelles, la migration vers l'Europe l'ayant toujours fait rêver. Finalement, Najet s'approprie une décision familiale à son avantage.

Amina raconte que sa famille ne l'a pas consultée au sujet de son mariage, justifiant ça par l'origine culturelle. Elle termine son témoignage avec un léger rire, comme si la situation lui semblait improbable. Dans celui-ci, elle affirme n'avoir pas reproduit ce qu'elle a vécu avec ses enfants. Elle dira d'ailleurs que la compagne de son fils est d'origine belge, traduisant une marque d'ouverture d'esprit à mon égard.

« Je ne l'ai pas rencontré, [...] j'étais jeune. Eux, ils ont parlé de ça et moi j'ai rien dit. C'est comme ça, chez nous, la mentalité. Maintenant comme mes enfants, non, eux ils choisissent. Avant, j'ai pas dit oui, j'ai pas dit non [rire]. » (Amina, 58 ans, mariée, 6 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Yasmina a subi un mariage forcé. Elle raconte :

« Je vois mon mari deux fois [avant de me marier] : le jour qui vient demander le mariage, au deuxième jour, on est sorti ensemble, le troisième [jour] il est parti, il vient pour dire au revoir jusqu'au jour où moi je viens chez lui. »
(Yasmina, 38 ans, divorcée, sans enfant, à la mutuelle, scolarisée).

Pour imposer leur décision, la famille de Yasmina a fait usage de violence psychologique, dévalorisant ainsi leur fille. Elle se souvient du discours employé par ses parents pour la convaincre à épouser son futur mari :

« T'as pas droit de rester ici [au Maroc], quand nous on meurt, personne ne s'occupera de toi... c'est la seule solution, il faut choisir ma fille comme ça. On sait bien que tu n'es pas 100%, mais il faut changer ta vie. [...] L'Europe, tu vas changer, si tu veux pas, tu restes toute ta vie, personne ne vient demander le mariage, c'est la seule chance. »
(Yasmina, 38 ans, divorcée, sans enfant, à la mutuelle, scolarisée).

Yasmina fait preuve de réflexivité et me déclare en pleurs :

« La première personne qui vient demander la main, allez ! Liquidation ! Cette personne-là, elle n'a pas réfléchi à ce que tu veux, tu veux pas [...] mais j'ai un cœur, tu vois ? J'aime ou j'aime pas ! J'ai le sentiment que personne n'a réfléchi à ça. » (Yasmina, 38 ans, divorcée, sans enfant, à la mutuelle, scolarisée).

Nous verrons dans le point suivant que son immigration en Belgique lui donnera la possibilité de divorcer au prix de multiples renoncements.

Ces trois histoires révèlent une appréhension différente et propre aux parcours de vie de ces femmes. Elles détournent ce qui leur a été imposé en fonction de leurs possibilités présentes ou futures.

b) Quelques représentations du mariage

Dans la vie d'une femme marocaine, le mariage est une étape dans l'acquisition d'un statut social. Les conditions du mariage sont dictées par les normes socioculturelles en vigueur selon les représentations du mariage partagées par les Marocaines et ses implications familiales. Dans cette optique, il serait préjudiciable socialement de remettre en cause les normes qui conditionnent l'institution du mariage et toutes ses conséquences (la préservation de la virginité, le nombre d'enfants, la question de l'héritage, etc.).

Toutes nos répondantes sont passées par l'étape du mariage (souvent mariées jeunes, entre 16 et 20 ans), bien qu'à ce jour, cinq d'entre elles soient divorcées ou séparées.

Voici le témoignage de Naïma :

« Mon mari m'a manqué juste parce que les enfants n'avaient pas leur papa devant eux, d'un côté, et de l'autre, financièrement, c'était pas facile pour moi parce qu'au Maroc, les conditions de vie c'est pas comme ici. Il n'y a personne qui peut m'aider pour assumer ma responsabilité. Les enfants étaient à l'école, ils ont besoin de manger, des habits et je n'ai pas trouvé les moyens. C'est pour cela que mon mari m'a beaucoup manqué. » (Naïma, 60, séparée, 8 enfants, au CPAS, analphabète).

Depuis onze années, Naïma est séparée de fait. Avant d'immigrer en Belgique, elle a vécu seule avec ses enfants durant 6 ans au Maroc (son mari ayant immigré en Europe). J'ai cherché à savoir si son mari lui avait manqué sentimentalement, question à laquelle elle a ri. Cet extrait est à comprendre dans ce contexte. Elle n'évoque pas le sentiment d'amour ou de complicité mais fait plutôt référence au rôle que l'homme, en tant que père et mari se doit d'occuper : pourvoir au foyer. Le fait qu'elle ait ri à ma question traduit une conception du mariage différente que celui que l'on retrouve dans notre société où l'on se marie par amour.

Alya se marie tardivement à l'âge de 38 ans, à son arrivée en Belgique. Elle raconte pourquoi l'envie de se marier ne se soit pas déclarée plus tôt. Alya semble donner au mariage une représentation contraire à sa vie d'alors, impliquant un changement de comportement et de codes sociaux auxquels on se doit de se conformer une fois mariée.

« J'ai peur du mariage. Toutes mes sœurs sont mariées. Pour moi, je travaille, je suis heureuse avec les amies, jamais je porte le foulard. J'ai porté les mini-jupes, les cheveux comme toi, dégradés, carrés, ... jamais je réfléchis pour le mariage. Beaucoup de monde vient à la maison, moi toujours j'ai « *non, non, non* ». Mais Allah maintenant... » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

Elle évoque la peur de se marier, son travail, sa vie sociale et sa manière de se vêtir, comme si elle se devait d'endosser une vie maritale soumise aux choix de son mari.

Aujourd'hui, Alya porte le foulard. Elle affirme le porter depuis qu'elle est mariée, le mariage étant la motivation, supposant donc l'adoption de codes vestimentaires en rapport avec son statut de femme mariée. Ainsi, à ma question « pourquoi portez-vous le foulard ? », elle répondra spontanément « Je suis mariée » et enchaînera aussitôt par « je porte [le foulard] pour Allah, y a pas les hommes, c'est Allah [...] ». Par « y a pas les hommes », Alya entend justifier son choix de porter le foulard non pas pour les hommes, soit son mari, mais pour Dieu. Privilégiant tantôt des raisons d'ordre religieuses, tantôt maritales, Alya fait finalement une distinction nette entre la vie de femme célibataire et de femme mariée.

« [Avant] Je lis le Coran, je fais le ramadan mais je choisis les vêtements. [...] J'ai le pantalon, la jupe, ... Maman et papa, jamais, elle a dit, maman, "*comme tu veux*". Mais, quand je vis ici, je reste avec mon mari, le caractère n'est pas le même. » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

Selon Samia, il existe au Maroc une tradition maritale qui impose le mariage de la fille aînée avant celui des autres. C'est à l'âge de 35 ans qu'elle se marie et raconte ainsi n'avoir pu le faire plus jeune, sa famille refusant qu'elle ne se marie avant sa sœur aînée.

« Dans les coutumes marocaines, j'avais une grande sœur, et quand quelqu'un vient demander ma main, la famille refuse parce que j'avais une grande sœur qui doit partir avant moi. C'est ça la raison. Dans les coutumes, c'est honteux de donner [la main] avant... » (Samia, 55 ans, mariée, 3 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Samia décide d'accepter la demande en mariage de son cousin pour fuir le domicile familial où elle vivait avec son frère. Les parents résidant à l'étranger, celui-ci exerce une autorité semblable à l'autorité paternelle (voire pire).

« Je n'ai pas eu de relation avec mon cousin mais j'ai décidé de choisir mon cousin parce que mon frère était très, très dur avec moi. J'ai préféré me marier et sortir de chez moi que de rester avec lui. Quand mon cousin est venu pour me demander la main, toute la famille était contre mais j'ai décidé de me marier avec lui. Je préférais me suicider plutôt que de rester avec mon frère. » (Samia, 55 ans, mariée, 3 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Relevons que « avoir une relation », signifie pour certaines des répondantes « connaître son mari avant de l'épouser » et peut supposer un sentiment amoureux. Celui-ci est rarement évoqué dans les entretiens. Samia laisse entendre donc qu'elle n'était pas amoureuse de son époux avant de l'épouser. Malgré l'opposition de sa famille à cette décision, elle épouse son cousin dont elle divorcera sept ans plus tard. Elle vivra, ensuite, quelques mois chez sa sœur avant de se remarier.

« J'ai vite accepté parce que je ne voulais pas vivre avec ma sœur et mon beau-frère. Il y a des conditions qui m'a poussé à me remarier. Malgré que j'ai trouvé un travail dans une boulangerie et je fais des activités, je voulais quand même avoir une maison et un mari. C'était mes souhaits » (Samia, 55 ans, mariée, 3 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Elle opère la même stratégie employée pour le premier mariage : contracter un mariage pour quitter le domicile familial.

Les femmes traduisent les représentations sociales du mariage influencées par les normes socioculturelles. On retrouve dans le témoignage de Naïma l'image du rôle masculin de pourvoyeur du foyer, rôle assigné par l'institution du mariage. Le mariage tardif d'Alya résulte de la crainte à devoir se conformer à un rôle spécifique de femme mariée, qu'elle a finalement adopté et rempli pleinement. Samia voit en l'acte du mariage un moyen de s'émanciper de sa famille.

Autant pour l'institution du mariage, elles se soumettent aux normes socioculturelles dominantes, autant nous verrons dans la partie suivante consacrée au divorce, une remise en cause catégorique de ces mêmes normes.

2. Le divorce, une rupture à double sens

Si le mariage peut être conçu comme résultant d'une stratégie, le divorce, en tant que rupture d'un couple, peut signifier un prolongement de cette stratégie mettant réellement en action des *capabilities* de renoncement et de ruptures familiales (leur propre famille et leur belle-famille).

Au Maroc, le divorce consensuel sous contrôle judiciaire est instauré dans le code de la famille en 2004, suite à la réforme promulguée par le roi Mohammed VI. Dans une perspective plus égalitaire

entre les sexes, la femme est désormais mieux protégée, du moins plus que ce qu'elle ne l'était dans le cadre de la répudiation, système qui prévalait avant la réforme (Bras, 2007 : 101).

Bien que les femmes marocaines, résidant au Maroc ou en Belgique, recourent au divorce quand elles le jugent nécessaire, les mentalités changent difficilement. Peu d'alternatives existent au Maroc pour les femmes divorcées, encourageant certaines à migrer vers l'Europe (Zontini, 2010 : 76).

Sur base d'une enquête auprès d'un échantillon de 350 Marocain(e)s résidant en Belgique, les chercheuses I. Adam et C. Torrekens (2015) s'efforcent de savoir dans quelle mesure le divorce est acceptable. Elles ont relevé que 56,7% des répondant(e)s considèrent que le divorce « est justifié selon les circonstances » alors que 36,5% « considèrent [...] que le divorce est justifié quelque soient les circonstances ou la plupart du temps » (Adam, Torrekens, 2015 : 124). Il semble qu'il y a une franche dichotomie culturelle de conceptions quant au divorce entre la population d'origine marocaine et belge. Ces résultats sont interpellants car ils paraissent remettre en cause le droit au divorce.

On pourrait aussi s'interroger sur la conception genrée du divorce dans cette enquête : les femmes ont-elle accès au divorce au même titre que les hommes ?

Après avoir contextualisé, quatre de nos répondantes sont de fait divorcées. Examinons plus précisément leurs représentations de cet épisode de vie.

Yasmina contracte un mariage forcé quelques mois avant son installation en Belgique avec un homme qu'elle connaît très peu. Ce dernier lui permet d'immigrer grâce au regroupement familial. Six mois plus tard, elle décide de divorcer. Elle explique en quoi il est difficile pour les femmes marocaines de divorcer de leur époux :

« On n'accepte pas la dame qui va divorcer parce que y a personne pour aider, c'est difficile de retourner [...] chez tes parents après le divorce. C'est rare qu'on trouve quelqu'un qui accepte. Tu n'es pas à l'aise, pas comme avant. Il y a quelque chose de cassé » (Yasmina, 38 ans, divorcée, sans enfant, à la mutuelle, scolarisée).

Alors que le divorce est instauré dans la loi, on remarque que le divorce d'une femme est difficilement accepté, exposant celle-ci à l'exclusion du groupe. En outre, dans la logique du modèle de l'homme « gagne-pain » et de l'attribution de la femme au foyer, divorcer semble questionner le retour de la femme chez ses parents.

« Ici, parce que je savais bien que j'avais droit ici. [Mes parents] ont pas accepté pour moi de divorcer, toujours répondre « patientez, patientez, patientez... » mais moi, j'arrive pas. J'ai réfléchi pour [...] tomber dans la fenêtre parce que j'ai une vie dure » (Yasmina, 38 ans, divorcée, sans enfant, à la mutuelle, scolarisée).

Malgré les pressions familiales, Yasmina s'approprie le contexte juridique et social belge, et fait le choix de divorcer. La connaissance de droits juridiques et sociaux a conduit Yasmina à la capacité de réflexivité révélant dès lors un pouvoir d'influencer sa destinée.

Dans ses propos, le divorce semble être la dernière alternative avant une tentative de suicide (elle y fait référence dans « tomber dans la fenêtre » à prendre au sens premier du terme), démontrant

l'importance et l'ampleur de l'acte. Ceci nous rappelle le témoignage de Samia qui affirmait préférer avoir recours au mariage ou au suicide pour quitter le domicile familial.

Aujourd'hui, lors de ses visites au Maroc, Yasmina ne se rend plus dans sa ville natale et rencontre ses proches dans une ville à proximité.

Certaines des répondantes estiment que le divorce constitue un droit individuel pour lequel la famille ne peut en aucun cas intervenir dans cette décision.

Alors que Najet a été marié dans le cadre d'un mariage planifié respectant une décision familiale, elle adopte un discours qui place l'individu comme acteur de sa propre vie.

« Quelqu'un il veut divorcer, il divorce. C'est pas obligé qu'elle reste avec lui. C'est ma vie à moi. Parce que moi je veux vivre comme ça, c'est pas eux. Moi j'ai le droit de dire non – oui » (Najet, 35 ans, divorcée, sans enfant, au CPAS, analphabète).

Nour renchérit: divorcer est une décision qui relève de la dimension individuelle.

« Moi, j'étais toujours... moi qui décide pour moi. Je suis une femme, je peux dire moi-même courageuse, vraiment... » (Nour, 53 ans, divorcée, un enfant, au chômage, scolarisée).

Il semble qu'il n'y ait pas de juxtaposition culturelle puisque la rupture du couple est perçue et vécue dans une dimension individuelle et non communautaire. La représentation du divorce est à interpréter à partir d'histoires de vie propres.

L'autonomie, ici, est manifestement exercée pleinement. Quoi de plus coûteux, voir stigmatisant, que de prendre cette décision et d'en assumer toutes les conséquences. Il s'agit d'une rupture presque totale qu'elles opèrent tant sur le plan familial que celui des représentations. Une rupture familiale entend évidemment un vécu, des sentiments alors que les représentations renvoient aux idées. Ainsi, nous sommes bien au delà de simples croyances, il s'agit de décisions complètement cohérentes dans le parcours de vie de nos répondantes.

3. Perspectives financières et l'autonomie

Pendant longtemps, l'accès individuel des femmes à des revenus économiques et à une protection sociale a été la principale revendication des féministes, supposant une autonomie financière.

Encore aujourd'hui, la majorité des postes de travail précaires (temps partiels, rémunération peu gratifiante, pénibilité, faible reconnaissance statutaire, ...) est occupée par les femmes faiblement dotée en capital scolaire. Les secteurs d'activités concernés ressortent des activités traditionnellement féminines comme les tâches domestiques (nettoyage, restauration, habillement et les activités gravitant autour du *care*, soin au sens large des personnes). Lorsqu'un champ d'activité se féminise, il tend à devenir socialement moins prestigieux, pensons par exemple aux métiers de l'éducation et de l'enseignement, et au sein même des niveaux d'enseignement (école maternelle et primaire surtout).

De surcroît, les transformations et les répercussions du monde globalisé et néolibéral dans lesquelles nos sociétés occidentales sont insérées, entraînent une remise en cause de cette autonomie financière revendiquée et pour partie réalisée.

Lorsqu'elles sont travailleuses, les femmes sont confrontées davantage à la précarisation de l'emploi par la flexibilisation de leurs horaires, l'attribution contrainte de temps partiels, l'effritement de leurs conditions de travail et de salaire, voire finalement, les risques accrus de licenciement. Il en va de même lorsqu'elles sont dépendantes des prestations sociales de remplacement.

Par ailleurs, la privatisation rampante de certains services publics touchant les enfants en bas âge, les personnes âgées, les personnes handicapées et les malades concerne directement les femmes qui en assument la charge majoritairement de manière souvent bénévole (Lamoureux, Pfefferkorn, Trat, 2006 : 13-15).

a) Disposer de revenus : une autonomie toute relative pour nos répondantes

Disposer de revenus n'entend pas nécessairement occuper un emploi. Les femmes prennent, en effet, plusieurs voies pour en acquérir ou y avoir accès, lorsqu'elles n'en sont pas directement les productrices. Nous allons investiguer le rapport que les répondantes de notre enquête entretiennent avec la question des revenus.

Lorsqu'elles acquièrent des revenus par un travail salarié, nous verrons que nos répondantes s'inscrivent dans un processus d'*empowerment*, notamment en développant un pouvoir de réflexivité par rapport aux normes de leur milieu d'origine.

Nour explique :

« Moi je voulais faire un seul compte mais lui voulait pas. Il m'a dit chacun son compte et tu paies ce que tu veux. Lui, il paie le loyer et moi je vois qu'est-ce qu'il paie et je fais les courses, je paie le gaz parfois, ça dépend. Il n'a jamais été là à me dire "*Non, tu dois donner ça, ça... Tu es libre*". C'est lui l'homme. Chez nous, c'est lui l'homme. Mais on est en Europe, tout est cher, et tu dois, si tu veux réussir, avoir une famille, etc. » (Nour, 53 ans, divorcée, un enfant, au chômage, scolarisée).

L'envie de contribuer au budget du ménage est perceptible dans cet extrait notamment par le fait que Nour souhaitait ouvrir un compte commun, mêlant ainsi ses propres revenus avec ceux de son époux. Elle ajoute que son mari ne lui a jamais imposé d'apporter une aide financière quelconque et affirme avoir été libre dans ce choix. Elle le justifie par « C'est lui l'homme. Chez nous, c'est lui l'homme », propos faisant référence au modèle de « l'homme gagne-pain ». Bien que les Marocaines aient intégré le marché de l'emploi²², des éléments objectifs déterminants renforcent l'image de l'homme qui pourvoie au foyer :

²² En 2014, alors que 76% des hommes occupent le marché du travail, on compte 27% des femmes de la population active (site de la Banque Mondiale).

- la conjoncture économique, le taux de chômage ;
- les structures patriarcales dont le code de la famille, qui a longtemps prôné ce modèle. La réforme dont il a été question en 2004 ne suffit pas à elle seule à modifier les mentalités ;
- la distinction des rôles sexuels et la conception des espaces public-privé ;
- le poids des traditions et d'une certaine interprétation machiste de l'islam.

Il semble que les propos de Nour évoquent une ambivalence ou une juxtaposition entre le modèle culturel d'origine et celui dans lequel elle vit. L'extrait suivant est davantage illustrant dans le sens où être femme implique des normes sociales différentes au Maroc et en Europe. Nous pouvons supposer que Nour a utilisé son immigration pour bousculer ces normes à son avantage.

« Au Maroc, tu peux rester chez tes parents, personne ne m'a dit d'aller travailler. Au Maroc, c'est différent. Tu peux rester attendre que quelqu'un vient t'épouser ! Mais [...], j'ai rêvé de travailler, être indépendante. Alors, quand je suis rentrée en Europe, il faut, tu peux pas rester là, les parents qui te donnent à manger ou que le loyer est gratuit [...]. Non, pour manger, tu dois payer. Alors, tout de suite commencé à travailler et apprendre la langue et tout. [...] J'avais la voiture toujours, un loyer 550€ à l'époque, vraiment quelque chose de bien. Alors j'aime bien travailler mais bien vivre aussi. » (Nour, divorcée, 53 ans, un enfant, au chômage, scolarisée)

Nour ne se limite pas à la satisfaction de travailler mais affirme vouloir « bien vivre aussi », aspirant à un mode de vie plus confortable, dans le contexte économique européen. Nous pouvons émettre l'hypothèse que sa contribution au budget du couple a permis au ménage de s'élever économiquement, lui concédant un sentiment de responsabilité (utilité) et d'estime de soi (valorisation) à l'inverse d'un sentiment de reconnaissance dans lequel certaines s'enferment.

Dans la même idée, Amina nous confie également pourquoi il était important pour elle de travailler et ainsi d'apporter son aide financière au couple :

« Ca fait plaisir de travailler parce que quand je me suis mariée avec mon mari, [...] il a pas beaucoup d'argent. On commence à zéro, tu vois ? Il travaille un petit peu. J'ai dit, je vais travailler pour avoir l'argent, il est pas riche lui, tu vois ? Un ouvrier ! » (Amina, 58 ans, mariée, 6 enfants, femme au foyer, scolarisée).

La manière dont Amina aborde la question de la contribution financière de l'épouse au ménage, semble être une évidence. Alors que je l'interrogeai sur la gestion des revenus au sein du couple, elle traduisit instantanément ma question par « comment [mon mari] dirige ? », témoignant de l'emprise « légitime » qu'on concède habituellement à l'homme par la prise en charge économique du foyer. En fait, il s'est avéré qu'elle en soit pleinement consciente et juge que son mari n'agit pas de la sorte.

Jusqu'ici, disposer de revenus a donné aux femmes la possibilité de contribuer financièrement au budget conjugal reflétant une certaine égalité entre les conjoints (idée de partenariat) et une réflexivité dans les décisions prises par ces femmes malgré des normes sociales différentes.

Après son divorce, Samia a vécu quelques mois chez sa sœur. N'ayant jamais occupé d'emploi, elle accepte un poste dans une boulangerie dans l'objectif de participer au budget de sa sœur :

« Avec ce travail, j'ai assumé ma responsabilité et je donnais un petit peu à ma sœur parce que je vis toujours avec elle. Je suis logée, nourrie, c'est pour ça que j'ai aidé avec une petite somme » (Samia, 55 ans, mariée, 3 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Bien qu'elle affirme avoir « assumé [sa] responsabilité », elle arrêtera son emploi aussitôt mariée, se conformant aux normes sociales d'origine. La question de se prendre en charge ne se posera plus.

Ne pas avoir de salaire ne signifie pas ne pas avoir de revenus. Les femmes de notre enquête mettent en place des stratégies d'accès aux revenus. Lorsqu'elles sont mariées, certaines bénéficient des revenus de leur époux versés sur un compte aux noms des deux conjoints, d'autres ont une carte de banque du compte du mari. Ces deux premières stratégies permettent aux épouses une autonomie qu'elles estiment suffisante.

« Nous on a fait un compte commun. Pas de problème pour ça. On a été à la banque ; son nom, mon nom [...] avec mon mari, y a pas de problèmes ! Mon mari, il est un peu ouvert. Il va pas pas me donner de l'argent, non, lui il a une carte de banque, moi j'ai une carte de banque, moi je vais tirer, je vais faire les courses. Il a jamais fermé pour moi ça. » (Amina, 58 ans, mariée, 6 enfants, femme au foyer, scolarisée).

D'autres femmes, comme Lubna, se consacrent au foyer et à l'éducation des enfants contre rémunération de la part du mari :

« Mon mari dit "*si tu veux travail, travaille pour les enfants*". J'emmène les enfants à l'école, faire les courses pour les enfants, faire ça... Et moi "*tu veux bien me donner de l'argent ?!*" et lui "*si tu veux bien rester tranquille à la maison*", j'ai dit "*d'accord, je vais rester à la maison*". » (Lubna, 43 ans, mariée, 4 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Nous pouvons constater que Lubna maîtrise l'ensemble de la gestion administrative et domestique. Néanmoins, elle ne nous dit pas si elle réalise des dépenses personnelles.

« Mon mari travaille alors il me donne l'argent pour payer le loyer de la maison, payer la lumière... avec les allocations, j'achète pour les enfants. La moitié de ce que me donne mon mari, je le prends pour les voyages, les sorties, restaurants... » (Lubna, 43 ans, mariée, 4 enfants, femme au foyer, secondaire).

Ce pourrait traduire une conception des revenus plus communautaire qu'individuelle : les revenus seraient plutôt destinés aux dépenses du ménage qu'aux individus du foyer considéré isolément.

D'autres se voient demander ou recevoir de l'argent de leur époux : l'argent est donné de main à main pour les dépenses projetées. Ce système-ci contribue à un contrôle important de l'époux sur les dépenses de l'épouse offrant aux maris une position dominante leur permettant de prendre des décisions à leur égard. En outre, « les règles implicites du don » développées par l'anthropologue Mauss, induisent chez le mari l'attente d'un contre-don de la part de l'épouse « ou au moins l'expression d'un sentiment de reconnaissance » (Henchoz, 2014 : 91). Le témoignage ci-dessous expose explicitement ce que nous venons d'expliquer : Alya justifie le fait de ne jamais avoir demandé de l'argent à son mari, par le fait qu'il subvient à tous ses besoins et lui fait même plaisir, expression de reconnaissance. L'exemple d'achat de vêtements où le mari propose « quelque chose [de] bien », l'épouse qui essaye le vêtement en question, et le mari qui paie.

« Jamais je demande. Mon mari, tout de suite, il donne quand je rentre au magasin, il regarde quelque chose bien et dis "eh regardes !". Mon mari, il dit "essaye", quand j'essaye, mon mari paye. Il y a pas de problème. Jamais je demande. Les vêtements, je mange, jamais j'ai payé le loyer, l'électricité, il y a beaucoup de choses. Pourquoi je lui demande encore de l'argent ? Je suis gênée. Jamais je demande. » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

Sans entrer dans les détails, Samia dira « Mon mari, il est bon, il donne toujours l'argent, il est gentil. ». Les termes « bon », « gentil », « toujours » reflètent à nouveau la gratitude qu'elle a envers son mari pour le fait de dépenser pour elle. Son mari qui, rappelons-le, lui a demandé d'arrêter de travailler une fois mariée.

Nous pouvons reconnaître différentes stratégies mises en place comportant des niveaux variables d'autonomie financière de l'épouse. Cette autonomie est toute relative car elle dépend de la qualité de la relation qu'elles entretiennent avec leur mari comme le souligne cette animatrice de Vie Féminine :

« Il y a des maris qui sont horribles, qui donnent rien, qui contrôlent tout, qui profitent de contrôler tout ses faits et gestes, ça arrive. Puis, il y a des couples où ça se passe bien et où c'est juste une formalité de demander de l'argent. Ça dépend vraiment du rapport. [...] Leur niveau d'autonomie dépend de leur entente conjugale, familiale, et dépend finalement du mari et comment ça se passe en couple. » (Animatrice de la Maison Mosaïque de Laeken, Vie Féminine, Bruxelles, propos recueillis le 14 juin 2016).

b) Des représentations de la valeur sociale du travail

Dans notre économie marchande, effectuer un travail salarié est la voie dominante vers une certaine autonomie. Ne pas pouvoir ou vouloir répondre à cette injonction fragilise les situations déjà précaires de ces femmes. Cette représentation communément admise de la valeur du travail comporte des rapports de domination de genre et de position socioéconomique dans lesquels les femmes se débattent. Appliquer les *capabilities* dans le domaine de l'emploi, c'est sortir du schéma qui relègue les femmes qui remplissent des activités propices au bien-être collectif telles que celles qui relèvent de la prise en charge d'autrui (le *care*), l'éducation, le travail domestique et les réseaux sociaux non professionnels (Robeyns, 2007 : 50). En outre, la marchandisation libérale de ces activités (souvent peu valorisées et rémunérées) amplifie les inégalités de genre (voire de classes) dans la mesure où les hommes y participent accessoirement et les politiques publiques ne les y encouragent guère (Herman, 2011 : 91).

Huit femmes de notre échantillon ont occupé un emploi salarié au Maroc, en Belgique ou ailleurs. Il s'agissait d'emplois dans le secteur du nettoyage, de la production, de l'enseignement, de l'administration, de la coiffure, de l'organisation de mariage et de la boulangerie. Occuper un emploi ne se limite pas à la seule motivation économique mais offre aux individus d'autres

« compensations ». Nous allons développer quelques uns d'entre eux, en rapport avec le sens que les répondantes de notre enquête donnent à l'emploi salarié.

- **Se réaliser soi-même**

« J'ai entré encore à l'école de coiffeuse 3 ans. Après, on m'a donné un diplôme, j'ai travaillé dans un salon. [...] Je travaille quelque chose pour moi [...]. Je gagne les sous sans donner à quelqu'un. Quand je prépare un chignon, la madame demande « combien Madame ? », « 50€ » ! Après, la dame, elle a donné 50€, 50€ pour la poche ! Y a pas donner à quelqu'un ! » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

A l'époque célibataire, Alya a travaillé quatre ans dans l'administration juridique au Maroc et s'est réorientée dans le domaine de la coiffure. Alors qu'elle occupait déjà un emploi, elle décide pour son bien-être de reprendre une formation. La dimension individuelle est très prégnante dans le sens où elle choisit un métier qu'elle aime, et elle disposera des revenus comme elle l'entend. Le travail constitue pour elle un moyen d'acquérir de l'argent et de se faire plaisir :

« Les vêtements ! Les bijoux, les restaurants, je sors, beaucoup, beaucoup de choses au Maroc. Casablanca est grand : la mer, la côte, on a rigolé avec les filles, beaucoup de choses ! Les jeunes ne sont pas comme les vieilles. Mais maintenant, je suis vieille ! Quand j'étais jeune, beaucoup de choses, quand je réfléchis, je rigole toute seule. » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

Ou encore, Najoua raconte :

« J'ai décidé de ne pas rester chez moi. C'est vrai, je suis restée chez moi pendant 11 ans parce que j'avais mon premier fils, puis le deuxième [...]. » (Najoua, 48 ans, mariée, 3 enfants, au chômage, universitaire).

Nombreuses sont les mères qui font le choix d'arrêter leur emploi ou de ne pas travailler pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants. Pendant 11 ans, Najoua mit sa vie professionnelle entre parenthèse jusqu'au jour où elle se remit à chercher un emploi. Travailler représente pour elle un moyen de sortir de l'isolement. Malgré son diplôme universitaire, elle occupa un emploi sous statut de « Titres Services » durant cinq années pour ensuite, s'adonner au bénévolat et au champ associatif comme elle l'explique ci-dessous.

« Je travaille bénévole chez les gens, je les aides. Quelqu'un me demande d'aller à l'hôpital, ou à la commune, ou les factures. J'ai toujours quelque chose à faire. » (Najoua, 48 ans, mariée, 3 enfants, au chômage, universitaire).

Le travail salarié, rémunéré ou non, permet aux femmes de sortir des rôles d'épouse et de mère, et d'avoir ainsi « une prise directe » de la réalité hors du cadre domestique (idée d'échappatoire) (Vie Féminine, 2012 : 50). Dans la même perspective, il donne aux femmes la possibilité de se créer un réseau social qui dépasse la famille. Dans ses propos, Nour emploie des termes comme « ami », « famille », « confiance » pour parler de son cadre professionnel.

« [Mon chef] était vraiment un ami pour moi. Il a beaucoup confiance en moi et moi aussi. Vraiment quelqu'un qui m'a beaucoup aidé. J'ai eu beaucoup de gens qui m'ont bien traité. [...] On était tous comme une famille. C'était cool. C'est pour ça que je suis restée 8 ans. » (Nour, 53 ans, divorcée, un enfant, au chômage, scolarisée).

- **Se sentir utile à la société, c'est valoriser son image**

« Moi, j’aime bien travailler avec les personnes qui voient pas bien : aller aux magasins, faire les courses. J’aime bien travailler comme ça, c’est facile, [...] je fais quelque chose pour les autres » (Yasmina, 38 ans, divorcée, sans enfant, mutuelle, scolarisée).

Yasmina est malvoyante et a le projet d’un travail qui place le critère altruiste en avant. Cela contribuerait au renforcement d’une image positive de soi, nécessaire à une identité accomplie. Ce pourrait être une manière pour elle de compenser son handicap et de s’investir auprès de personnes partageant le même handicap.

Les propos de Nour traduisent une valorisation par sa hiérarchie qui, nous supposons, lui procure une forme d’estime de soi :

« Quand [le chef] m’appelle [et dit] « on a besoin de ça, tu peux, tu dois réussir avec les femmes » et il y a des femmes qui me disent « il doit payer ça à l’heure », je dis « tracasse pas ». Lui, il avait confiance en moi et quand moi je dis quelque chose, il dit pas non. » (Nour, 53 ans, divorcée, un enfant, au chômage, scolarisée).

- **Travailler c’est « chercher à manger »**

Mariée à l’âge de 16 ans à un agriculteur, Naïma fait l’assimilation directe du travail au fait de manger. Manifestement, la représentation qu’elle se fait de celui-ci est issue de son milieu d’origine et renvoie ainsi à la dimension première de l’agriculture, qui est de nourrir sa famille.

« [Mon mari] vit en Espagne parce qu’il n’y a pas ici de travail. Il doit chercher à manger » (Naïma, 60 ans, séparée, 8 enfants, CPAS, analphabète)

c) Les freins à occuper un emploi salarié

Des obstacles se dressent souvent pour les femmes issues de l’immigration, les contraignant à ne pas pouvoir exercer un emploi. La connaissance du français et le manque de qualification sont généralement deux déterminants majeurs, les cantonnant au mieux dans le secteur du nettoyage. Cinq des répondantes de notre enquête ont d’ailleurs travaillé dans ce domaine, motivée principalement par le salaire.

Le pouvoir d’influence ou le refus du mari à ce que l’épouse exerce un travail salarié peut limiter la décision de l’épouse et ce, pour plusieurs raisons (Mounir, 2013 : 198). Avant la réforme de la *Moudawana*, l’épouse avait l’obligation de demander l’autorisation à son conjoint pour pouvoir travailler, avalisant au mari un pouvoir conséquent. Toutefois, certaines femmes n’hésitent pas à invoquer l’islam comme argument légitime pour défendre leur droit d’occuper un emploi salarié (Mounir, 2013 : 201). En outre, la division sexuelle des rôles au sein de la société marocaine, impose à l’homme l’entretien économique de sa famille. Dès lors, le fait que l’épouse exerce un travail rémunéré n’est pas toujours perçu positivement, renvoyant une image péjorative du mari qui n’est « pas capable » de répondre à son rôle de pourvoyeur. Finalement, exercer à l’extérieur du foyer un métier jugé « dégradant », comme le travail ménager, constitue une offense au statut social et à

l'honneur du mari. Si ce dernier est contraint à exercer un emploi « non respectable », et de surcroît, oblige l'épouse à exercer un emploi « dégradant », cette situation rejaillit sur sa dignité et sa valorisation vis-à-vis d'autrui. D'après H. Mounir, ce n'est pas l'emploi en tant que tel qui est perçu négativement, mais le travail peu qualifié (Mounir, 2013 : 199).

L'arrêt d'un emploi ou la décision de ne pas travailler ne relève pas toujours d'un choix personnel. La valorisation du rôle de la mère et l'injonction à l'autonomie économique provoquent chez les femmes un sentiment de culpabilité et de frustration. Elles « se sentent tiraillées » (Vie Féminine, 2012 : 31), « obligées » à choisir entre les deux modèles sociaux. La durée du congé de maternité, le peu de structures de garde et leur coût élevé sont des facteurs qui restreignent les femmes à s'engager dans une vie professionnelle (Henchoz, 2014 : 92).

Nombreuses sont les femmes de l'échantillon qui se plaignent de n'avoir pas pu occuper un emploi ou d'avoir dû arrêter celui-ci. Elles affirment n'avoir pas eu d'autres possibilités, comme le relève Selma qui souligne la dimension individuelle dans le choix de rester au foyer.

« Si tu restes à la maison et que tu as des enfants, tu ne saurais pas faire quelque chose. Tu dois rester toujours avec les enfants, ils ont besoin de toi. C'est pas moi qui ai envie de rester à la maison. » (Selma, 43 ans, mariée, 4 enfants, au chômage, scolarisée).

Enfin, la conjoncture économique actuelle et les faibles opportunités d'emploi, surtout non qualifiées, constituent des facteurs déterminants dans l'accès à l'emploi des femmes issues de l'immigration.

d) Le travail non rémunéré

L'économie classique n'envisage généralement que le travail salarié occultant ainsi les formes de travail non rémunéré. Au Maroc, les femmes sont nombreuses à exécuter de tels travaux notamment dans l'agriculture, la production artisanale et le soin à autrui dans le cadre familial (Mounir, 2013 : 41).

Alors que la sociologie française aborde la question du travail domestique en termes d'« activité » ou de « tâche » (Mounir, 2013 : 194), certaines répondantes l'évoquent en parlant de « travail ». Des féministes, comme Christine Delphy, revendiquent la valorisation du travail domestique (Mounir, 2013 : 238).

En réaction à la ségrégation sexuelle face au travail, les femmes peuvent développer des stratégies de résistance, deux modes de lutte persistante : d'une part, un repli sur les tâches du foyer dont elles vont en prendre le contrôle et d'autre part, le « commerce des femmes » (Rodary, 2007 : 767) consistant à déployer une série d'activités économiques informelles (vente de produits artisanaux, domaine de l'organisation des mariages, cuisine, etc.) dont les revenus leur permettent une protection des aléas de

la vie tout en s'affranchissant quelque peu d'une dépendance financière masculine (Rodary, 2007 : 767).

« Quand elles font du boulot en noir en cachette de leur mari, souvent c'est la cuisine. Donc, ça arrive régulièrement qu'elles utilisent la cuisine de la Maison Mosaïque pour préparer des trucs. Donc, par exemple, elles vont faire un couscous pour une voisine, des biscuits pour le ramadan, ou même pour des associations du quartier, des centres culturels. Ca leur permet d'avoir des petits sommes d'argent avec lesquelles elles font ce qu'elles veulent. »
(Animatrice de la Maison Mosaïque de Laeken, Vie Féminine, Bruxelles, propos recueilli le 14 juin 2016).

Ainsi, non seulement le travail salarié extérieur ne constitue pas le modèle unique de travail mais, en outre, le travail domestique est un complément indispensable à l'exécution du travail salarié du mari. Le mari se voit dépendant pour des aspects quotidiens essentiels de son existence (repas, linge, hygiène, confort) et la gestion de ce quotidien confère un pouvoir certain aux femmes (Mounir, 2013 : 238).

Quelques unes de nos répondantes ont implicitement revendiqué la valeur du travail domestique. Amina évoque le crédit réalisé pour l'achat de leur maison. Elle justifie sa participation à l'achat de celle-ci par sa contribution aux tâches domestiques qu'elle qualifie de « travail ».

« Les deux parce que nous on a fait un crédit avec la signature des deux. Mon mari travaille à l'usine, moi je travaille à la maison. Moi aussi je travaille ! » (Amina, 58 ans, mariée, 6 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Certaines féministes occidentales ont revendiqué l'accès pour les femmes au travail salarié extérieur sans, pour autant, prendre en compte l'ensemble des conditions du travail salarié. Est-il plus valorisant de travailler aux champs pour un salaire de misère que de remplir des tâches domestiques et d'éducation des enfants ? C'est donc moins dans le fait d'exercer un travail salarié que les conditions valorisantes de cet emploi salarié qu'existe le caractère d'émancipation féminine (Dechaufour, 2008 : 107).

4. L'appropriation de l'espace : reflet de l'autonomie des femmes

Se déplacer constitue un facteur certain d'autonomie. En certains lieux de par le monde, cette liberté de mouvement de femmes est entravée par une série de contraintes liées, entre autres, aux tenues vestimentaires ou même à l'interdiction de conduire un véhicule (Lamoureux, Pfefferkorn, Trat, 2006 : 15-16).

Les femmes développent alors des stratégies pour pallier à cette discrimination (visible ou insidieuse) ou à ce manque d'autonomie.

Au Maroc, la distinction entre l'espace privé et public organise la division sexuelle de la société, privilégiant la sphère domestique aux femmes. Cette assignation n'est pourtant pas toujours constatée, surtout en zone rurale où les femmes sont souvent amenées à travailler à l'extérieur, aux champs, ou encore, à la vente de leur production artisanale sur les marchés. Les femmes ne sont donc pas vraiment

absentes de l'espace public mais celui-ci est plutôt régulé entre des territoires dits masculins et féminins. La séparation des sphères domestiques et publiques se manifeste plutôt en milieu urbain, où l'espace public renvoie au travail salarié. La dichotomie entre les deux espaces « se pose différemment selon les lieux et les activités » (Mounir, 2013 : 42). Cela signifie dès lors que les limites des territoires et leurs activités dépendent des lieux géographiques (campagne, ville), des classes sociales (classes défavorisées vs. favorisées, professionnelles ou non, qualifiées ou non, ...) et des générations. Les transformations d'un monde globalisé influent sur l'expression de ces distinctions et sur les espaces tantôt féminins, tantôt masculins (Mounir, 2013 : 41-42).

Des arguments d'autorités juridiques, religieux ou coutumiers apparaissant dans les textes de loi la *Moudawana*, ou Code du Statut personnel de la femme marocaine (établi en 1957-1958), enfreignent la mobilité des femmes. Jusqu'à peu, l'épouse demandait l'accord de son mari pour pouvoir travailler ou voyager. La réalité nous montre heureusement que les femmes négocient l'accès à une libre circulation en mettant en place des stratégies de contournement des lois et des coutumes (Mounir, 2013 : 54).

La négociation du code vestimentaire, tel que le port du foulard, est illustrant. Certaines femmes le portent en réponse aux codes sociaux de leur communauté ou de leur quartier (Vie Féminine, 2005 : 11). Dans le cadre du bénévolat à Vie Féminine, j'ai pu rencontrer Lubna, une femme d'origine marocaine qui, lorsqu'elle arriva en Belgique, décida de porter le foulard. Elle justifie ce choix par le fait que l'ensemble des femmes de la famille de son époux le portait. Mettre le foulard lui permet, ici, de ne pas subir de jugement de leur part.

Par ailleurs, se déplacer en Belgique, dépend également du coût que cela entraîne. Souvent bénéficiaires de revenus sociaux ou à charge de leur mari, l'achat d'un véhicule ou même l'accès aux transports en commun n'est pas toujours possible pour ces femmes.

La voiture, et ce qui s'y rapporte (permis de conduire, achat, entretien mécanique), renvoie généralement à un domaine particulièrement masculin. Les femmes sont souvent tributaires de la décision du mari ou d'un homme pour acheter, choisir et même conduire une voiture, justifié par le manque de connaissances techniques ou parfois la peur d'emprunter un véhicule (Mounir, 2013 : 80-81).

Bien que Nour soit aujourd'hui divorcée, elle recourt à l'aide de ses frères :

« J'avais la voiture mais j'ai habité en ville. [...] Alors, la voiture, elle restait toujours fermée. Alors, j'ai dit pourquoi je dois payer l'assurance et tout ça, j'ai tout ici ! Alors, je l'ai vendu ! Ca fait quatre ans que j'ai vendu ma voiture, maintenant je dois en racheter une. J'ai déjà appelé mes frères pour m'aider à acheter la voiture et m'envoyer de l'argent. » (Nour, 53 ans, divorcée, un enfant, scolarisée, au chômage).

Au Maroc, les femmes conduisent peu de véhicules (Mounir, 2013 : 81). Ceci est avéré effectivement à travers l'enquête : quatre femmes sur les douze répondantes possèdent un permis de

conduire. Elles affirment avoir peur ou prétendent qu'il est difficile d'apprendre à conduire du fait notamment, de leur faible connaissance du français. Ces femmes n'ont pourtant pas envisagé la conduite au Maroc avant de migrer en Belgique. Nous pouvons supposer que les mentalités patriarcales n'encouragent pas l'apprentissage des femmes à la conduite, réservant ce domaine à la gente masculine. Certaines se voient donc dépendantes de leur époux et semblent cantonnées à leur environnement de proximité.

« J'ai peur, je conduis et [j'ai peur que] quelqu'un est mort. Mais maintenant, j'ai besoin du permis. J'habite plus loin, j'ai besoin pour conduire. Tout le temps, la voiture avec mon mari [...], toujours mon mari est là. Il accompagne pour moi, ici, à côté de l'école. » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

Par ailleurs, on remarque que les déplacements des répondantes sont majoritairement liés aux enfants (école, activités extra-scolaires), à leur socialisation (familles, proches) et aux activités quotidiennes en lien avec le foyer (magasins, hôpitaux). Il y a là une mobilité genrée, où les déplacements coïncident directement avec leur rôle d'épouse et de mère. On peut donc parler d'une appropriation d'un espace socialisé tant l'espace géographique est soumis à des codes socioculturels.

La connaissance de la langue constitue également un indicateur dans l'appropriation de l'espace par les femmes. Mais il ne s'agit que d'un facteur, la confiance en soi est un élément clé de la mobilité des femmes :

« Quand elles peuvent comprendre, lire et écrire, comprendre un peu mieux le français, elles se déplacent plus facilement sinon, souvent elles se déplacent vraiment très, très peu, dans des périmètres très petits, rassurants, etc. Il y a aussi un élargissement du périmètre de circulation quand elles commencent à mieux connaître la langue et tout ça, mais pas que la langue, mais elles passent par un processus de renforcement. » (Animatrice de la Maison Mosaïque de Laeken, Vie Féminine, Bruxelles, propos recueillis le 14 juin 2016).

Ainsi, les deux extraits suivants témoignent que le manque de connaissance du français ne s'avère pas toujours un obstacle à une circulation étendue.

Bien que Lubna sache très peu s'exprimer en français, elle n'hésite pas à se déplacer seule ou entre copines.

« [...] Des marocaines, mes voisines belges. On boit un café, on marche ensemble, on va à Bruxelles, à Grivegnée, Cora, Belle-île, Ikea. Je tenez la voiture, on se promène. J'ai appris à conduire en Espagne, après être venu en Belgique, [je l'ai] changé. » (Lubna, 43 ans, mariée, quatre enfants, femme au foyer, scolarisée).

Naïma est analphabète et ne parle pas du tout le français. Ses connaissances en lecture et écriture sont rudimentaires.

« Je vais chez ma fille en Flandre, à Liège, à Eupen [...] pour faire des courses, à Bruxelles, pendant les soldes ! [...] Je suis libre ici parce que j'ai la carte du train ! » (Naïma, 60 ans, séparée, femme au foyer, analphabète).

Nous pourrions nous demander si les femmes reproduisent les codes sociaux du pays d'origine mais il semble qu'il soit plutôt question de barrières socioéconomiques et linguistiques. Nous avons vu

en effet que la faible connaissance du français pouvait contraindre les femmes à se déplacer mais la représentation de l'espace (les distances) influe davantage sur leur mobilité.

Bien que la plupart des répondantes vivent au centre ville et ne nécessitent pas de conduire un véhicule *a priori* (services de proximité, transports en commun), l'accès à une voiture les cantonne *a fortiori* dans leur quartier. Pour des déplacements plus lointains, elles se verront perdre toute autonomie et dépendront finalement du bon vouloir de leur mari.

Finalement, nous avons vu que l'espace n'est pas seulement géographique mais socialisé. Il influence ainsi les déplacements des femmes en fonction du rôle qu'elles occupent au sein de la famille et dans la société. Cette appropriation de l'espace laisse entrevoir une série de compétences (connaissance de la langue, savoir conduire) et/ou de stratégies.

5. L'implication des mères dans la scolarisation des enfants

Dans la société marocaine, les institutions scolaires sont des espaces dits masculins et relèvent donc du champ public. Généralement, les pères s'y rendront ainsi plus aisément que les mères. En France comme en Belgique, c'est plutôt l'inverse, permettant ainsi aux femmes marocaines de s'introduire dans la sphère publique et de s'approprier dès lors des responsabilités « masculines » (Mounir, 2013 : 103).

Pour la plupart femme au foyer, elles sont confrontées à la scolarisation de leur enfant alors que leur époux travaillait. Malgré l'obstacle pesant de la langue et une scolarité souvent non achevée, elles mettent en oeuvre des stratégies afin d'en assurer le bon suivi : l'appel au soutien scolaire, aux professeurs à domicile, aux amis, aux associations, etc. Certaines, comme Lubna, affirment même participer aux réunions de parents.

En voici quelques exemples :

« Les enfants [...] partent à l'école des devoirs et après terminés, ils viennent à la maison parce que moi je ne sais pas français et je n'aide pas les enfants, seulement en mathématique » (Lubna, 43 ans, mariée, quatre enfants, femme au foyer, scolarisée).

« J'appelle aussi pour l'anglais et les maths, j'appelle quelqu'un. Je paye quelqu'un pour faire des heures, une fois par semaine parce que c'est cher. Je la laisse toujours jusqu'à 4h30 parce qu'elle doit savoir parler français bien, finir ses devoirs, alors elle reste à la garderie une heure. [...] Toujours je parle avec sa maîtresse toutes les fois [...]. Je suis toujours présente. Je parle avec tout le monde, la directrice, etc. » (Nour, 53 ans, divorcée, un enfant, au chômage, scolarisée).

Appréhender la scolarisation des enfants constitue une tâche difficile. Outre les compétences disciplinaires et linguistiques, des compétences plus larges telles que la compréhension du fonctionnement de l'école, la lecture des bulletins, les compétences méthodologiques (étudier, manière

de mémoriser, bref l'accompagnement scolaire dans toutes ses facettes) sont des contraintes pour des femmes ayant été peu, voire pas du tout scolarisées.

Par ailleurs, le regard que porte les enseignants sur les parents issus de l'immigration entraîne parfois « des sentiments d'infériorisation et de disqualification sociale qui les dissuadent d'avoir des contacts avec les enseignants » (Cohen-Emerique, 2011: 284). Les relations entre l'école et la famille se feront généralement par l'intermédiaire du père. Ainsi, l'introduction des mères dans le champ scolaire constitue pour elles un nouvel espace de décision et emboîte le pas vers davantage d'autonomie.

6. Perspectives institutionnelles de Vie Féminine vers le développement de stratégies collectives

L'autonomie s'exerce dans une perspective sociale, concevoir l'autonomie indépendamment de structures extérieures (et donc collectives) s'avère inopérant.

Par ses projets et activités, Vie Féminine promeut l'autonomisation individuelle et collective des femmes. Le projet d'alphabétisation et de français langue étrangère (FLE) se distingue des autres cours de langue par sa dimension collective (méthode de groupe). En outre, il constitue un biais de conscientisation sociopolitique, notamment par la participation des femmes à des activités culturelles extérieures et des manifestations de nature politique.

Par ailleurs, l'apprentissage de la langue et l'intégration progressive au pays d'accueil sont complémentaires, et conditionnent la qualité d'expression et d'action sur les plans individuel et collectif (occuper un emploi, éducation des enfants, etc.).

En 2004, Vie Féminine relevait quelques motivations des femmes²³ quant à leur participation aux ateliers d'alphabétisation et de FLE. Celles-ci répondaient aux finalités du Mouvement, à savoir l'insertion sociale et collective des femmes. Cette dernière dimension passe par un renforcement de la confiance en soi. Pour agir et être autonome, l'individu se doit de franchir cette étape préalable comme le préconise le concept de l'*empowerment*.

a) Le groupe comme support à l'autonomisation des femmes

Vie Féminine développe une vie en groupe qui dépasse l'objectif méthodologique de l'apprentissage. Relevons quelques extraits d'entretiens qui témoignent des motivations de nos répondantes à participer aux ateliers de français langue étrangère :

« Quand je suis rentrée, ici, chez Vie Féminine, ma vie a changé. Ici, on apprend les droits. Moi je préfère ici parce que ici pour moi ! Pour ma tête, pour la futur de moi ! Je veux bien devenir une dame cultivée : quand quelqu'un il parle des lois ou [...] quand il y a des réunions quelque part [...], on part à la CSC, au chômage, au cinéma. » (Yasmina, 38 ans, divorcée, sans enfant, à la mutuelle, scolarisée).

²³ Voir les propos sur les ateliers d'alphabétisation et de FLE dans le chapitre concernant Vie Féminine.

« A part quand je viens ici [Vie Féminine], je peux dire que je suis toute seule [...]. Ici, je me sens entourée. Tu peux parler, tu peux raconter... Les premières fois, chacune à raconter son histoire, on a pleuré et après, c'est fini, on se trouve bien. Quand je viens ici, j'oublie mes douleurs. » (Nour, 53 ans, divorcée, un enfant, au chômage, scolarisée).

« Je n'ai pas d'amies, je me balade toute seule puis je retourne à la maison [...] à part des copines que je rencontre à l'école. [...] Avant, quand quelqu'un me parle, je me sens triste parce que je ne comprends pas. Mais maintenant, je me sens bien. Tout ça grâce au cours de français et aussi ici [Vie Féminine], avec les dames [...]. Quand je viens ici, je me sens bien, parce que je discute avec les femmes. » (Samia, 55 ans, mariée, 3 enfants, femme au foyer, scolarisée).

« C'est comme la famille ici [Vie Féminine], les sœurs, les femmes, les stagiaires... comme tu ris tout le monde rit, comme tu pleures, tout le monde pleure. Tu sais comme la famille ici ? Il n'y a pas la famille ici, mais la famille à l'école. » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

Le caractère sentimental et émotionnel transparaît clairement dans le contenu de ces extraits. Nous le retrouvons au travers de termes comme « rire », « pleure », « douleurs », « triste » et « famille ». Le groupe, dans toute sa totalité (se sentir dans un groupe, y prendre une place, s'exprimer et être écouté), est autant important que des méthodes pédagogiques élaborées et constitue un ressort fondamental vers une meilleure acquisition de la langue. Ce pourrait être le résultat d'une certaine maturité acquise par ce groupe restreint, la période moyenne de participation aux ateliers excédant une année. Dans ce sens, Vie Féminine remplit un rôle de soutien psychologique notamment par le partage de leur vécu.

Les participantes évoquent à de multiples reprises leur reconnaissance à l'égard des animatrices :

« Le Dieu, Allah, donne la santé à Mme X [...]. Toujours quand je fais la prière, je demande Dieu pour Mme X de la santé » (Alya, 46 ans, mariée, sans enfant, femme au foyer, scolarisée).

Les animatrices et les participantes ressentent une proximité relationnelle qui semble dépasser le cadre d'un simple cours de français.

La qualité de l'apprentissage du français n'en est pas moins négligée. Les répondantes affirment avoir réalisé de réels progrès.

Lubna évalue son niveau de français à son arrivé :

« Seulement je sais « bonjour », « ça va ? », « comment allez-vous ? ». Maintenant je comprends tout mais difficile pour moi de parler. » (Lubna, 43 ans, mariée, 4 enfants, femme au foyer, scolarisée).

Samia raconte :

« [...] Quand la maîtresse a vu que je comprenais mieux que les autres, elle m'a poussé dans une classe supérieur. Je sais mieux m'exprimer que les autres. Chaque fois quand on pose une question, je sais répondre. Quand quelqu'un me parle tout doucement, je comprends mais quand quelqu'un parle vite, je ne comprends pas. » (Samia, 55 ans, mariée, 3 enfants, femme au foyer, scolarisée).

La dynamique de groupe (et tout ce qu'elle peut développer) favorise l'autonomie des femmes par le biais d'un renforcement d'une estime de soi qui passe par le regard des autres, regard qui se traduit sur le mode émotionnel et sentimental.

Cette animatrice de Vie Féminine relève l'influence que le groupe peut apporter dans l'acquisition d'une autonomie :

« Typiquement avec l'histoire des comptes en banque, certaines femmes qui disent *"enfin, mais c'est pas possible, il faut que tu te crées un compte en banque, tu vas pas toujours demander de l'argent à ton mari, en plus les allocations familiales, elles vont être versées sur ton compte d'office"* et donc y a des femmes qui sont accompagnées à la banque pour aller ouvrir un compte. » (Animatrice de Vie Féminine de la Maison Mosaïque de Laeken, Bruxelles, propos recueillis le 14 juin 2016).

Ainsi, Vie Féminine développe d'autres dimensions dont la vie en groupe est un outil. Le Mouvement travaille peut-être moins l'autonomie de façon cérébrale, mais s'emploie aussi à une certaine émancipation des femmes. De manière concrète, prenons l'exemple d'oser répondre au téléphone. Ce geste, d'apparence anodine, est une réalisation pratique vers une autonomie. Il est d'ailleurs révélateur d'une ouverture plus large vers autrui. L'autonomie chez Vie Féminine se conçoit aussi à travers la maîtrise par ces femmes des aspects de la vie quotidienne.

« [L'autonomie c'est] des petites choses, du style, aller chercher un recommandé à la Poste, décrocher le téléphone par exemple. Au début, elles n'osent jamais décrocher le téléphone. Parfois, de toutes petites choses au départ qui montrent qu'on prend confiance et qu'on commence à faire des choses seule. » (Animatrice de Vie Féminine de la Maison Mosaïque de Laeken, Bruxelles, propos recueillis le 14 juin 2016).

Plusieurs dimensions de l'autonomie – qui coïncident avec les niveaux de pouvoir de l'*empowerment*²⁴ – envisagent une mainmise des femmes sur des environnements collectifs de plus en plus étendus ; ainsi les deux formes de « pouvoir intérieur » et « pouvoir de » renvoient à un aspect plus individuel de l'autonomie tandis que le « pouvoir avec » et le « pouvoir sur » fait référence à l'insertion dans des stratégies de nature plus collective. C'est ce dernier point que nous développons ci-dessous.

b) Stratégies collectives

Rappelons brièvement les deux niveaux de stratégies collectives dont il va être question ci-après. Le « pouvoir avec » correspond à la capacité de l'individu à se mobiliser, à s'organiser, à défendre ses droits avec pour objectif de susciter des changements. Le « pouvoir sur » constitue la transformation des relations de domination et de subordination.

²⁴ Voir les propos sur le concept d'*empowerment* page 10.

Vie Féminine, dans ses objectifs à long terme, vise à revendiquer un statut, une place, une insertion plus égalitaires des femmes au sein de la société, et particulièrement les femmes issues de l'immigration. C'est la perspective citoyenne que Vie Féminine s'efforce de développer.

Outre les activités plus sociopolitiques évoquées dans le chapitre sur les outils employés par Vie Féminine, le Mouvement organise ou participe à des manifestations culturelles et politiques. On peut citer quelques exemples de manifestations auxquelles j'ai assisté : la représentation de l'artiste Tata Milouda dans le cadre du festival Voix de Femmes qui, par ces textes, dénonce la condition des femmes marocaines (2015) ; le Rassemblement Jeunes Femmes qui réunit les femmes âgées de 18 à 35 ans dans le cadre de la lutte contre le sexisme (2016) ; la Marche Mondiale des Femmes à Bruxelles (2015).

En regard à ces dernières, examinons les impacts auprès des femmes d'origine marocaine qui suivent les cours d'alphabétisation ou de FLE.

Les femmes de la Maison Mosaïque de Laeken ont organisé une friperie solidaire. Dans ce sens, elles s'insèrent dans un circuit économique et y participent. Il y a une mise en œuvre d'un projet qui s'inscrit dans une dimension plus large (celle du quartier) que seulement individuelle. Elle renvoie au « pouvoir avec » du processus de l'*empowerment*.

« Elles ont créé une friperie solidaire, système d'échange solidaire de première nécessité. Y en a qui dépose, y en a qui viennent chercher, ça marche à fond. Ça leur permet de changer de style, de trouver de beaux vêtements pour passer des entretiens, de renforcer leur confiance en elle. Elles ont développé aussi tout un échange de savoir-faire ; customiser des vêtements... » (Animatrice de Vie Féminine, de la Maison Mosaïque de Laeken, Bruxelles, propos recueillis le 14 juin 2016).

L'engagement de nos répondantes dans ce type de projet ou d'activité est extrêmement variable. Il peut s'expliquer par le fait qu'il nécessite la mobilisation de ressources dont ces femmes ne disposent pas toujours. Pour accéder à une certaine conscience sociopolitique, il faut pouvoir disposer d'une compréhension claire des enjeux, une maîtrise d'une série de notions sociopolitiques impliquant une connaissance de la langue. De plus, concevoir des revendications, des modes de vie autres que les siennes relève d'un travail de conscience de l'existence possible d'alternatives.

Le degré de croyance dans l'impact de son engagement constitue aussi un facteur déterminant.

Nous pouvons nous interroger sur les moyens mis en œuvre par Vie Féminine pour aboutir aux pouvoirs « avec » et « sur ». Selon cette animatrice, l'engagement des femmes d'origine marocaine dépend de la manière dont l'antenne, la maison de quartier, les implique au sein du projet.

« La majorité vient vraiment car c'est l'association de leur quartier, elles viennent pour suivre leur activité, c'est rassurant, c'est un cadre qu'elles connaissent. C'est compliqué de les faire participer à quelque chose qui sort un peu du cadre. Ça arrive quand on prépare ensemble, comme la journée du 8 mars. Quand on fait des choses plus

régionaux, plus collectif et tout ça : elles allaient avec l'animatrice qu'elles connaissaient, toutes ensembles, elles étaient rassurées par rapport à ce qu'elles allaient faire, où elles allaient aller, ce qu'elles allaient voir, qu'on rentrait ensemble, tout les paramètres sont super importants. [...] Ca dépend des types d'évènements qu'on fait et de comment c'est préparé et à quel point c'est accessible ou pas. » (Animatrice de la Maison Mosaïque de Laeken, Bruxelles, Vie Féminine, propos recueillis le 14 juin 2016).

CONCLUSION GENERALE

Nous voici arrivés au terme de ce travail qui nécessite de présenter les points essentiels et des résultats dégagés lors de cette étude. Soucieuse d'un confort de lecture, revenons sur la question de départ qui a orienté ce travail : comment les femmes issues de l'immigration marocaine disposant de peu de ressources socioéconomiques s'efforcent de développer leur autonomie ?

Nous avons discuté du concept d'autonomie présenté au sein de nos sociétés comme un enjeu individuel. Pourtant, il ne peut se concevoir au travers d'une dimension collective. Etant entendu que l'individu exerce ses propres choix, dans l'objectif d'un « accomplissement personnel », d'une « réalisation aboutie de soi ». Nous ne pouvons faire abstraction de l'influence, du conditionnement des structures, des normes sociales et du contexte sociétal dans lequel l'individu se situe.

L'injonction à l'autonomie est issue du nouveau modèle culturel qui s'impose dans les sociétés occidentales développées. Celui-ci définit l'Individu comme référence ultime et engage, selon divers auteur(e)s, nos sociétés vers une ère qu'ils dénomment postmoderne.

Par ailleurs, l'autonomie comporte une pluralité de formes qui s'expriment à des intensités et de manières variées au cours de notre vie. La notion d'autonomie est loin d'être une idée figée, monolithique, aux allures identiques à tout un chacun.

Les concepts d'*empowerment* et de *capabilities* soulignent l'importance de l'estime de soi dans la réalisation des choix des individus, laquelle constitue une première étape vers un processus d'autonomisation. Nous avons vu que les décisions que posent les femmes ne sont pas uniquement réalisées à l'issue d'un calcul rationnel selon leur accès aux moyens socioéconomiques, mais reposent sur des objectifs propres de l'individu. En ce sens, l'accès au bien-être des femmes ne peut être évalué uniquement en fonction des voies d'émancipation qu'elles empruntent mais dans ce qu'elles se projettent d'être ou de ce qu'elles souhaitent.

La plupart des femmes d'origine marocaine immigrent sous la politique du regroupement familial et dans une position maritale. Ce dispositif les place dans une situation de dépendance aux décisions de leur conjoint et de la famille de celui-ci, projetant une image de passivité. Nous avons vu au travers des entretiens, que cette passivité peut n'être qu'apparente. Certaines femmes mobilisent des moyens en vue de transformer cette position en avantage.

Dans le paysage francophone belge, Vie Féminine constitue un des mouvements féministes très actif qui promeut l'autonomisation des femmes notamment au travers d'ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère. Nous avons présenté l'organisation et traité des différents modes d'action

mis en œuvre pour en définitive, recueillir une parole d'adhésion et de reconnaissance à l'égard des ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère.

L'analyse compréhensive des différents entretiens nous ont permis d'envisager des modes d'expression de l'autonomie de nos répondantes et de saisir quelques significations nuancées de leur discours en parcourant les différentes thématiques investiguées dans les entretiens.

Le mariage, parfois imposé ou issu d'une décision familiale, fait l'objet de détournements, de négociations ou de résistances de la part des femmes concernées. Même dans un cadre apparemment sous contrainte, elles sont loin d'être passives.

Le divorce résulte de stratégies et constitue un prolongement de celles élaborées dans le cadre du mariage. Cette rupture est issue plutôt d'une décision individuelle en opposition à une imposition familiale entraînant la mise en place de stratégies de renoncement ou de rupture familiale.

La question de l'acquisition de revenus et de l'emploi nous a permis de relever des aspects d'analyse.

Premièrement, il existe différentes voies pour obtenir des revenus, ou du moins, y avoir accès. Dans le cadre d'un emploi, disposer de revenus propres permet aux femmes de notre échantillon de bousculer, remettre en question des normes sociales établies, telles que la prévalence du modèle de l'homme « gagne-pain ». Les répondantes agissent dans ce sens avec une complète conscience, s'inscrivant dès lors dans un processus de réflexivité. Ainsi, elles juxtaposent leur modèle culturel d'origine et celui du pays d'accueil, réinventant la gestion budgétaire du couple.

Deuxièmement, disposer de revenus ne signifie pas occuper un emploi. Les femmes élaborent des stratégies leur donnant des accès aux revenus à des degrés variables. Certaines des répondantes négocient le fait de rester et d'entretenir le foyer (gestions administratives et ménagères) en échange d'un accès total ou partiel aux revenus de leur époux. Dans ce sens, quelques unes d'entre elles considèrent les tâches domestiques comme un travail, revendiquant dès lors un accès légitime aux revenus de leur mari. D'autres sont complètement soumises aux décisions de leur conjoint pour quelques dépenses que ce soit. Ce qui nous a amené à conclure que l'autonomie reste relative dans une interdépendance du couple. L'autonomie dépend de la capacité de négociation et dès lors, de la qualité relationnelle que les femmes entretiennent avec leur époux.

Troisièmement, exercer un emploi n'entend pas avoir comme unique motivation l'acquisition de revenus. Nous avons vu qu'occuper un emploi présente pour nos répondantes une manière d'acquérir un capital social, et un sentiment d'utilité et de valorisation individuelle. Bien que la majorité d'entre elles aient très peu travaillées, cela fait partie de leur projet à d'avenir. Contrairement aux stéréotypes dominants concernant la femme maghrébine qui se doit d'occuper le foyer, l'accès à l'emploi

constitue très souvent davantage une question de conjoncture économique que de déterminants culturels.

Dernièrement, l'injonction à occuper un emploi comme vecteur d'émancipation dépend plutôt des conditions de travail dans lequel s'exerce cet l'emploi.

Aller et venir librement est à la base de tout réseau social. L'espace est fortement lié à la représentation que ces femmes se font de l'espace (dimension de celui-ci, moyens de locomotion). Ainsi, nous nous sommes aperçus que la conception de l'espace était sensiblement genrée et la maîtrise de celui-ci entraîne le développement de stratégies de déplacement.

L'immigration dans certains cas, concède aux femmes l'attribution de normes sociales considérées « masculines » au Maroc. La scolarisation des enfants, nous l'avons vu, en fait partie. Malgré le manque de compétence linguistique, disciplinaire et méthodologique, les répondantes élaborent des stratégies leur permettant de s'approprier ce nouvel « espace », assurant ainsi leur nouveau rôle.

Le processus d'autonomie des femmes repose intensément sur un travail d'estime de soi qui est pratiqué dans les ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère par une dynamique de groupe appropriée. L'apprentissage du français constitue une étape essentielle mais soumis à un processus bien plus large.

Penchons-nous sur quelques perspectives qui pourraient prolonger ce travail. Cette recherche s'est étendue à l'étude de femmes d'origine marocaine dans le cadre d'ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère au sein de trois associations. Une analyse de ce même groupe pourrait être envisagé dans un cadre différent que celui de l'apprentissage de la langue, par exemple comment cette autonomie s'exprime dans la recherche active d'un emploi. D'autres thématiques auraient également pu être développées : les rapports entre la première génération de femmes, ne connaissant pas le français, et la deuxième génération constitueraient une étude comparative soulignant la réaffirmation ou le détachement de racines culturelles qui leur sont parfois bien étrangère.

Dans la continuité de nos conclusions, en regard des dispositions récentes mises en œuvre par le gouvernement fédéral du « Parcours d'intégration », nous pourrions montrer à quel point le facteur contraignant s'oppose à un réel processus d'autonomisation des femmes d'origine marocaine tant celui-ci va bien au-delà de l'apprentissage de la langue. Ce qui nous amène à réfléchir sur les défis futurs qui s'ouvrent à Vie Féminine dans le rapport aux femmes issues de l'immigration. La question de l'intégration constitue également un point intéressant à aborder. La mise en parallèle des deux modèles culturels amène les répondantes de notre enquête à réaliser des détournements, des renoncements, des juxtapositions, des aménagements de ceux-ci, avec des attitudes et des

comportements finalement extrêmement variables selon les domaines de la vie témoignant d'une créativité perpétuellement à l'œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

ACCARDO Alain, 2006, *Introduction à une sociologie critique*, Agone, Marseille.

ADAM Ilke et TORREKENS Corinne, 2015, Belgo-Marocains, Belgo-Turcs : (auto)portrait de nos concitoyens, Fondation Roi Baudoin, Bruxelles.

AHMED Leila, 2010, « Ethnocentrisme occidental et perceptions du harem », *Les cahiers du CEDREF*, n°17, pp.19-35.

AIT BEN LMADANI Fatima, 2012, « Femmes et émigration marocaine. Entre invisibilisation et survisibilisation : pour une approche postcoloniale », *Hommes et migrations*, n°1300, pp. 96-103.

ASTIER Isabelle, 2010, *Sociologie du social et de l'intervention sociale*, Armand Colin, Paris.

AXELLE, 2011, Et si on osait ?, Vie Féminine, Bruxelles.

BACHIR Hafida, LOOTVOET Valérie, WECKX Christine, 2005, Le voile islamique : une question de choix ?, Vie Féminine, Bruxelles.

BOUSETTA Hassan et MARTINIELLO Marco, 2003, « Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational », *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 94-106.

BOUSETTA Hassan, 2008, « New Moroccan migrants in Belgium », *Journal of immigrant & Refugee studies*, vol.6, n°3, pp. 397-408.

BOUSETTA Hassan, 2010, Belgo-Marocains des deux rives : un pas plus loin, Fondation Roi Baudoin, Bruxelles.

BRAS Jean-Philippe, 2007, « La réforme du code de la famille au Maroc et en Algérie : quelles avancées pour la démocratie ? », *Critique Internationale*, n°37, pp. 93-125.

CALVES Anne-Emmanuèle, 2009, « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 4, n°200, pp.735-749.

CASTEL Robert, 2010, « L'autonomie, aspiration ou condition ? », *La Vie des idées* [<http://www.laviedesidees.fr/L-autonomie-apiration-ou.html>, consulté le 24 juin 2016].

COHEN-EMERIQUE Margalit, 2011, *Pour une approche interculturelle en travail social : théories et pratiques*, Presses de l'EHESP, Rennes.

COMBESSIE Jean-Claude, 2007, *La méthode en sociologie*, La Découverte, Paris.

COMMISSION FEMMES ET DEVELOPPEMENT, 2007, *L'approche de l'empowerment des femmes : un guide méthodologique*, Commission Femmes et Développement, Bruxelles.

CURIEL Ochy, MASSON Sabine et FALQUET Jules, 2005, « Féminismes dissidents en Amérique Latine et aux Caraïbes », *Nouvelles Questions Féministes*, n°2, Vol.24, pp.4-13.

DAOUD Zakia, 1993, *Féminismes et politique au Maghreb*, Maisonneuve & Larose, Paris.

DAYAN-HERZBRUN Sonia, 2005, « Détours et transgressions : une approche des rapports de genre », *Cahiers du genre*, n°39, pp. 137-151.

DECHAUFOUR Laetitia, 2008, « Introduction au féminisme postcolonial », *Nouvelles Questions Féministes*, n°2, Vol. 27, pp.99-110.

DEHAN Nicole, 2004/2005, « Femmes... Islam..., en Belgique », *Revue Projet*, n° 282, pp. 39-43.

DEQUIRE Anne-Françoise, TERFOUS Zakia, 2005, « Le mariage forcé chez les jeunes filles d'origine maghrébine. Entre résistance et soumission », *Pensée plurielle*, n°21, pp. 97-112.

DETREZ Christine, 2005, « Le capital culturel », *Idées*, n°142, pp. 6-13.

GUILHAUMOU Jacques, 2012, « Autour du concept d'agentivité », *Rives méditerranéenne*, n°41, pp. 25-34.

HAMMOUCHE Abdelhafid, 2010, « Mariage romantique, mariage planifié, mariage forcé : un enjeu intergénérationnel en situation migratoire », *Dialogue*, n°187, pp. 47-58.

HENCHOZ Caroline, 2014, « Indépendance financière, égalité et autonomie des femmes : une fausse promesse ? », *Pensée Plurielle*, n°37, pp. 87-94.

HERMAN Elisa, 2011, « Idéal féministe et injonction à l'autonomie économique. Le travail social des associations luttant contre les violences conjugales », *Pensée plurielle*, n°26, pp. 81-92.

INSTITUT POUR L'EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES, 2011, Femmes et hommes en Belgique : statistiques et indicateurs de genre, Institut pour l'égalité des homme et des femmes, Bruxelles.

JACQUES Catherine, 2011, *L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au du milieu associatif*, Presses Universitaires de Bruxelles, Bruxelles.

KHOOJINIAN Mazyar, 2014, L'Association des Femmes Marocaines : collectif émancipatoire, Collectif Formation Société, Bruxelles.

KIAN Azadeh, 2010, « Introduction : genre et perspective post/dé-coloniales », *Les cahiers du CEDREF*, n°17, pp. 7-17.

LA VOIX DES FEMMES, 2008, Le livre blanc de la femme migrante, La voix des femmes, Bruxelles.

LAMOUREUX Diane, PFEFFERKORN Roland, TRAT Josette, 2006, *L'autonomie des femmes en question : antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe*, L'Harmattan, Paris.

LE MONDE SELON LES FEMMES, 2007, Femmes migrantes : de l'invisibilité à la reconnaissance ?, Le Monde selon les femmes, Bruxelles.

LODEWYCKX Ina, TIMMERMAN Chris, WETS Johan, 2011, Le regroupement familial en Belgique : les chiffres derrière le mythe, Fondation Roi Baudoin, Bruxelles.

LOUTE Alain, 2011, Analyse : vous avez dit « autonomie » ?, Vie Féminine, Bruxelles.

MAHIEU Rilke, TIMMERMAN Christiane, VANHEULE Dirk, 2010, La dimension de genre dans la politique belge et européenne d'asile et de migration, Institut pour l'égalité des hommes et femmes, Bruxelles.

MARTIN Hélène et ROUX Patricia, 2015, « Recherches féministes sur l'imbrication des rapports de pouvoir : une contribution à la décolonisation des savoirs », *Nouvelles Questions Féministes*, n°1, Vol. 34, pp. 4-13.

MARTINIELLO Marco et REA Andrea, 2012, Une brève histoire de l'immigration en Belgique, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles.

MIGUEL-SIERRA Adélie, 2014, L'approche de l'empowerment : un cadre pour le suivi et l'évaluation des changements individuels et collectifs à partir de la notion de pouvoir.

MOLENAT Xavier, 2010, « Autonomie : de l'idéal à la norme », *Sciences humaines*, n°220 [http://www.scienceshumaines.com/autonomie-de-l-ideal-a-la-norme_fr_26205.html, mis en ligne le 12/10/2010, consulté le 24 juin 2016].

MOREL Nathalie, 2007, « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des 'gender studies' à l'analyse des politiques sociales », *Sociologie du Travail*, Vol. 49, n°3 [URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00823544>, consulté le 28 juillet 2016.]

MORELLI Anne, 1992, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Vie Ouvrière, Bruxelles.

MOROKVASIC Mirjana, 2010, « Des femmes au genre en migrations », *NAQD*, n°28, pp. 35-54.

MOUJOURD Nassima, 2010, « Genre et migration de femmes seules. Entre androcentrisme et prisme de « la culture d'origine » », *NAQD*, n°28, pp. 55-77.

MOUNIR Hakima, 2013, *Entre ici et là-bas : le pouvoir des femmes dans les familles maghrébines*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

OUALI Nouria, 2003, « Les Marocaines en Europe : diversification des profils migratoires », *Hommes et Migrations*, n°1242, pp.71-82.

PASQUET Guy-Noël, 2013/5, « Autonomie, émancipation et liberté », *Le sociographe*, pp. 9-12.

PLATEAU Nadine, 2010, « Le mouvement des femmes à l'épreuve du multiculturalisme. Le cas de la Belgique », *Actes du 6^{ème} Congrès Marx International du 22 au 25 septembre 2010*, Nanterre.

QUIVY Raymond et VAN CAMPENHOUDT Luc, 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris.

ROBEYNS Ingrid, 2007, « Le concept de *capabilité* d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? », *Nouvelles Questions Féministes*, n°2, Vol. 26, pp. 45-59.

RODARY Meriem, 2007, « Le travail des femmes dans le Maroc précolonial, entre oppression et résistance : droit au travail ou accès au bénéfice ? », *Cahiers d'études africaines*, n°187-188, pp. 753-780.

SEN Amartya, 2000, *Repenser l'inégalité*, Edition du Seuil, Paris.

SCHOONVAERE Quentin, 2014, Belgique - Maroc : 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique, Centre Fédéral Migration, Louvain.

VAUSE Sophie, 2013, Rapport statistique et démographique 2013 : Migration et populations issues de l'immigration en Belgique, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Louvain-la-Neuve.

VIE FEMININE, 1995, 75 ans de Vie Féminine : Histoire et actualité d'un mouvement chrétien d'action culturelle et sociale, Vie Féminine, Bruxelles.

VIE FEMININE, 2008, Alpha d'un autre genre : le projet d'alphabétisation et de français langue étrangère à Vie Féminine, Vie Féminine, Bruxelles.

VIE FEMININE, 2010, Les conditions d'une société égalitaire, solidaire et juste ici et maintenant, Vie Féminine, Bruxelles.

VIE FEMININE, 2012, Éducation permanente féministe : une méthode au service d'un projet, Vie Féminine, Bruxelles.

VIE FEMININE, 2013, Les droits des femmes en Belgique... toute une histoire ! Ligne du temps, Vie Féminine, Bruxelles.

ZONTINI Elisabetta, 2010, *Transnational, families, migration and gender : Moroccan and Filipino women in Bologna and Barcelona*, Berghahn Books, New York.

Sites Internet consultés

LA BANQUE MONDIALE, [en ligne], « Population active, femmes (% de la population active) », <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.FE.ZS?end=2014&locations=MA&start=1990&view=chart>, consulté le 1 août 2016.

LA MAISON DES FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS, [en ligne], <http://www.solidaris-liege.be/fps/maison-des-femmes/index.html>, consulté le 2 avril 2016.

LIRE ET ECRIRE, « Qui sommes-nous », [en ligne], <http://www.lire-et-ecrire.be/Qui-sommes-nous-26>, consulté le 2 avril 2016, dernière consultation le 3 mai 2016).

LIRE ET ECRIRE, « Notre histoire », [en ligne], <http://www.lire-et-ecrire.be/Notre-histoire-11096>, consulté le 2 avril 2016.

LIRE ET ECRIRE, « Qu'est-ce que l'alphabétisation ? », [en ligne], <http://www.lire-et-ecrire.be/Qu-est-ce-que-l-alphabetisation>, consulté le 2 avril 2016.

LIRE ET ECRIRE, « Lire et Ecrire à la manifestation du 24 mai 2016 », [en ligne le 25 mai 2016], <http://www.lire-et-ecrire.be/Lire-et-Ecrire-a-la-manifestation-nationale-du-24-mai-2016>, consulté le 10 juillet 2016.

LIRE ET ECRIRE, « Le Parlement européen soutient le TTIP, mais pose quelques garde-fous », [en ligne le 15 septembre 2015], <http://www.lire-et-ecrire.be/Le-Parlement-europeen-soutient-le-TTIP-mais-pose-quelques-garde-fous>, consulté le 10 juillet 2016.

VIE FEMININE, « Notre projet », [en ligne], <http://www.viefeminine.be/spip.php?rubrique15>, consulté le 4 mai 2016.

VIE FEMININE, « Antenne de Liège », [en ligne], <http://www.viefeminine.be/spip.php?article501>, consulté le 5 mai 2016.

Entretiens complémentaires

- Propos recueillis de Charlotte Chatelle, animatrice de Vie Féminine, à la Maison Mosaïque de Laeken, Bruxelles, le 14 juin 2016.
- Propos recueillis de Hafida Bachir, Présidente de Vie Féminine, le 24 juin 2016.

